L'ADOPTION CHEZ LES AMERINDIENS MONTAGNAIS-NASKAPI, NORTH-WEST-RIVER LABRADOR

CENTRE FOR NEWFOUNDLAND STUDIES

TOTAL OF 10 PAGES ONLY
MAY BE XEROXED

(Without Author's Permission)

ROBERT E. LANARI

c. 1

373537

CENTRE FOR NFLD. STUDIES
MAR 3 1975
MEMORIAL UNIVERSITY
OF NEWFOUNDLAND

L'ADOPTION CHEZ LES AMERINDIENS MONTAGNAIS-NASKAPI. NORTH-WEST-RIVER LABRADOR.

©

par: Robert E.Lanari.

Thèse soumise au Département de Sociologie et d'Anthropologie, Memorial University of Newfoundland, en tant que partie finale des exigences requises en vue de l'obtention d'une Maîtrise ès Arts-Anthropologie.

1973.

TABLE DES MATIERES

Liste des cartes ---------- VII

Liste des photos ---------- VIII

Liste des tableaux ---------- IX

Remerciements ---------- XI

Introduction ---------- 2

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE

Chapitre I- Le Milieu ---------- 9

1. Géographie ---------- 9

2. Les communautés blanches ---------- 11

a) Goose-Bay ---------- 11

b) Happy Valley ---------- 12

c) Mud Lake ---------- 15

d) North-West-River ---------- 15

3. Les Amérindiens ---------- 19

a) Affiliation culturelle ---------- 19

b) North-West-River ---------- 23

Chapitre II- Démographie ---------- 32

1. Population ---------- 32

a) La Sédentarité ---------- 37

b) Accroissement naturel ---------- 39

c) Les migrations ---------- 41

2. Famille ---------- 45

a) Les enfants ---------- 45

b) Mariage ---------- 47

c) Organisation des familles ---------- 49

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION ET ANALYSE

Chapitre III-Adoption ---------- 54

1. Définition ---------- 54

2. Possibilité d'une telle étude ---------- 58

a) Les données ---------- 58

b) Fréquence de l'adoption ---------- 59

3. L'adopté ---------- 61

a) Sexe & nombre ---------- 61

b) Age lors de l'adoption ------ 62

4. Les donneurs ---------- 62

a) Nombre de familles qui ont donné des enfants---------- 62

b) Nombre des enfants vivants (y compris l'adopté) chez les donneurs lors de l'adoption--- 64

c) Age des parents donneurs lors de l'adoption---------- 66

5. Les adoptants---------- 72

a) Nombre de familles qui ont adopté des enfants---------- 72

b) Nombre des enfants vivants chez les adoptants lors de l'adoption et la position de l'adopté dans cette famille---------- 72

c) Age des parents adoptifs lors de l'adoption---------- 74

6. Relations entre donneurs et adoptants ---------- 81

a) Relations parentales---------- 81

b) Transactions---------- 83

Chapitre IV- Enfants illégitimes ---------- 85

1. Introduction---------- 85

2. Liste des enfants illégitimes---- 87

3. Parents biologiques des enfants illégitimes ---------- 89

4. Parents adoptifs des enfants illégitimes ---------- 92

5. Relations parentales entre donneurs et adoptants ---------- 94

6. Lieu de résidence des parents biologiques et lieu de résidence des parents adoptifs ---------- 95

7. Schème de l'adoption des enfants illégitimes comparé à celui des enfants légitimes ---------- 96

Chapitre V- Raisons et motifs pour donner un enfant et raisons et motifs d'adoption d'un enfant ---------- 99

1. Raisons et motifs pour donner un enfant ---------- 106

A. Economie ---------- 106

a) Nombreux enfants ---------- 108
Jumeaux ---------- 109

b) Un des conjoints malade ---------- 110

c) Un des conjoints décédé ---------- 111

B. Rites ---------- 113

C. Obligations parentales ---------- 114

2. Raisons et motifs d'adoption d'un enfant ---------- 116

A. Carence d'enfants ---------- 116

a) Le couple est stérile -------- 117

b) Le couple adoptif n'a plus d'enfants résidant avec lui --- 117

c) Le couple adoptif n'a pas procréé depuis un minimum de cinq années ---------- 118

B. Aide apportée aux donneurs - - 120

a) Enfants illégitimes ---------- 121

b) Disette ---------- 121

c) Cas frontières ---------- 123

TROISIEME PARTIE

SYNTHESE

Chapitre VI- Discussion ---------- 127

a) Ceux qui adoptent sont favorisés dans l'adoption ---------- 127

b) L'adoption est un phénomène de réciprocité généralisée qui joue à plusieurs niveaux ---------- 133

c) L'importance du social dans l'adoption. ---------- 140

Conclusion ---------- 146

Références ---------- 149

Appendices ---------- 157

Appendice I : Taux en o/oo de la mortalité infantile 158

Appendice II : Décès et naissances des enfants en chiffres absolus---------- 160

Appendice III: Les cas d'adoption 162

LISTE DES CARTES

I : Province de Québec ---------- 8

II : Région du Lac Melville ---------- 10

III : North-West-River:
rive Amérindienne ---------- 24

- - - - - -

LISTE DES PHOTOS

Photo I :	Magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson	18
Photo II :	Vue partielle de la communauté Blanche	18
Photo III :	Scierie construite par le gouvernement provincial pour les Amérindiens	27
Photo IV :	Deux types de maisons construites par le gouvernement provincial	27
Photo V :	Ecole construite en 1967 par le gouvernement provincial pour les Amérindiens	29
Photo VI :	Chapelle catholique construite en 1952	29

LISTE DES TABLEAUX

I	: Pyramide des âges de la population Montagnais-Naskapi de North-West-River (au 1er juin 1969)	33
II	: Effectif cumulé de la population Montagnais-Naskapi.	34
III	: Proportion de la population amérindienne selon l'âge et le sexe (au 1er juin 1969).	36
IV	: Recensement de la population de la région du Lac Melville ou "Hamilton Inlet".	38
V	: Recensement et dénomination de la population Montagnais-Naskapi de North-West-River.	40
VI	: Naissances et décès des enfants par sexe et par année. (Régistres de l'église catholique du 25 mai 1952 au 6 juin 1969)	42
VII	: Origine des adultes habitant North-West-River: endroit de naissance et sexe.	44
VIII	: Distribution de la population (1952) par âge et par sexe.	46
IX	: Effectif des enfants naturels non mariés, par famille. Effectif cumulé des enfants naturels.	48
X	: Âge et sexe des enfants à l'adoption.	63
XI	: Nombre des enfants vivants chez les donneurs (y compris l'adopté) et position, lors de l'adoption, de l'adopté dans cette famille. Effectif cumulé du nombre des enfants vivants chez les donneurs.	65
XII	: Age de la mère donnante lors de l'adoption.	67
XIII	: Age du père donnant lors de l'adoption.	69
XIV	: Nombre des enfants procréés par les donneurs après en avoir donné un en adoption.	71
XV	: Nombre des enfants vivants chez les adoptants lors de l'adoption et la position de l'adopté dans cette même famille. Effectif cumulé du nombre des enfants vivants chez les adoptants.	73

XVI	: Age de la mère adoptive lors de l'adoption.	75
XVII	: Age du père adoptif lors de l'adoption.	77
XVIII	: Répartition des adoptions selon les parents adoptifs et le nombre et le sexe des enfants adoptés par chacun.	82
XIX	: Statut social respectif de chacun des parents des enfants illégitimes: a) lors de la naissance de l'enfant; b) lors de notre enquête en 1969.	90
XX	: Raisons pour donner un enfant en adoption.	101
XXI	: Raisons d'adoption d'un enfant.	103
XXII	: Motifs pour donner un enfant en adoption.	105
XXIII	: Motifs d'adoption d'un enfant.	107
XXIV	: Distribution des cas d'adoptions sous chacune des combinaisons de relations selon le statut des adoptants par rapport aux parents biologiques et aux enfants.	135
XXV	: Taux en o/oo de la mortalité infantile	154
XXVI	: Décès et naissances des enfants en chiffres absolus.	156

- - - - - -

REMERCIEMENTS

Pour voir à la bonne conduite de ce travail, la collaboration de maintes personnes fut sollicitée. Nous tenons donc à remercier entre autresnos professeurs les Docteurs G.K.Park et D.L. Guemple de leurs bons conseils, le Révérend Père Joseph Pirson, O.M.I. de la mission catholique "Our Lady of the Snow" de North-West-River, lequel a bien voulu nous entretenir de sa longue expérience du milieu, monsieur Joseph M.Rich de son excellent travail d'interprète et d'informateur, la famille N.Nui de son chaleureux accueil et toute la population de N.W.R. qui a bien voulu rendre notre séjour agréable et notre travail possible.

Enfin un mot de reconnaissance ne saurait être de trop pour Mme. Louise Lanari-Bertrand dont la patience au décodage de notre écriture et à la dactylographie de ce texte fut sans limite.

INTRODUCTION

L'anthropologie sociale a eu jusqu'à présent, de façon générale, des préoccupations géographiques, historiques et, à un degré moindre, systématiques.

Les études anthropologiques portant sur les Amérindiens (1) Montagnais-Naskapi habitant la péninsule du Québec-Labrador, n'ont pas fait exception à ces préoccupations. Les études de relations sociales entre des individus d'un même groupe et/ou d'une même famille ont habituellement cédé la place à des études portant sur la "bande", sur les "territoires de chasse", sur la mythologie et sur les contacts culturels.

L'adoption, en tant qu'échange dans un réseau de relations sociales, a été oubliée dans ces études à part quelques lignes ici et là. Cette carence dans la littérature signifie que:

1) nous ayons recueilli toutes les données mentionnées dans cette étude;
2) notre analyse est synchronique; la diachronie nous étant rendue impossible, ou presque;

---

(1) Amérindien: désigne un membre de l'un des groupes natifs des amériques: un indien ou esquimau d'Amérique. (Clairmont, N., Origine et signification du terme amérindien dans Recherches Amérindiennes au Québec, (Vol.1, no2, 1971:45)

3) nous sommes alors justifiés de vouloir combler le vide en consultant des études faites en d'autres sociétés, en particulier chez les Esquimaux: viz. a) "L'adoption chez les Esquimaux Tununermiut, Pond Inlet" (Rousseau 1970): b) "Eskimo Adoption" (Guemple,1970): c) A note on Adoption Among the Southampton Island Eskimo" (Dunning,1962).

Ces études plus que toutes les autres ont retenu notre attention à cause des caractéristiques suivantes: la premiere, par sa méthodologie dont nous nous sommes fortement inspirés: celle-ci et la deuxième, par l'accent mis sur le social au lieu de l'économique; et la troisième étude nous servira d'hypothèse à corroborer. En effet dans cette dernière, Dunning propose trois hypothèses sur l'adoption qui sont par ordre d'importance:

l'hypothèse démographique
(Demographic hypothesis)

l'hypothèse de parenté
(Kinship hypothesis)

l'hypothèse de statut
(Status differential hypothesis)

Voyons brièvement ces trois hypothèses:

a) Hypothèse démographique.

> "...human fertility and mortality are accommodated to the producing ability of individual family heads. In essence this represents a partial redistribution of dependants in accord with food production. (Dunning,1962:163)

En d'autres termes une population, afin de survivre, doit être répartie en relation avec la production de biens de consommation (1) et l'adoption est un moyen de coordonner population-production.

b) Hypothèse de parenté.

L'adoption qui met en cause les parents, surtout les grands-parents, intensifie les relations au sein d'un groupe par une distribution d'un excédent d'enfants au sein du "cercle" familial. L'adoption est perçue comme un moyen de sauvegarder ce "cercle" que détruit peu à peu la disparition des familles nucléaires, c'est-à-dire l'apparition de grands-parents qui n'ont plus d'enfants. En leur donnant des enfants, on rétablit ces familles au sein du "cercle".

---

(1) Rogers s'exprime à peu près dans les mêmes termes lorsqu'il écrit au sujet de l'adoption à Mistassini: "Sometimes, if a family is very large, a small child is cared for by the grandparents or other relatives in another hunting group. This arrangement is only for a winter and appears to be determined by purely economic factors". (Rogers, 1960:22)

c) Hypothèse basée sur la différence de statut.

Les deux hypothèses précédentes ne peuvent pas expliquer tous les cas d'adoption et cette dernière, corrective, vient s'ajouter pour expliquer les quelques cas où il ne semble y avoir d'autres raisons pour donner ou pour adopter que la volonté d'un individu de montrer et/ou revendiquer son statut, sa position sociale dans la communauté.

Notre intention est d'utiliser ces trois hypothèses et d'en montrer l'applicabilité dans les cas d'adoption d'enfants de 0-19 ans chez les Montagnais-Naskapi de "North-West-River", Labrador. Pour ce faire, ce travail compte trois parties: 1) contexte, 2) présentation et analyse et, 3) synthèse.

La première partie veut: a) définir la situation spatiale et temporelle des Amérindiens en donnant une description géographique de la région et des communautés, et aussi une délimitation de leur affiliation culturelle; b) présenter une analyse démographique de la population amérindienne.

La deuxième partie consiste dans la présentation et l'analyse des données sur l'adoption. Nous les présenterons de manière systématique afin d'analyser tous les cas, ainsi que les relations entre eux: celà permettra d'aborder tous les aspects de l'adoption, c'est-à-dire l'établissement d'un schème et, ensuite, la compréhension des raisons de ces adoptions. A cette deuxième partie, s'ajoute un compte-rendu relativement bref sur l'adoption des enfants illégitimes; dans ce cas, le comportement diffère quelque peu et justifie une analyse séparée.

La troisième partie comprend un chapitre: discussion. Dans ce chapitre, nous essayons de faire la synthèse des données présentées dans les chapitres précédents en les traitant à la lumière, premièrement, de l'hypothèse émise par Rousseau (1970:86) à l'effet que ceux qui adoptent sont favorisés dans l'adoption par rapport aux donneurs et aux adoptés; deuxièmement, du modèle de réciprocité généralisée (Sahlins, 1965:147) auquel nous juxtaposons le concept d'autorité tel que conçu dans cette société; troisièmement, de l'hypothèse de parenté (le social) qui tient dans ce système une place plus importante que l'hypothèse démographique (l'économique). Enfin, en conclusion, nous résumons brièvement le travail.

- - - -

Première partie

CONTEXTE

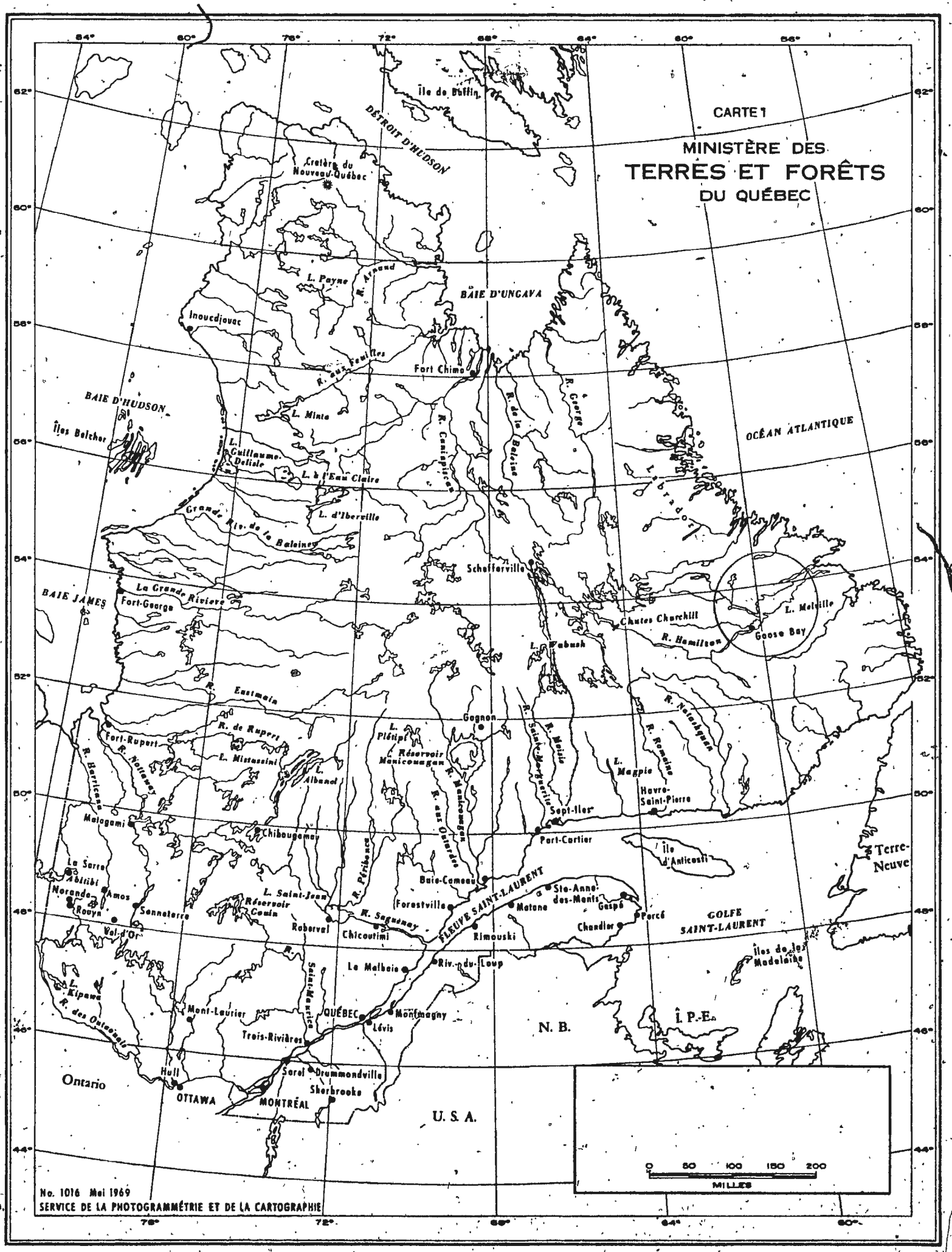
CARTE 1
MINISTÈRE DES
TERRES ET FORÊTS
DU QUÉBEC
Île de Baffin
DÉTROIT D'HUDSON
Cratère du Nouveau-Québec
BAIE D'UNGAVA
L. Payne
R. Arnaud
Inoucdjouac
R. aux Feuilles
Fort Chimo
BAIE D'HUDSON
Îles Belcher
L. Minto
L. Guillaume-Delisle
L. à l'Eau Claire
L. d'Iberville
Grande Riv. de la Baleine
R. Caniapiscau
R. de la Baleine
R. George
OCÉAN ATLANTIQUE
Labrador
Schefferville
BAIE JAMES
La Grande Rivière
Fort-George
Chutes Churchill
R. Hamilton
L. Melville
Goose Bay
L. Wabush
R. Eastmain
Gagnon
R. de Rupert
Fort-Rupert
R. Nottaway
L. Mistassini
L. Albanel
L. Plétipi
Réservoir Manicouagan
R. Manicouagan
R. aux Outardes
R. Saint-Maurice
R. Moisie
R. Natashquan
R. Romaine
L. Magpie
Havre-Saint-Pierre
Sept-Îles
Port-Cartier
Île d'Anticosti
Terre-Neuve
R. Harricana
Matagami
Chibougamau
La Sarre
Abitibi
Amos
Noranda
Rouyn
Senneterre
Val-d'Or
L. Saint-Jean
Réservoir Gouin
R. Péribonca
Baie-Comeau
Forestville
R. Saguenay
Roberval
Chicoutimi
FLEUVE SAINT-LAURENT
Matane
Ste-Anne-des-Monts
Gaspé
Percé
Chandler
Rimouski
GOLFE SAINT-LAURENT
Îles de la Madeleine
Le Malbaie
Riv.-du-Loup
R. Saint-Maurice
L. Kipawa
R. des Outaouais
Mont-Laurier
QUÉBEC
Montmagny
Lévis
Trois-Rivières
N. B.
Î. P.-E.
Hull
Ontario
OTTAWA
Sorel
Drummondville
Sherbrooke
MONTRÉAL
U. S. A.
0 50 100 150 200
MILLES
No. 1016 Mai 1969
SERVICE DE LA PHOTOGRAMMÉTRIE ET DE LA CARTOGRAPHIE

Chapitre premier:

LE MILIEU

1. Géographie

Des nombreux fiords qui échancrent le littoral du Labrador, le lac Melville est le plus long. Situé à 320 kilomètres au nord du golfe St-Laurent, entre le 53e et le 54e degré latitude nord et entre le 58e et le 60e degré longitude, il s'étend du nord-est au sud-ouest sur une longueur de plus de 200 kilomètres.

Au sud-ouest du lac, "Goose Bay" reçoit les eaux de "Otter Creek" et des rivières "Goose" et "Churchill". (1) La "Churchill" mesure 400 kilomètres et est, dans cette région, la plus grande rivière qui coule vers l'est. Difficilement navigable en été à cause de nombreux rapides, elle devient une excellente route vers l'intérieur, en hiver.

Au nord-ouest du lac Melville se déverse la rivière Nord-Ouest (Northwest River). Celle-ci n'est qu'un étroit chenail, d'environ 160 mètres de large par 1,500

---

(1) Connue également sous les noms de "Grand River", Grande Rivière, "Mistashipu" et "Hamilton."

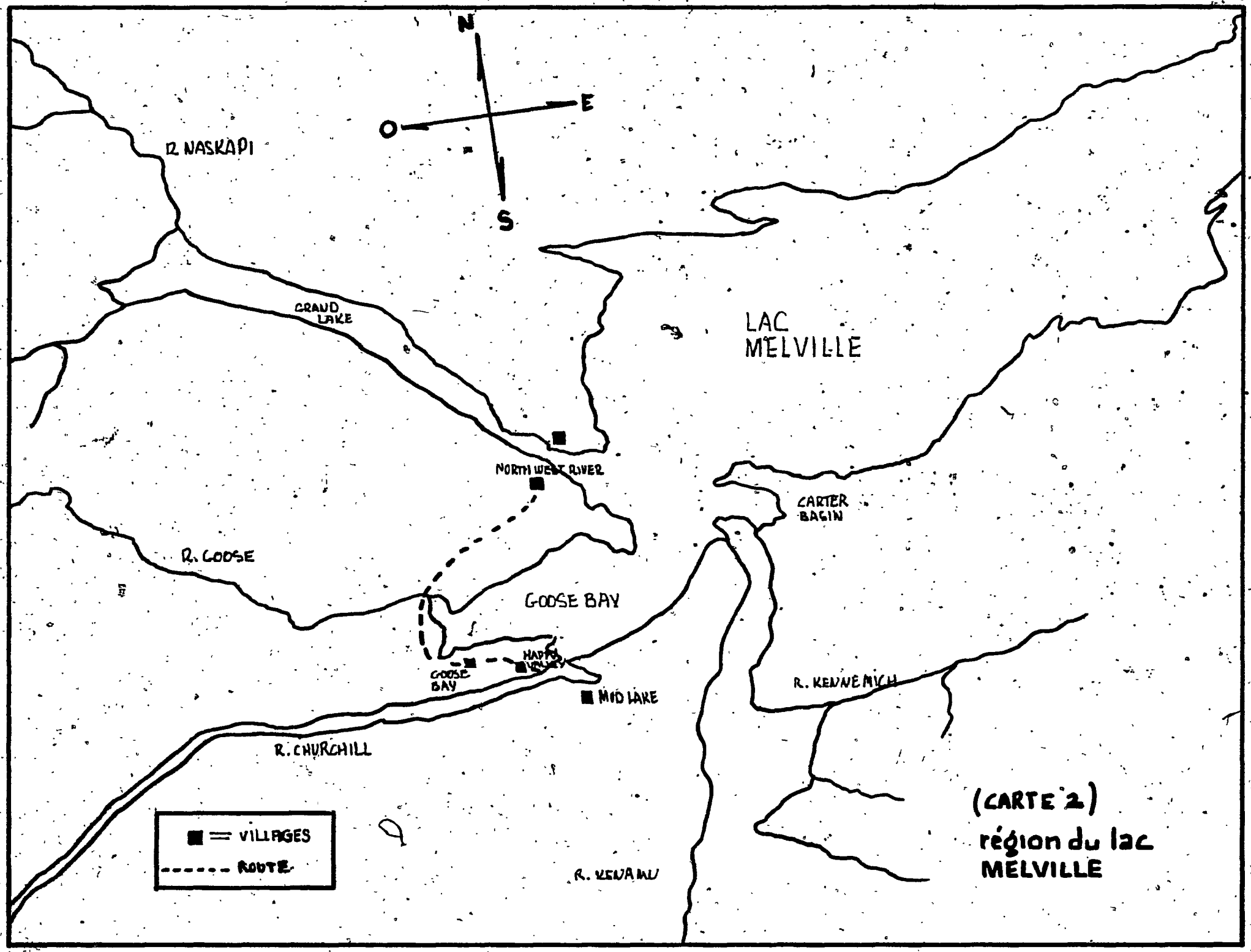

(CARTE 2)
région du lac MELVILLE

mètres de long, qui relie "Little Lake" au lac Melville. A son tour "Little Lake" est relié par les rapides (The Rapids) à "Grand Lake". "Grand Lake" reçoit ses eaux de plusieurs rivières et en particulier de la "Naskapi". Cette dernière tout comme la "Churchill" sert de route vers l'intérieur. Elle prend sa source au lac Michikamau situé à 300 kilomètres à l'intérieur entre les 54e et 55e degrés latitude nord et 73e et 64e degrés longitudé.

La rive nord de la rivière Nord-Ouest, est habitée par la population blanche de la communauté de "North-West-River" (N,W.R.) et la rive sud est occupée par les amérindiens Montagnais-Naskapi.

2. Les communautés blanches.

a) GOOSE BAY

A l'automne de 1941, durant la seconde grande guerre, la "United States Air Force" (U.S.A.F.) et la "Royal Canadian Air Force" (R.C.A.F.) construisirent près de "Goose Bay", à 20 kilomètres au sud de N.W.R., une base militaire que l'on nomma "Goose Bay Air Base". Des travaux d'une telle envergure nécessitèrent une main-d'oeuvre nombreuse et vu la population restreinte, il fallut importer cette main-d'oeuvre.

Ces travailleurs créèrent la ville, "Happy Valley", qui atteint aujourd'hui 6,600 habitants.

"Goose Bay Air Base" est surtout composé de militaires. Les travaux et les activités sont centrés sur la base et les militaires ont très peu de contacts avec la population blanche de N.W.R. et encore moins avec les Amérindiens.

La "R.C.A.F." quitta les lieux en 1969. La partie de la base qu'elle occupait l'est maintenant par le personnel de "Administration Canadienne des Transports aériens" (Department of Transport, D.O.T.) qui opère une aérogare entièrement civile. Ces derniers, ainsi que plusieurs des civils travaillant à la base militaire de la "U.S.A.F.", habitent "Spruce Park" en banlieue de "Goose Bay". En plus d'être résidentiel, "Spruce Park" offre certains services; l'on y trouve des écoles, des églises, un bureau de poste et deux magasins de la "Hudson's Bay Company (H.B.C.)".

b) <u>HAPPY VALLEY</u>

Comme mentionné précédemment, la construction de la base nécessitait une main-d'oeuvre nombreuse et il

fallut l'importer. McGee (1961:17) note que la majeure partie de ces travailleurs venaient de centres relativement éloignés tel Saint-John's, Terre-Neuve; Halifax, Nouvelle-Ecosse; Moncton, Nouveau-Brunswick et Montréal, Québec. L'autre partie était formée par les "Labradoreans" (1) qui s'y rendaient soit en bateau, l'été, soit en traîneau à chiens, l'hiver. A l'encontre des premiers qui venaient seuls et ceux qui décidaient de rester étaient rejoints par leur famille, la plupart des "Labradoreans" arrivaient avec leur famille. Au tout début, dû à la facilité d'accès par bateau et le peu de distance de la base, ils s'installèrent à "Otter Creek", situé à quelques 3 kilomètres au nord de la base. Pour des raisons de sécurité militaire, la "U.S.A.F." décida, en 1942, de relocaliser toute la communauté à 8 kilomètres au sud de la base de "Goose Bay". Ce nouveau territoire, baptisé "Happy Valley", fut arpenté et divisé en terrains puis ces derniers furent distribués à chaque famille. Enfin l'on construisit une route entre "Happy Valley" et la base pour faciliter le transport des travailleurs.

Selon McGee la population de "Happy Valley" était de 682 habitants en 1952. Il décrit "Happy Valley" comme un espèce de bidonville dont la seule rue non-pavée

---

(1) Terme utilisé pour désigner les gens qui habitent le Labrador.

est bordée de maisons mi-achevées, sales, mal entretenues et dont plusieurs n'ont ni eau, ni toilette, ni électricité. Les quelques autres bâtiments sont la salle communautaire qui sert également d'école et d'église, et un hôpital n'ayant qu'une infirmière en résidence. Les médecins, soit de N.W.R., soit des forces armées, le visitent occasionnellement ou en cas d'urgence.

En 1969, "Happy Valley", avec ses 6,600 habitants est devenue la plus grande et la plus importante ville de l'est du Labrador. On y retrouve tous les services; hôpital, églises et écoles (protestante et catholique), des boîtes de nuit, des motels, les bureaux de la Gendarmerie Royale du Canada, un Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada, etc...Malgré sa croissance fulgurante, "Happy Valley" demeure, économiquement parlant, très dépendante de la base militaire et le retrait des Américains, fréquent sujet de conversation, serait apparemment catastrophique. Pour pallier à cette situation précaire et incertaine, le gouvernement de Terre-Neuve subventionna en 1969, la "Melville Pulp Company" qui établit dans la région du lac Melville une industrie de coupe de bois. Dans un avenir rapproché, cette industrie pourrait, dit-on, remplacer la base américaine comme source principale de revenu.

c) MUD LAKE

"Mud Lake" située sur la rive sud de la rivière "Churchill" est à 14 kilomètres au sud de "Happy Valley". La population, une centaine d'habitants, est blanche, à l'exception de deux familles: une esquimaude et l'autre montagnaise. La communauté qui dépend largement de "Happy Valley" a sa propre école, sa chapelle et une petite scierie familiale.

d) NORTH-WEST-RIVER

Sur la rive nord de la rivière Nord-Ouest réside plus de 400 blancs et 20 esquimaux. Sur la rive sud, connue sous le nom de "Indian Side", réside 432 amérindiens Montagnais-Naskapi, deux familles de blancs et une d'esquimaux. La population de ces deux rives constitue la communauté de "North-West-River".

"North-West-River" est probablement la plus vieille communauté de la région du lac Melville. En 1743, Louis Fornel, homme d'affaires français, laissa derrière lui à "Hamilton Inlet" (1) Jean Pilote et son fils.

---

(1) Au 18e siècle, "Hamilton Inlet" (Lac Melville) était aussi connu sous les noms suivants: Kessessakiou Bay; Baye des Esquimaux; Baye Sauvage; Baye St-Louis; Ivucktoke Bay; Touchstoke Bay (Privy Council: 3131).

Ces deux derniers devaient y passer l'hiver et

> "reconnoitre le fond de la baye St-Louis, comme aussy pour aller découvrir les deux bras de la d'Rivière St-Louis, l'un qui va à la baie d'Hudson, Et l'autre au grand Village des Esquimaux". (Privy Council(P.C.) 3293).

Jean Pilote construisit un poste "sur la rivière à quatre lieues dans la profondeur de la Baie St-Louis".(P.C.:3135) et ainsi devint le premier "commerçant" à s'établir dans la région du lac Melville.

Pendant la guerre de 1755, qui opposait la France et l'Angleterre, il est possible que le commerce de fourrures cessa jusqu'en 1773. Il est certain qu'il fut repris en 1777 lorsque la veuve de Louis Fornel obtint une concession à la Baye des Esquimaux; peu après, en 1785, Marcoux, un Canadien-Français, établit un poste à l'endroit que l'on nomme aujourd'hui "North-West-River". Ces postes français firent commerce jusqu'en 1837. En 1836, la H.B.C. érigea "Fort SmitH", re-baptisé "North-West-River House" en 1840, et en 1837, acheta ses compétiteurs.

Par la suite, "North-West-River" devint un centre de pelleteries très important et la H.B.C. y établit son siège social de toute la péninsule Québec-Labrador.

Une des raisons principales qui en a fait un centre au détriment des postes de la côte du St-Laurent, fut sa situation géographique:

> "the canoe route from the interior via the Hamilton and North-West-River (Naskaupi) to Lake Melville were much easier than the Romaine-St-John, the Moisie or the Manikuagan to the gulf of St.Lawrence". (P.C.:3136).

"L'international Grenfell Association" (I.G.A.) établit, en 1925, sur la rive nord de la rivière Nord-Ouest, un hôpital et une école. Son premier but: créer un centre où les "Labradoreans" pourraient venir reçevoir des traitements médicaux et/ou une éducation tout en restant dans leur environnement. Aujourd'hui la I.G.A. a déclassé la H.B.C. (laquelle a troqué son titre de poste de pelleteries contre celui de magasin général) comme pourvoyeur d'emplois. L'hôpital, avec son équipe de médecins et d'infirmières, et un service d'avion-ambulance peut reçevoir un maximum de 45 patients, tandis que l'école avec ses huit (8) professeurs reçoit plus de cent (100) élèves par année. (1) La plupart des patients et étudiants viennent des nombreux villages parsemés sur

---

(1) Suivant la politique de la I.G.A., i.e., de garder autant que possible les étudiants dans leur environnement (Cultural-shock being feared by the authority North-West-River was given preference to Happy Valley (Evening Telegram, St.John's, 10 septembre 1970) le Labrador East Integrated School Board construit à N.W.R. (rive nord) une école, au coût d'un million de dollars, qui devait ouvrir ses portes le 15 septembre 1971.

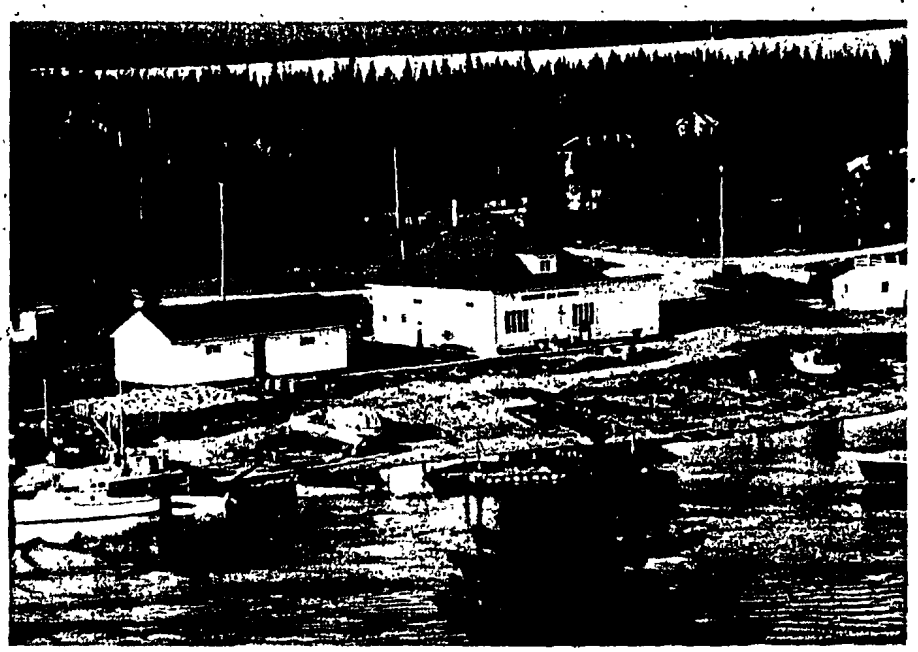

PHOTO I-
Magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

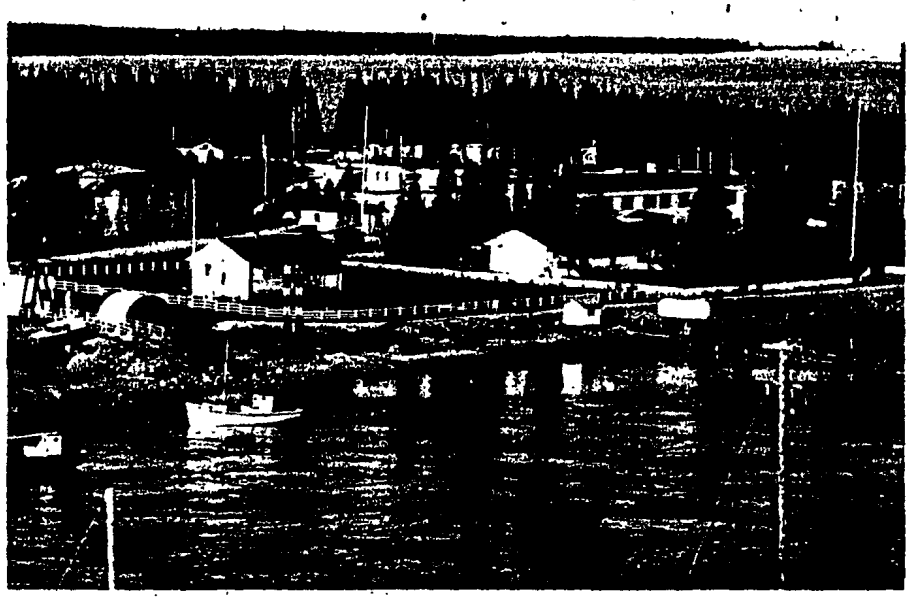

PHOTO II-
Vue partielle de la communauté blanche.
A l'arrière plan le lac Melville, à droite l'hôpital I.G.A.,à gauche l'école, à l'avant-plan à remarquer le téléphérique (cable car) qui relie les deux rives.

une distance de 1,000 kilomètres tout le long du littoral atlantique.

Les autres sources de revenu de la communauté sont: La Compagnie Brinnex filiale de la Brinco (British Newfoundland Company) dont le but est de prospecter la région pour le fer et autres minéraux; une compagnie de transport (camions, autobus, etc..) un bureau de poste et un magasin général. Quelques individus s'intéressent à la trappe, la pêche et la chasse et d'autres servent de guide et/ou louent leur bateau pour la chasse et/ou la pêche.

Enfin il existe une certaine dépendance vis-à-vis la base américaine et "Happy Valley". Quelques hommes travaillent à ces deux endroits et leur transport, ainsi que celui de la marchandise (nourriture et autres nécessités) créent des emplois soit comme chauffeurs de camions, soit comme manoeuvres à l'entretien de la route qui relie "North-West-River" à "Goose-Bay" et à "Happy Valley".

3. Les Amérindiens.

a) Affiliation culturelle. —

Les montagnais-Naskapi font partie du groupe lin-

guistique algonquin. Au 17e siècle, leurs voisins étaient les Cris de la Baie d'Hudson et au sud de ces derniers les Algonquins: au sud-ouest les Iroquois; au sud, d'ouest en est, sur la rive opposée du St-Laurent, les Abénakis, les Micmacs et les Beothucks et enfin à l'est et au nord les Esquimaux. Leur vaste territoire peut être délimité, avec une relative précision, par une courbe tirée de la rivière St-Maurice au sud (1) passant par Mistassini et allant jusqu'à la Baie d'Ungava au nord.

L'affiliation culturelle de ces deux groupes, soit entre eux, soit avec un groupe plus large, est un sujet qui a donné lieu à plusieurs débats qui laissent toujours le lecteur de cette littérature un peu confus. Pour démontrer notre position, il faut tout d'abord résumer en quelques lignes cette littérature.

Au début le terme Montagnais fut utilisé pour désigner les Amérindiens habitant la région au sud de la "Churchill" entre la rivière St-Maurice et l'Atlantique tandis que Naskapi désignait les Amérindiens du basin de la Baie d'Ungava, au nord de la rivière "Churchill". (P.C.:2658).

---

(1) La rivière St-Maurice se déverse dans le St-Laurent à Trois-Rivières.

Frank G. Speck (1926 et 1931) accepta également cette dichotomie territoriale comme une de groupe ethnique. Bientôt, il se rétracta et groupa Montagnais et Naskapi en opposition aux Cris. D'autre part, Michelson, (Kroeber, 1936:98) dans sa classification linguistique, groupa Cris et Montagnais, les distinguant ainsi des Naskapi. Puis, Hallowell (1929) ne voyant aucune différence significative tant au point de vue linguistique qu'au point de vue ethnologique suggéra d'utiliser le terme Montagnais-Naskapi. Enfin, Dyke (1970) se basant sur des études génétiques - biochimiques de Blumberg et autres (1) suggéra d'utiliser le terme Montagnais-Naskapi pour désigner les enfants nés de mariages mixtes.

Une position actuelle, que Dyke accepte et similaire à celle du tout début, est de désigner par le terme Montagnais les populations habitant le littoral du

---

(1) Blumberg, Baruch S., John R.Martin, Fred H.Allen Jr., Judith L.Weiner, Elaine M.Vitagliano, and Alan Cooke (1964); Blood groups of the Naskapi and Montagnais of Schefferville, Québec. Human Ecology, Vol.36, No.3 (septembre) pp.263-272. Detroit, Wayne State University Press.

Blumberg, Baruch S.; Liisa Melartin; and John R.Martin.(1967) Genetic studies on the Naskapi and Montagnais Indians of Schefferville, P.Q. McGill Sub Artic Research Papers, No.23, pp.75-78, Montreal, McGill University.

St-Laurent entre les rivières Saguenay et St-Augustin et incluant une partie de la population de Schefferville (1) ainsi que celle de "North-West-River" (2) ; Naskapi pour désigner la population de "Davis-Inlet" et une partie de la population de Schefferville et de "North-West-River".

Acceptons la position primaire de deux territoires, deux ethnies avec la rivière "Churchill" comme ligne de démarcation. "North-West-River" se trouve alors située à la limite de ces deux territoires; au nord celui des Naskapi, au sud celui des Montagnais. Tel que mentionné précédemment, N.W.R., à cause de sa situation géographique, fut pendant un certain temps un centre de pelleteries important puis, à cause de l'hopital et de sa proximité de "Goose Bay" et "Happy Valley" continua d'être un centre d'attraction pour les Amérindiens des deux régions. Or, en 1969, sur un total de 74 familles nous en avons relevé seulement 18 dont les deux conjoints étaient natifs de N.W.R. ou de la région environnante. (Voir p.44 chapitre II, tableau VII). Pour cette raison, nous croyons préférable d'utiliser le terme Montagnais-Naskapi

---

(1) Schefferville est formée par des Montagnais venant de Sept-Iles et par des Naskapi de Fort Chimo.

(2) "North-West-River" est formée d'Amérindiens venant de Sept-Iles et des régions avoisinantes ainsi que de "Davis-Inlet" et de Fort Chimo.

pour désigner tout au moins les Amérindiens qui habitent cette communauté.

Enfin, quelle que soit la position prise, les Amérindiens habitant N.W.R. se désignent par le terme / innu· / (homme) (1) ou / innu·t / (hommes) et s'identifient par le nom de l'endroit qu'ils habitent: "North-West-River" se dit / šé·ša·či·t / (endroit étroit) ainsi ces gens s'identifient par le terme / šé·ša·či·t innu·t / (Hommes de l'endroit étroit).

b) "North-West-River".

Une brève description de la communauté blanche, située sur la rive nord de la rivière Nord-Ouest, nous a montré une population de plus de 400 habitants avec ses magasins, son hôpital et son école. En second lieu, l'historique nous a montré l'évolution, des premiers commerçants de pelleteries jusqu'à l'établissement de la H.B.C. et par la suite de la I.G.A.

A la suite des marchands, les missionnaires Oblats s'intéressèrent à la population Amérindienne de cette localité. Le Père Babel, après maintes tentatives infruc-

---

(1) L'orthographe des termes Montagnais utilisés dans ce travail est de José Mailhot; communication personnelle, 5 juin 1973.

CARTE 3

NORTH-WEST-RIVER

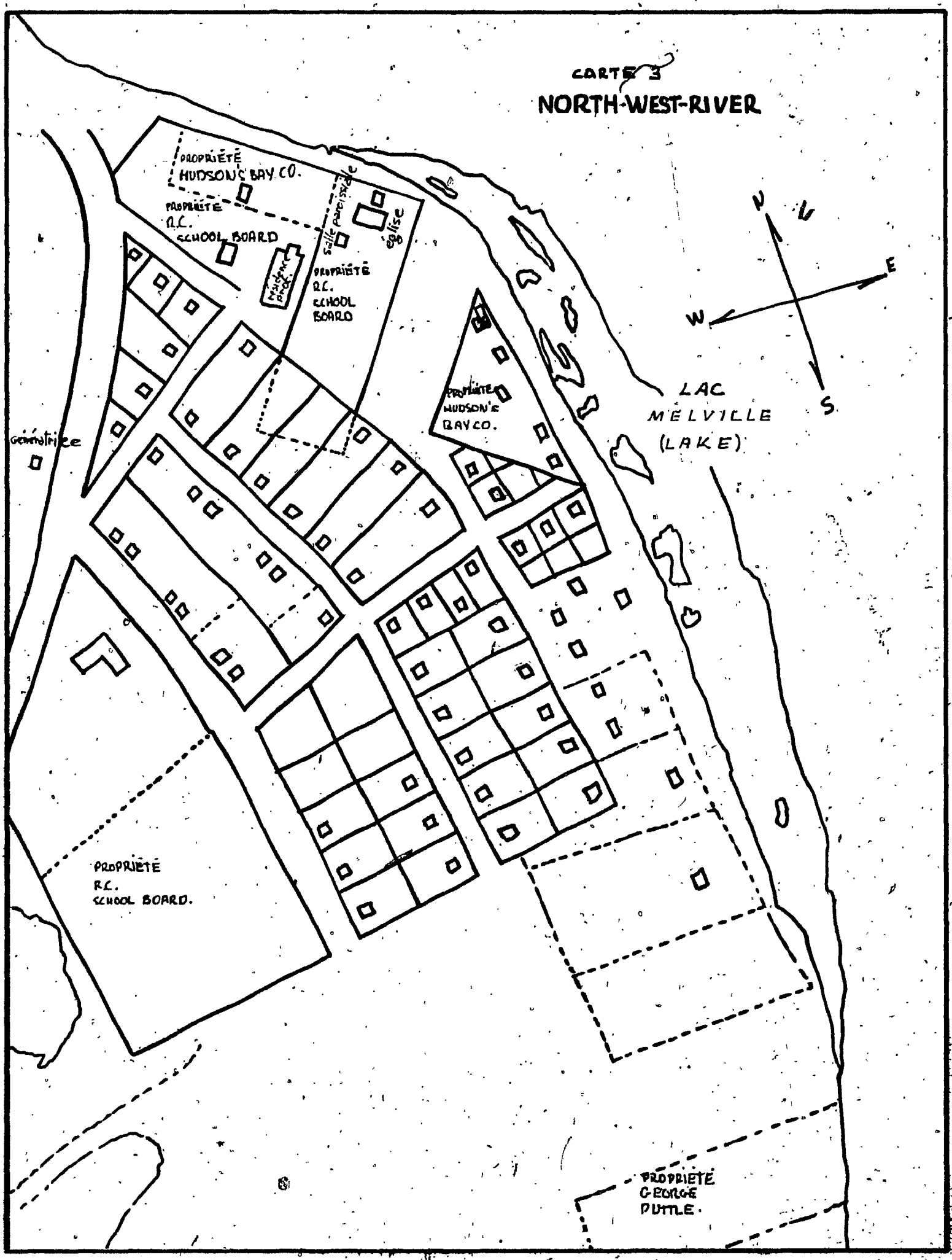

tueuses, réussit en 1867 à atteindre "North-West-River". Par la suite, presqu'à chaque été, surtout à partir de 1920 avec le père O'Brien, les Amérindiens furent visités par un missionnaire. Cependant, ce n'est qu'en 1952 que le Père Joseph Pirson, O.M.I., s'établit en permanence. Sur un terrain loué de la H.B.C., il construisit une chapelle et une école (carte 3).

Un missionnaire en résidence et la mise en vigueur en 1949 du système du Bien-Etre Social, subventionné par le gouvernement fédéral (1) sont, selon McGee, deux facteurs qui ont largement contribué à la sédentarité de ce peuple nomade (2).

Déja, en 1952, dû à l'argent dispensé par le Service du Bien Etre Social et l'attrait exercé par l'école, 25% de la bande (McGee, 1961:47) préférait demeurer dans la com-

---

(1) En 1949, Terre-Neuve devint la 10e province du Canada.

(2) Il est possible que McGee accorda une trop grande importance à la mise en vigueur du Bien-Etre Social. En 1851 le gouvernement du Canada accordait, dans les postes de la côte du golfe St-Laurent $500.00 en aide pour nourriture et vêtements. Les sommes distribuées s'accrurent d'année en année pour atteindre $24,870.73 en 1921. En 1873 le Département des Affaires Indiennes décida de s'occuper des postes situés plus au nord: 161 Amérindiens de Fort Chimo reçurent $385.00 en 1904: 26 Amérindiens de North-West-River reçurent $290.33 en 1915. (P.C.:2681-2689).

munauté au-lieu d'aller mettre des trappes. Ce processus s'est accentué par la suite:

> "1962-1963, à l'automne, dispersion pour trois mois de 68% des familles. A Noël concentration générale au village. En janvier, de nouveau une faible dispersion (20% des familles). De mai à octobre, concentration de toutes les familles au village, avec dispersion courte et temporaire de quelques familles nucléaires".

Et à l'automne de 1968 nous avons relevé le départ pour une période prolongée de cinq familles seulement.

Vers la fin des années cinquante, afin de remplacer les tentes, le Père Pirson et quelques Amérindiens, avec une subvention du gouvernement provincial, projetèrent la construction de maisons. Ils en construisirent 15 dont 14 servent encore. Au début des années soixante, le gouvernement provincial, par l'entremise du "Department of Northern Labrador Affairs" DNLA (1) établit un camp de bûcherons et construisit une scierie, une école et un magasin général. En 1966 le DNLA (et par la suite le NLSD) entreprit d'importer de la capitale, St-John's, deux modèles de maisons préfabriquées (photo IV): le premier modèle, une maison à un étage de quatre pièces; le deuxième modèle, une maison à deux étages et comprenant cinq pièces et demie. En 1969, un

---

(1) Le nom DNLA fut changé pour celui de "Northern Labrador Service Division" (NLSD) en 1967.

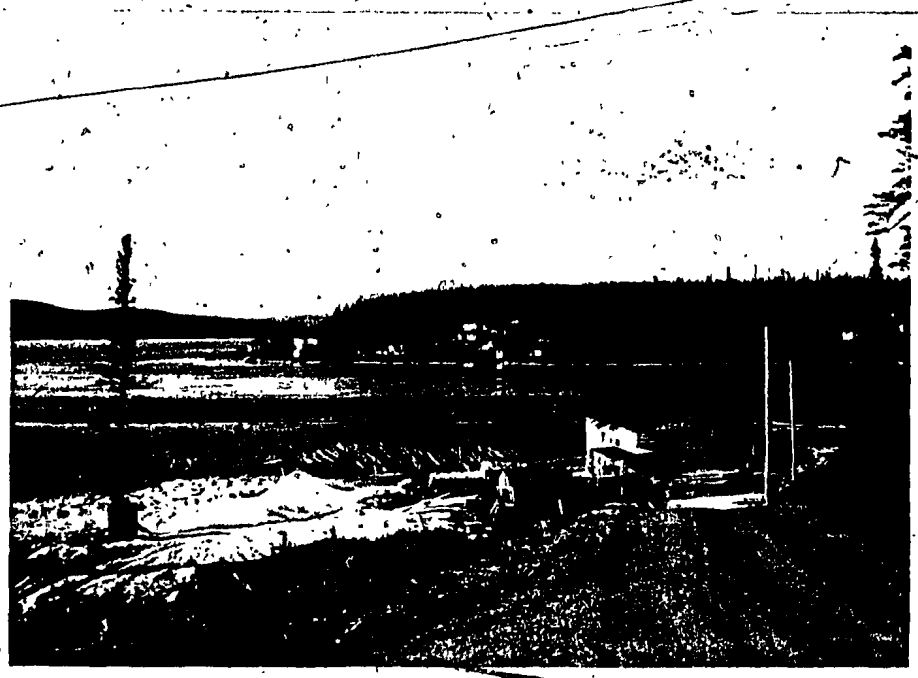

PHOTO III-
Scierie construite par le gouvernement provincial pour les Amérindiens.
De l'autre côté de la rivière Nord-Ouest l'extrémité ouest de la communauté Blanche, et à gauche "Little Lake".

PHOTO IV-
Deux types de maisons construites par le gouvernement provincial: au premier plan, maison à deux étages et à l'arrière maison à un étage.

nouveau modèle apparut: une maison à un étage comme les premières, mais plus spacieuse, cinq pièces au-lieu de quatre.

Toutes ces maisons, celles construites par les Amérindiens comme celles contruites par le N.L.S.D. ont certaines caractéristiques communes: l'électricité (à l'exoeption de deux maisons), une poêle à bois, et sans eau courante.

Avec une population sans cesse croissante et surtout très jeune (voir chapitre suivant) une école plus spacieuse devenait nécessaire. La Commission Scolaire Catholique entreprit en 1966 la construction d'une école (photo V) afin de satisfaire aux besoins des écoliers. Cette nouvelle école de deux étages comprend onze classes (dont une peut être converti en laboratoire), une cafétéria, une cuisine, un atelier de travail et une bibliothèque. Durant l'année académique 1968-69, il y avait 154 élèves et dix professeurs.

Une description indépendante des deux populations (des deux solitudes) mises à part la culture et la race, trouve trois justifications: <u>premièrement</u>, la division physique, blancs d'un côté de la rivière et Amérindiens de l'autre; <u>deuxièmement</u>, une division de reli-

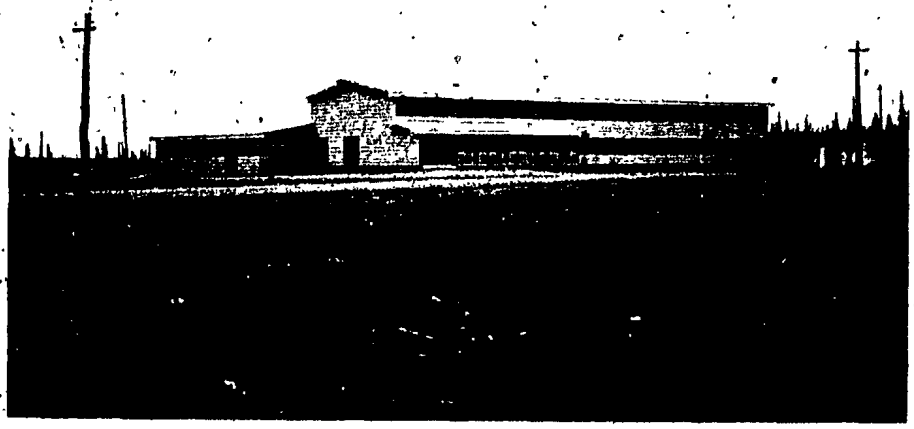

PHOTO V-
Ecole construite en 1967 par le gouvernement provincial pour les Amérindiens.

PHOTO VI
Chapelle catholique construite en 1952.
A l'arrière plan la rivière Nord-ouest se déversant dans le lac Melville, et l'extrémité est de la communauté Blanche.

gion, les Blancs sont à la majorité protestants, tandis que les Amérindiens sont catholiques; troisièmement, un programme d'aide aux Amérindiens. Le N.L.S.D. a établi un camp de bûcherons, une scierie et un magasin général pour les Amérindiens seulement, même si, actuellement, quelques Blancs y travaillent également. Ainsi du N.L.S.D. provient la majeure partie du salaire des Amérindiens. En 1968, d'un salaire total de $48,153.00, $25,308.00 (1) provenaient du N.L.S.D. Tandis que pour le reste du montant, $22,755.00, à part ce qui provenait du "Department of Education" (Amérindiens qui voyaient à l'entretien de "l'école amérindienne"), les sources de revenu étaient les mêmes que pour les habitants de la rive opposée: H.B.C., "Department of Highways", I.G.A., U.S.A.F., "Brinco" et "Churchill Falls".

Et, pour terminer cette description, il faut remarquer que N.W.R. n'est pas une réserve. Il n'y a donc pas de territoire alloué à cette population, si ce n'est la maison, comprenant le terrain, qui appartient au chef de famille dix ans après sa possession.

Le but de ce chapitre était de situer les Amérindiens dans leur contexte actuel et pour que le lecteur

---

(1) Le salaire total de $48,153.00 est une estimation, cependant le montant de $25,308.00 provient des livres comptables du N.L.S.D..

remarque, avant d'aborder notre étude, les changements rapides de cette société. Parmi ces changements la sédentarité leur permet de bénéficier régulièrement des soins médicaux et est un des principaux facteurs qui a contribué à la présente structure démographique. C'est ce que nous allons voir au chapitre suivant.

- - - - - -

Chapitre deuxième

DEMOGRAPHIE

L'adoption par son influence sur la distribution des enfants fait partie du comportement démographique de la communauté. Afin de comprendre la partie, jetons un regard sur le tout. Ce dernier peut se diviser en deux sections: une première intitulée la population dont l'étude permet de discerner divers changements dans la structure démographique, changements reliées à la sédentarité, à l'accroissement naturel et aux migrations. En second lieu, la famille. L'organisation de celle-ci a subit de profondes mutations ayant répercussions directes sur le système d'adoption (Meier,1929: Guemple,1970: Rousseau,1970).

1. Population.

Au premier juin 1969 la population amérindienne de "North-West-River" comprenait 432 individus. Ces chiffres nous proviennent d'un recensement personnel fait d'une maison à l'autre. Les âges, estimés par les individus eux-mêmes, ne sont qu'approximatifs.

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION MONTAGNAIS-NASKAPI DE NORTH-WEST-RIVER (au 1er juin 1969)

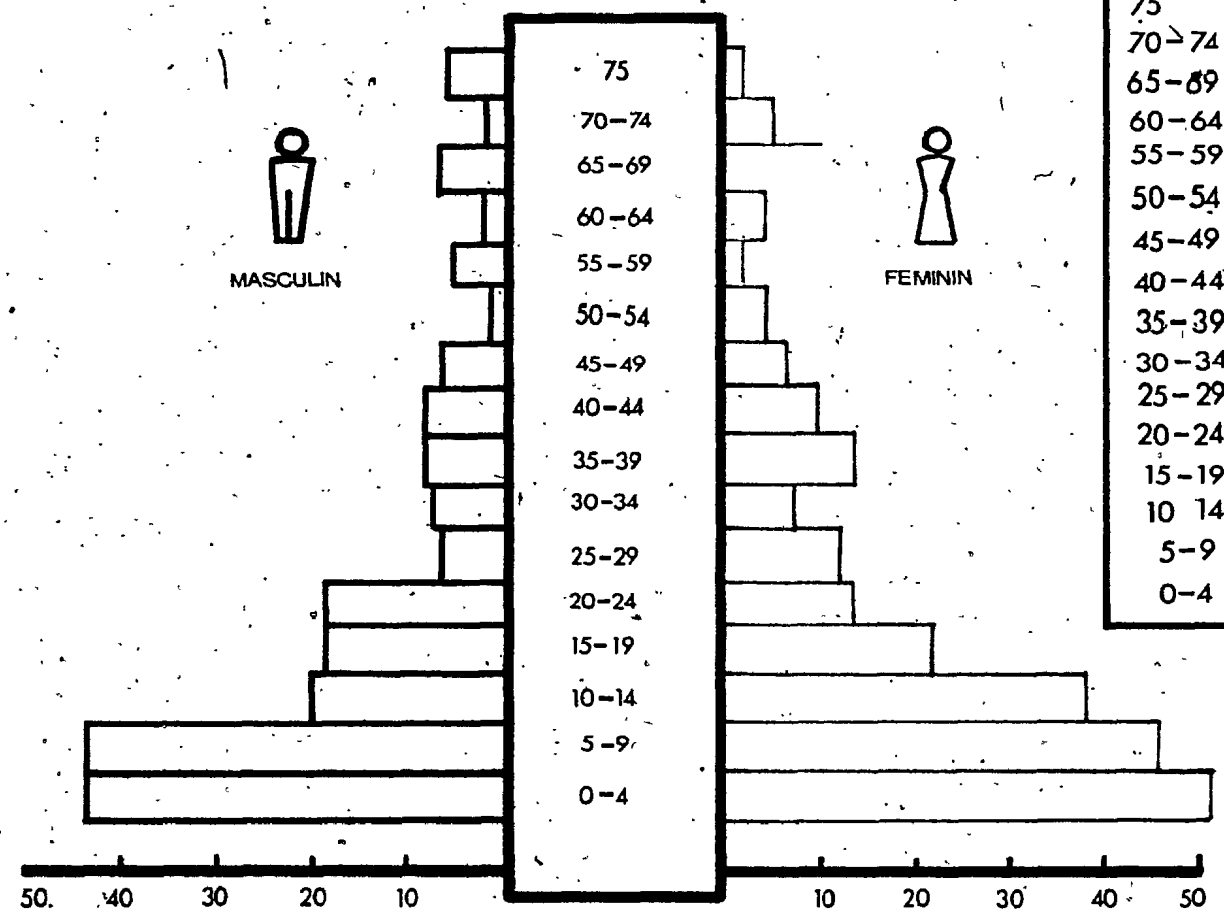

age	m	f	t
75	5	2	7
70–74	1	4	5
65–69	6	0	6
60–64	2	3	5
55–59	4	1	5
50–54	1	4	5
45–49	6	6	12
40–44	8	10	18
35–39	8	13	21
30–34	7	7	14
25–29	6	12	18
20–24	19	13	32
15–19	19	25	44
10 14	20	37	57
5–9	44	44	88
0–4	44	51	95
	200	232	432

EFFECTIF CUMULE DE LA POPULATION MONTAGNAIS-NASKAPI

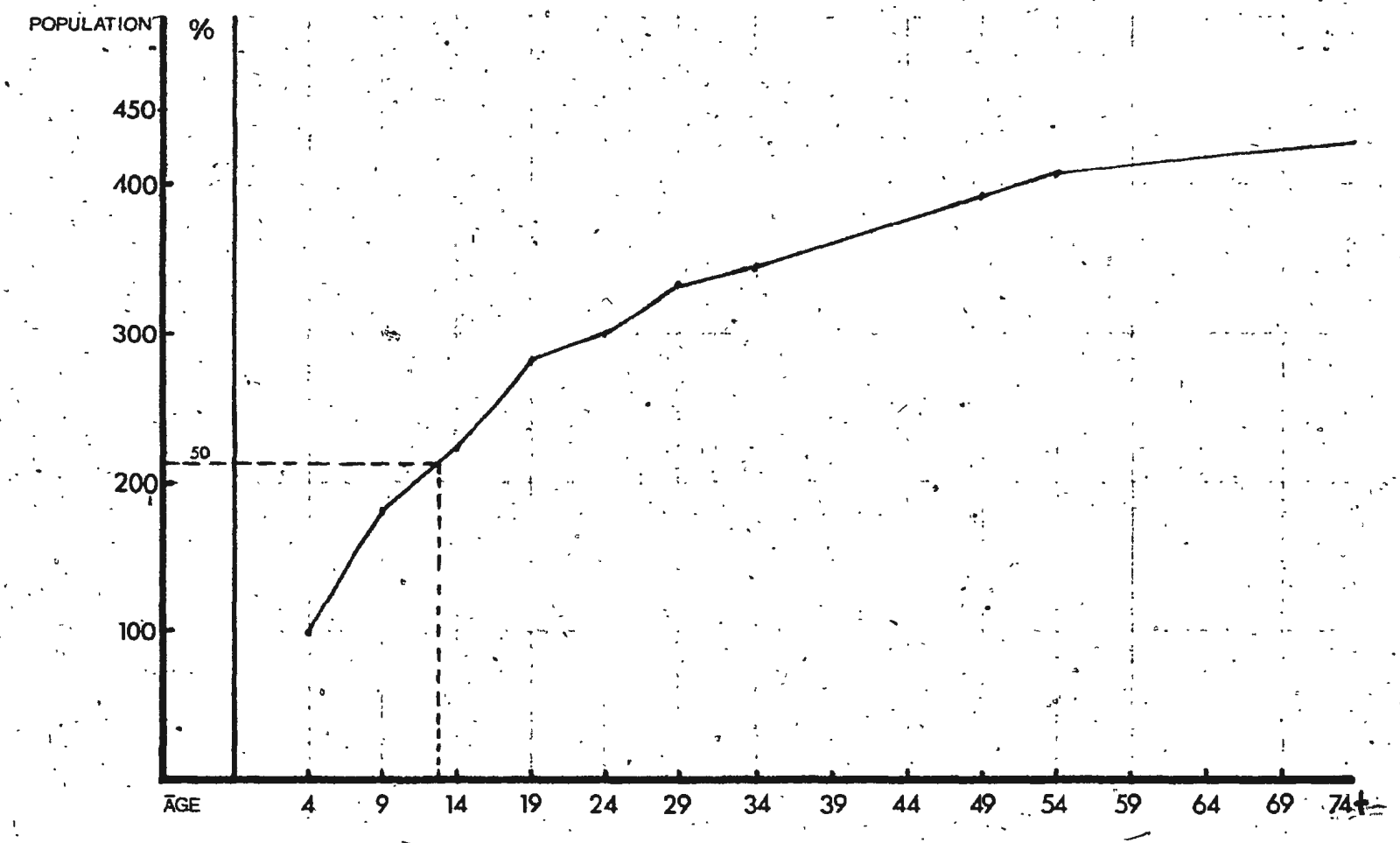

La pyramide des âges(tableau I) indique une structure quelque peu anormale: a) chaque catégorie supérieure ne contient pas moins de membres que la catégorie inférieure; b) même si au total les deux sexes sont égaux, il y a grande disproportion pour les catégories 10-14 et 15-19; 62 filles contre 39 garçons. La pyramide est caractéristique d'une population jeune, une moyenne d'âge de 17 ans et la médiane se situe à 12 ans (Tableau II). Le tableau III montre bien la jeunesse de la population: 55.5% des individus ont moins de 14 ans, 39% ont entre 15 et 59 ans et 5% plus de 60 ans. Cette structure de la population est due à plusieurs facteurs: sédentarité, immigration, émigration et soins médicaux surtout bénifiques aux jeunes en augmentant dès la naissance leurs chances de survie (ces facteurs seront revus subséquemment).

A l'aide de documents des missionnaires et de recensements de la province de Terre-Neuve, il nous est possible de dresser un premier tableau (IV) de la population couvrant la période de 1868 à 1922 (de toute la région de "Hamilton Inlet" ou de "North-West-River"). Il est cependant difficile et parfois même impossible de rendre explicite à partir de ces données démographiques, la composition ethnique de la population soit de la région ou de N.W.R. même, et de ce fait les fluctu-

TABLEAU III

PROPORTION DE LA POPULATION AMERINDIENNE
SELON L'AGE ET LE SEXE (au 1er juin 1969)

AGE	HOMMES		FEMMES		TOTAL H.	TOTAL F.
0-14	108	54%	132	56.8%	240	55.5%
15-29	44		50			
30-44	23	78-39%	30	91-39%	169	39 %
45-59	11		11			
60-	14	7%	9	4.2%	23	5 %

ations au sein de la population amérindienne. Cependant, en 1935 (tableau V) le recensement nous indique la population amérindienne mais, en 1945, il semble y avoir confusion. Il est impensable pour N.W.R. d'avoir un tel décalage (272 indiens - 142 catholiques) entre le nombre de Montagnais-Naskapi et le nombre de catholiques. Ce n'est donc qu'à partir de 1949 que nous avons des données démographiques précises qui permettent de connaître la population amérindienne.

Depuis 1949, la population a plus que triplé: de 131 à 432, une augmentation de 301 personnes (300%) en 20 ans. Cependant, nous remarquons que l'augmentation ne prend d'importance qu'à partir de 1961. De 230, en 1961, la population est passée à 432 en 1969; la population a donc presque doublé en huit ans.

Pour comprendre cette croissance démographique, il faut considérer trois facteurs importants; la <u>sédentarité</u>, l'<u>accroissement naturel</u> et les <u>migrations</u>.

a) <u>La sédentarité</u>.

La sédentarité, qui débute en 1949, est la conséquence de plusieurs facteurs dont quelques-uns ont déjà

TABLEAU IV

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LA REGION DU LAC MELVILLE OU "HAMILTON INLET"

DATE	ENDROIT	POPULATION
* 1868	N.W.R.	154
1874	Hamilton Inlet	395
1884	" "	493
1891	" "	486
1901	N.W.R.	33
1911	"	57
1921	"	182
1922	"	120

* 1868 notes du père Babel dans Carrière, 1964:417

été mentionnés: la mise en vigueur du Bien-Etre-Social, le missionnaire en résidence, la construction d'une chapelle et de maisons. Il faut ajouter également la diminution du gibier et l'appropriation des territoires de trappes par les Blancs (Leacock, 1954). Ceci crée une situation de revenu moindre (moins de gibier, moins de fourrures, moins d'argent) et un coût d'exploitation plus élevé (il faut aller plus loin et comme il y a moins de gibier à fourrure et autres, il faut apporter beaucoup plus de nourriture) ce qui incite les gens à demeurer au village.

b) Accroissement naturel:

D'après les registres de la mission catholique, il y a eu depuis 1952, 326 baptêmes (tableau VI) pour un accroissement naturel de 246 individus. Il y a eu 53 décès et non 80 comme le laissent supposer les chiffres précédents. Les 27 autres individus sont répartis de la façon suivante: 8 métis, 18 enfants appartenant à 9 familles amérindiennes qui ne demeurent plus à North-West-River et un enfant de parents blancs.

Avec une telle population, 53 décès représentent quand même un taux de mortalité infantile très élevé: 177 pour 1000. Il faut cependant considérer que malgré

TABLEAU V

RECENSEMENT ET DENOMINATION DE LA POPULATION DE N.W.R.

DATE	POPULATION	DENOMINATION
1935	154 (Mont-Nask)	154 catholiques
1945	272 "	142 "
* 1949	131 "	131 "
* 1952	190 "	190 "
* 1956	216 "	216 "
* 1961	230 "	230 "
* 1963	323 "	--- "
* 1966	367 "	---
* 1969	432 "	432 "

---

*	1949-56-61	Carrière, 1964:422
	1952-	McGee, 1961:32
	1963-	Mailhot & Michaud, 1965:7
	1966-	Allain, O.M.I. (Régistres de l'église)
	1969-	mes données.

quelques fluctuations (appendice I) ce taux, surtout depuis 1966, diminue rapidement: en 1953, 430 ‰; 1961, 250 ‰ et 1968, 0 ‰.

Parallèlement à la diminution de la mortalité infantile, il y a augmentation des naissances: 16 en 1953 24 en 1961 et 21 en 1968. (appendice II). Ces deux facteurs la diminution de l'un et l'augmentation de l'autre, laissent supposer un accroissement encore plus grand de la population dans les années à venir.

c) Les migrations:

Ce terme, migration, est utilisé "pour désigner des déplacements d'un poste à l'autre, en vue de l'établissement en permanence à un nouvel endroit et de se considérer comme faisant partie de ce nouveau groupe". (Pothier, 1967: 20). Elles se subdivisent en deux parties: a) émigrations, b) immigrations.

a) Emigrations:

Comme nous venons de le mentionner, 18 enfants appartenant à 9 familles différentes ne sont plus à "North-West-River". Nous n'excluons pas la possibi-

TABLEAU VI. *

Naissances & Décès des enfants, par sexe et par année. (du 25 mai 1952 au 6 juin 1969).

	Masculin		Féminin		Total.	
	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès
1952	3	1	4	1	7	2	5
1953	7	3	9	4	16	7	9
1954	8	3	4	1	12	4	8
1955	3	1	7	0	10	1	9
1956	5	2	10	1	15	3	12
1957	6	2	12	1	18	3	15
1958	2	1	7	3	9	4	5
1959	6	1	14	1	20	2	18
1960	7	-	10	2	19	3	16
	1 jumeaux	1	1 jum.	-	-	-	-
1961	7	3	15	3	24	6	18
	2 jumeaux	-	-	-	-	-	-
1962	12	0	12	2	24	2	22
1963	14	3	4	0	19	3	16
	1 métis	-	-	-	-	-	-
1964	13	1	14	3	28	4	24
			1 métis	-	-	-	-
1965	10	3	11	2	24	5	19
	1 jumeaux	-	1 jum.	-	-	-	-
	1 métis	-	-	-	-	-	-
1966	7	1	14	1	26	2	24
	1 jumeaux	-	1 jum.	-	-	-	-
	2 jumeaux	-	1 métis	-	-	-	-
1967	9	1	12	1	21	2	19
1968	8	0	10	0	21	0	21
	1 métis	-	1 métis	-	-	-	-
			1 blanc	-	-	-	-
1969	7	0	5	0	13	0	13
	1 métis	-	-	-	-	-	-
Total	145	27	181	26	326	53	273.

* Données provenant des registres de la mission catholique de N.W.R.

lité qu'il y ait eu émigration d'autres familles: familles n'ayant pas eu d'enfant lors de leur séjour à N.W.R. et, de ce fait, il est impossible de les retracer au moyen du registre.

b) Immigrations:

La migration d'une bande à l'autre n'est pas un phénomène nouveau. Depuis au moins 70 ans, 80 adultes sont venus s'installer à "North-West-River". Des 74 familles recensées en 1969, il y en a seulement 18 dont les deux conjoints viennent de N.W.R.; 27 dont seulement la mère (13) ou le père (14) est de N.W.R.; 25 familles dont les deux conjoints viennent de l'extérieur et enfin 4 familles d'origine inconnue. Le tableau VII donne l'origine de chacun et présente un aperçu du degré de contact entre les différentes bandes réparties sur tout le territoire de la péninsule Québec-Labrador.

Cependant, depuis 1961, un "pattern" se dessine: des 10 familles établies à N.W.R. depuis cette date toutes sont de "Davis Inlet". Il en est de même des six célibataires venus chercher un conjoint ou conjointe. D'après Mailhot et Michaud (1965:25) ce "pattern"

TABLEAU VII.

ORIGINE DES ADULTES HABITANT "NORTH-WEST-RIVER"; ENDROIT DE NAISSANCE ET SEXE.

ENDROIT DE NAISSANCE.	HOMME	FEMME	TOTAL.
N.W.R.	31	27	58
Sept-Iles	14	14	28
Davis-Inlet	12	15	27
Chimo	1	2	3
Michikémat	-	2	2
Michikamau	1	3	4
George-River	4	3	7
Wabush	-	1	1
Voisie Bay	3	-	3
Ashani	1	-	1
St-Augustin	-	2	2
Hopedale	1	-	1
Nain	-	1	1
	68	70	138 (1)

(1) Trois individus dont l'endroit de naissance est inconnu.

aurait même commencé un peu plus tôt. Entre 1940 et 1950 dix personnes seraient venues de Sept-Iles et neuf de "Davis-Inlet"; par contre entre 1955 et 1963, 38 personnes seraient venues de "Davis-Inlet" et aucune de Sept-Iles. Il faut ajouter que des mariages avant 1950, un seul eut lieu entre des personnes de "Davis-Inlet" et de "North-West-River", tandis qu'il y en a eu six entre des gens de Sept-Iles/North-West-River;. après 1950, trois mariages, Sept-Iles/North-West-River et cinq Davis-Inlet/North-West-River.

Ainsi, avant 1961, il semble y avoir eu de fréquents contacts avec les autres communautés, mais depuis cette date, tout a cessé. Cette coupure peut entrainer dans un avenir rapproché quelques difficultés pour le mariage des jeunes filles de la communauté. La pyramide des âges indique 23 filles de plus que de garçons entre les âges 10-19 et le seul contact avec "Davis-Inlet" ne suffit pas à établir l'équilibre. Cette dernière n'a que 120 habitants et ne pourra certainement pas suffire à la demande d'époux.

2- Famille

a) Les enfants

En supposant, à cause d'un manque de données chez

TABLEAU VIII

DISTRIBUTION DE LA POPULATION (1952) PAR AGE ET PAR SEXE. (McGEE, 1961:32).

AGE	HOMME	FEMME
0-12	38	34
13-19	7	20
20-29	14	16
30-39	8	7
40-49	10	7
50-59	5	7
60-69	7	3
70-79	3	2
80 et plus	-	2
	92	98

McGee, que les personnes âgées entre 0-19 ne soient pas mariées et que toutes les autres le soient, il devient possible de calculer sans une trop grande marge d'erreur qu'il y avait en 1952, 45 familles nucléaires (1), avec une moyenne de 2,20 enfants non-mariés par famille (tableau VIII): en 1969, 74 familles nucléaires (2) avec une moyenne de 3,83 enfants non-mariés, par famille. (tableau IX).

Cet accroissement du nombre d'enfants par famille est sans doute dû aux nouvelles conditions de vie: la sédentarité et l'hôpital qui ont, nous l'avons déjà vu, une grande influence sur la diminution du taux de mortalité infantile.

b) Mariage

Ce n'est pas le but de ce travail de discuter du système de mariage chez les amérindiens Montagnais-Naskapi. Cependant afin de comprendre la structure de la famille, nous croyons nécessaire de nous y attarder quelque peu.

---

(1) Famille nucléaire: Epoux et épouse, veuf ou veuve avec leurs enfants (s'il y a lieu) non-mariés.

(2) De fait, 74 familles vivent actuellement à North-West-River.

IX

EFFECTIF DES ENFANTS NATURELS NON-MARIES, PAR FAMILLE

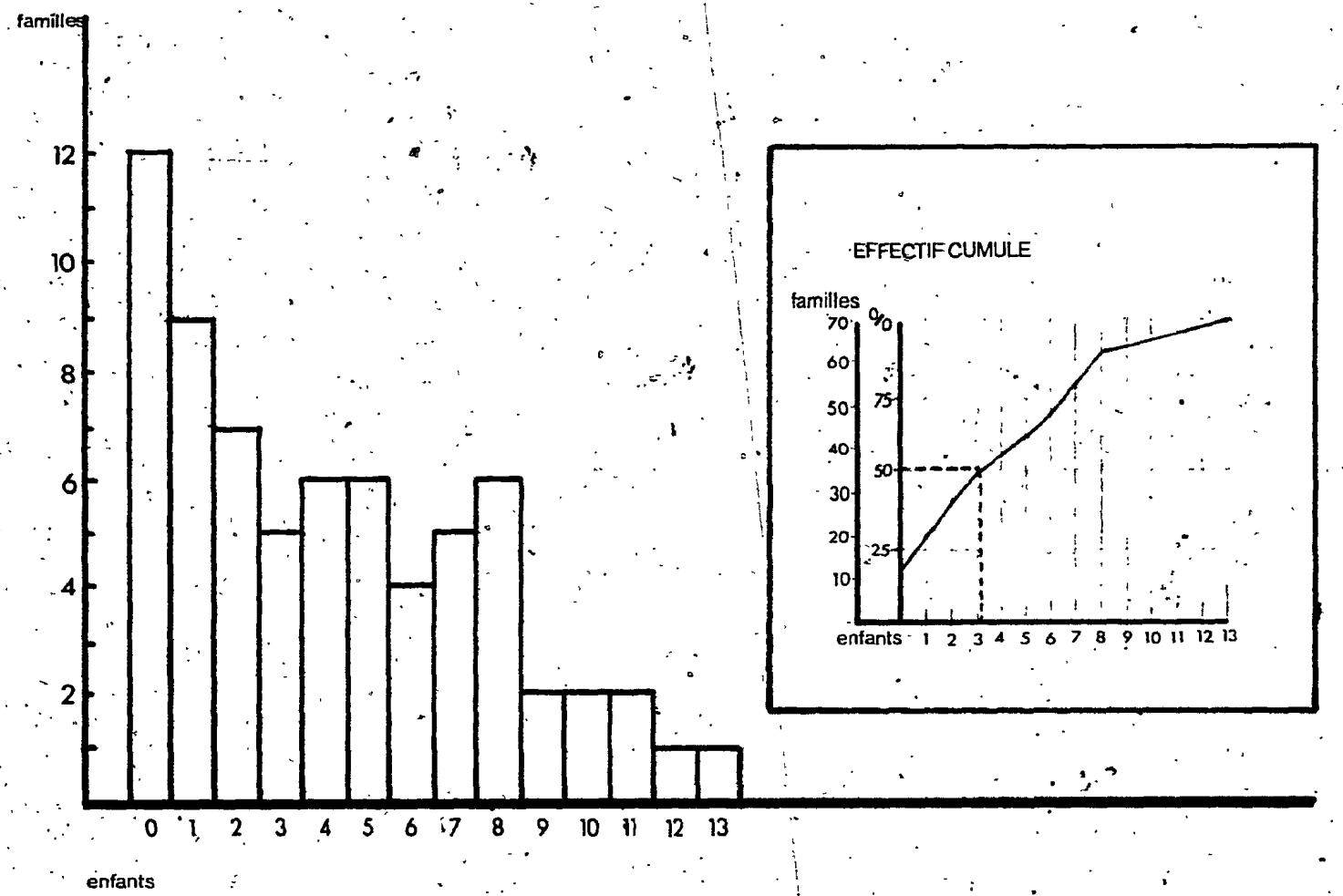

Le système de parenté (surtout au point de vue terminologie) fut principalement étudié par Speck (1918) et Strong (1929). Un des points importants qui ressort de ces études est l'interdiction dans le mariage. Pour N.W.R., Strong montre que le mariage préférentiel entre cousins-croisés n'existait pas dans la terminologie et Speck montre de même pour les Escoumains, en 1915. La terminologie actuelle est selon la classification de Murdock (1949) un système hawaiien pour les cousins i.e. tous les cousins croisés et parallèles, sont désignés par le meme terme que celui utilisé pour désigner frère ou soeur. Cependant, malgré cette terminologie, nous avons relevé un cas de mariage entre cousins-croisés. Et enfin, toujours selon la terminologie, un système bilatéral existe pour désigner les tantes, les oncles et les grands-parents.

c) Organisation des familles.

De profonds changements se sont produits dans l'organisation des familles et ceci a sans aucun doute eu des répercussions sur l'adoption. Le groupe multifamilial en tant que forme d'organisation sociale reliée à la chasse, la trappe et la pêche, est passé par un processus "d'atomisation" et ce avec un double résultat: le pre-

mier, l'autonomie de la famille nucléaire; le deuxième, corollaire du premier, "nucléarisation" des maisonnées.

L'acquisition par les familles nucléaires d'une indépendance économique à l'égard de la bande est traitée par Leacock (1954) au chapitre intitulé "The Montagnais-Naskapi Band". L'auteur tente de montrer à partir d'écrits des Jésuites et des recherches anthropologiques que le groupe multifamilial, groupe formé pour la chasse et la pêche et composé de deux à cinq ou six familles, fut l'unité socio-économique traditionnelle. Dû à maints changements, introduction du piégeage individuel, disparition de la chasse en bande du caribou et autres, le groupe multifamilial tend, surtout depuis les deux dernières décades, à disparaître et la famille nucléaire devient l'unité socio-économique.

En 1952, la description détaillée de la répartition de la population par McGee permet de voir le corollaire de la plus grande autonomie des familles nucléaires: la "nucléarisation" des maisonnées:

> "A population of 190, grouped into 41 tent units or households...about half of them are individual families, husband, wife, and offspring, either their own or adopted children...the other half of the households had older relatives in addition to the nuclear family (McGee 1961:32.)"

Par la suite, surtout depuis la construction des maisons, ce processus de "nucléarisation" s'est accéléré. En 1969, les 432 habitants répartis en 74 familles, demeurent dans 63 (1) maisons ce qui laisse seulement 11 maisons avec plus d'une famille nucléaire.

Ainsi les maisonnées se "nucléarisent" de plus en plus, de 50% en 1952 à plus de 70% en 1969, et l'ambition des jeunes ne consiste plus à demeurer chez l'un des beaux-parents après le mariage, mais bien d'avoir leur propre maison et comme un jeune informateur disait: "une maison avec salon, tapis et eau courante".

En résumé, premièrement dû à la sédentarité, à l'accroissement naturel et aux migrations, la population a triplé en 20 ans. Deuxièmement, un changement d'habitudes la caractérise: on a coupé les communications avec les postes du golfe St-Laurent et cette coupure peut créer un empêchement aux mariages intra-ethniques des jeunes filles qui sont en nombre supérieur aux jeunes hommes.

---

(1) Il y a 64 maisons, mais une n'est plus habitée.

Troisièmement, un changement interne se dessine dans la famille nucléaire: un plus grand nombre d'enfants. En même temps, et avec la disparition du groupe multifamilial, elle acquiert une plus grande autonomie économique qui a pour corollaire la "nucléarisation" des maisonnées.

Le contexte est ainsi établi: le chapitre I situe les Montagnais-Naskapi de "North-West-River" dans l'espace, le chapitre II donne la structure actuelle de la population ainsi que l'organisation des familles. Il est maintenant possible d'aborder le système d'adoption des enfants.

- - - - - - - - - -

Deuxième Partie

PRESENTATION ET ANALYSE

Chapitre troisième

ADOPTION

1. Définition

Avant d'aborder cette étude, il faut définir ce que nous entendons par adoption. Rousseau définit l'adoption comme "un processus qui affilie à une famille un individu qui n'en est pas issu, de telle sorte qu'elle devient pour lui une famille d'orientation". (Rousseau, 1970:3). Et Guemple nous donne cette définition:

> " Adoption will be construed to mean the incorporation into the family of persons who would not otherwise have a meaningful claim to membership, whatever the age or other social characteristics of the adoptee": (Guemple, 1970:10)

Ces deux définitions se ressemblent et toutes deux sont acceptables. Bien que très générales et, conçues dans le contexte de deux sociétés différentes, elles incluent tous les cas d'adoption relevés. Il y a cependant, surtout dans le cas de la définition de Rousseau, trois questions qui se posent:

de quelle sorte de processus s'agit-il?

de quelle sorte de famille?

est-ce une affiliation permanente ou temporaire?

Les réponses aux deux premières questions apparaîtront au cours de ce travail lorsque nous constaterons que l'adoption est un échange entre deux individus ou mieux encore entre deux familles nucléaires. Quant à la troisième question, nous pouvons l'aborder immédiatement.

Rogers (1960:22) parle d'adoption permanente et d'adoption temporaire. Ce terme, "adoption temporaire" est plutôt singulier. Pourquoi ne pas avoir utilisé le terme "foyer nourricier"("Fosterage"), surtout qu'il utilise par la suite le terme, "parents nourriciers" ("Foster parents")? Le terme "foyer nourricier", tel qu'utilisé par Lambert (1964) et Keesing (1971), implique un caractère temporaire et serait sans doute préférable à celui d'adoption temporaire pour la simple raison que dans ce dernier il y a contradiction, l'adoption d'un enfant impliquant un caractère de permanence. Cependant, nous pouvons déceler au moins trois facteurs qui ont incité Rogers à préférer le terme "adoption temporaire" à celui de foyer nourricier. Premièrement, le terme "foyer nourricier" n'a jamais été utilisé, du moins à notre connaissance, ni chez les Esquimaux ni chez les Montagnais-Naskapi, et Rogers n'a pas voulu rompre avec la tradition. Deuxièmement, il a voulu faire ressortir l'état temporaire existant dans le transfert d'enfants d'une famille à une autre: dans la situation de nomadisme un enfant était

habituellement "adopté" pour une saison. Enfin, sans doute qu'à Mistassini, comme à "North-West-River" de nos jours, le comportement linguistique indiquait un état temporaire de l'adoption. A "North-West-River" un enfant "adopté" est désigné par le terme /ka·u·tina·kant wa·ss/ /"u·tina·"/ signifie prendre et /"wa·ss"/ enfant; ainsi "adopter" veut dire prendre un enfant. D'autre part, le terme /ka·kanwé·nima·kant wa·ss/ où l'on retrouve /ka·kanwé·nima/ qui signifie garder pour un certain temps, de même que la question /čikanwé~~·nima·w a·~~ wa·ss/ traduite littérallement par "avez-vous la garde pour un certain temps d'un enfant?" impliquent tous deux un état temporaire. Les termes d'adresse font également ressortir cet état temporaire de l'adoption. Théoriquement du moins, l'enfant "adopté" s'adressera à ses parents "adoptifs" par les termes père et mère; cependant, si ses parents "adoptifs" sont ses grands-parents, l'enfant les appellera grand-père et grand-mère et s'adressera alors à ses vrais parents en termes traditionnels ou dira leur prénom usuel. Comme, traditionnellement, la plupart des adoptions impliquaient les grands-parents et n'étaient que pour une saison tout au plus (Rogers, 1960), on voit une concordance entre la terminologie et le comportement.

En pratique à N.W.R. il est possible d'observer des déviations par rapport à cette terminologie que nous ve-

nons de présenter. La scène suivante en fait foi: une petite fille de dix ans, adoptée depuis son enfance par ses grands-parents maternels, s'est adressée à sa mère "adoptive" en utilisant le terme "mère" et ce en présence de son vrai père. Quand celui-ci ainsi que d'autres personnes présentes lui ont fait remarquer que c'était sa grand-mère et non sa mère, l'enfant rétorqua que celà ne les regardait pas.

Le comportement des individus tend également à une permanence dans l'adoption. En effet, la plupart des cas relevés et présentés dans ce travail se réfèrent à des enfants "adoptés" par leurs grands-parents depuis 10, 15 et même 19 ans et à part quelques "adoptions" récentes, elles duraient toutes au moment de l'enquête depuis plus d'une saison. Pour ces raisons et celles du paragraphe précédent, nous utiliserons dans ce travail le terme "adoption" au lieu de "foyer nourricier", ce dernier s'appliquant mieux à la situation traditionnelle où habituellement l'on "empruntait" que pour une saison.

Le décalage entre la terminologie (attitude temporaire) et le comportement (attitude permanente) est un indice que nos observations à "North-West-River" dénoteraient un comportement tout à fait récent; une transition s'est produite de "foyer nourricier" à "adoption".

L'acceptation de cette transition, ce que nous faisons, pose le problème d'en connaître le comment et le pourquoi, ce que nous ne ferons pas. Une tentative de réponse serait matière à un autre travail.

2. Possibilité d'une telle étude.

a) Les données.

Cette étude systématique a été rendue possible grâce à un examen exhaustif des données sur la démographie de la communauté ainsi que sur les cas d'adoption. Nous avons visité chaque famille et nous avons recueilli dans chacune des renseignements sur ses membres; lorsqu'un cas d'adoption se présentait, soit "in-adoption" ou "out-adoption", nous essayions d'obtenir en suivant un questionnaire établi à l'avance (appendice III), tous les renseignements possibles ou, tout au moins, les renseignements nécessaires à une telle étude. Cette méthode ne fournit des données que pour les cas d'adoption d'enfants encore vivants. Or, le but de notre travail était précisément de rassembler le plus de données possibles sur l'adoption telle que pratiquée de nos jours et de fournir ainsi une ossature sur laquelle pourront venir se greffer des études ultérieures.

Dans une autre étude sur l'adoption, il faudrait essayer de combler cette carence dans nos données: la diachronie. Ceci pourrait être fait au moyen des généalogies car il n'existe aucune étude systématique antérieure à la nôtre (voir page 2). Ce retour dans le temps permettrait l'étude d'un systeme d'adoption au sein d'une société qui est passée du nomadisme à la sédentarité au cours d'une période relativement brève, soit une vingtaine d'années.

b) Fréquence de l'adoption.

Guemple (1970:16) note que plusieurs rapports ethnographiques ne mentionnent l'adoption que comme phénomène fréquent ou commun tandis que d'autres apportent des statistiques précises. Les uns comme les autres s'accordent cependant à dire que parmi les populations esquimaudes, même avec les variances locales, la fréquence de l'adoption est élevée. Willmot rapporte pour "Port Harrison" un taux d'adoption de 37%; Ben Dor rapporte 36% pour "Nain" et Vallée 30% pour "Baker Lake". Cependant, Dailey et Bailey ne rapporte que 7% pour "Rankin Inlet". Guemple considère ce chiffre de conservateur vu les taux élevés ailleurs et ses propres données à "Rankin Inlet" en 1969, où il recueilli un échantillonage de 20%.

A part les quelques paragraphes de Rogers (1960) sur l'adoption des enfants à Mistassini il n'y a que McGee (1961) qui a brièvement parlé de l'adoption à N.W.R. même. McGee rapporte:

> "In general tent units are not large. About half of them are individual nuclear families-husband, wife and offspring, either their own or adopted children. Actually there was one adopted child in each of nine tents, and two adopted sisters in a tent. Three of the adopted were from Davis Inlet. The other half.....(1)..... had other relatives in addition to the nuclear family". (McGee,1961:32).

Ces onze (11) enfants adoptés, des 72 qui ont moins de 13 ans, donnent un pourcentage de 15 ce qui correspond au pourcentage recueilli par Guemple pour les Iles Belcher en 1962-63. En 1969, pour le même groupe d'âge (celui de moins de 13 ans) et incluant les enfants illégitimes, il y a eu 28 adoptions sur un total de 226 enfants, soit un pourcentage de 12%. Et en considérant les adoptions pour le groupe d'âge 0-19, il y en a eu 32 sur une population de 284, soit 11.2%. A part les enfants illégitimes listés au chapitre 4, les cas d'adoptions sont numérotés de 1 à 26 et se trouvent à l'appendice III.

Définitivement le pourcentage diminue, mais le nombre demeure suffisamment élevé pour nous permettre d'en-

---

(1) McGee ne mentionne aucune autre adoption.

treprendre une étude du système d'adoption. Ceci en exposant systématiquement les données recueillies au sujet: premièrement, des adoptés; deuxièmement, des donneurs; troisièmement, des adoptants et quatrièmement, des relations parentales ou autres qui puissent exister entre ces deux derniers.

3. L'adopté.

a) Sexe & Nombre.

En excluant les enfants illégitimes (voir chapitre 4) il y a pour le groupe d'age 0-19 ans, 26 adoptions (17 filles et 9 garçons).

Il est regrettable que McGee donne seulement le nombre d'adoptés, soit 11 enfants. Il nous est donc impossible de comparer nos données aux siennes et de corroborer l'hypothèse émise par Dunning: avec la nouvelle situation économique il y a diminution du nombre des adoptions d'enfants mäles. De plus, même avec les données nécessaires la täche serait très difficile car, comme nous l'avons vu, la pyramide des äges indique une disproportion de filles par rapport aux garçons entre les ages 10-19, soit 62 filles contre 39 garçons. En nombre absolu du moins, cet exces de jeunes filles va fort probablement entraîner un plus

grand nombre d'adoptions de filles que de garçons et d'ailleurs le compte indique 17 filles contre 9 garçons.

b) Age lors de l'adoption.

Puisqu'il n'existe pas de registres pour les adoptions, les âges établis au tableau X ne sont qu'approximatifs. Une certaine vérification a cependant eu lieu: dans certains cas, l'âge de l'enfant lors de l'adoption fut demandé aux parents biologiques et aux parents adoptifs. De cette façon nous avons souvent obtenu des différences d'âge, mais peu significatives, c'est-à-dire que les parents donneurs disaient trois semaines, et les adoptants, deux mois.

Les données ainsi recueillies sont présentées au tableau X. Ce dernier indique, sauf dans un cas, que l'adoption des enfants des deux sexes prend place avant l'âge de deux ans avec une préférence marquée, 17 cas de 25, pour les enfants de moins d'un an.

4. Les donneurs.

a) Nombre de familles qui ont donné des enfants.

TABLEAU X

AGE ET SEXE DES ENFANTS A L'ADOPTION

	Garçons	Filles	Total
0-12 mois	6	11	17
13-24 mois	2	5	7
11 ans	1	-	1
	9	16 (1)	25

(1) Une fille dont l'âge à l'adoption nous est inconnu. Pour cette raison dans ce tableau et par la suite dans la plupart des autres nous analyserons 25 cas et non 26.

Des 74 familles habitant N.W.R., 19 ont donné au moins un de leurs enfants. De celles-ci, une en a donné trois et cinq autres, deux chacune.

b) Nombre des enfants vivants, y compris l'adopté, chez les donneurs lors de l'adoption.

A N.W.R., nous l'avons vu, la moyenne des enfants par famille est de 3,8. La majorité des donneurs se situent sous cette moyenne et la leur est de 2,4. En outre du tableau XI deux points sont à souligner:
a) dans 16 cas d'adoptions les familles avaient moins de quatre enfants lors de l'adoption et b) ce tableau indique un mode de 2 tandis que son effectif cumulé indique une médiane de 3. D'autre part le tableau IX "Effectif des enfants naturels non-mariés par famille" (page 48) indique un mode de 0 et son effectif cumulé une médiane de 3. Donc la moyenne d'enfants par famille donnante est inférieure à la moyenne générale, le mode est supérieur mais les médianes sont similaires. En termes non-statistiques ces résultats s'expriment comme suit: les familles les plus nombreuses ne sont pas nécessairement celles qui vont donner des enfants en adoption. Nous verrons à l'analyse l'importance de cette situation des familles donnantes.

XI

NOMBRE D'ENFANTS VIVANTS CHEZ LES DONNEURS (y compris l'adopté) ET POSITION, LORS DE L'ADOPTION, DE L'ADOPTE DANS CETTE FAMILLE

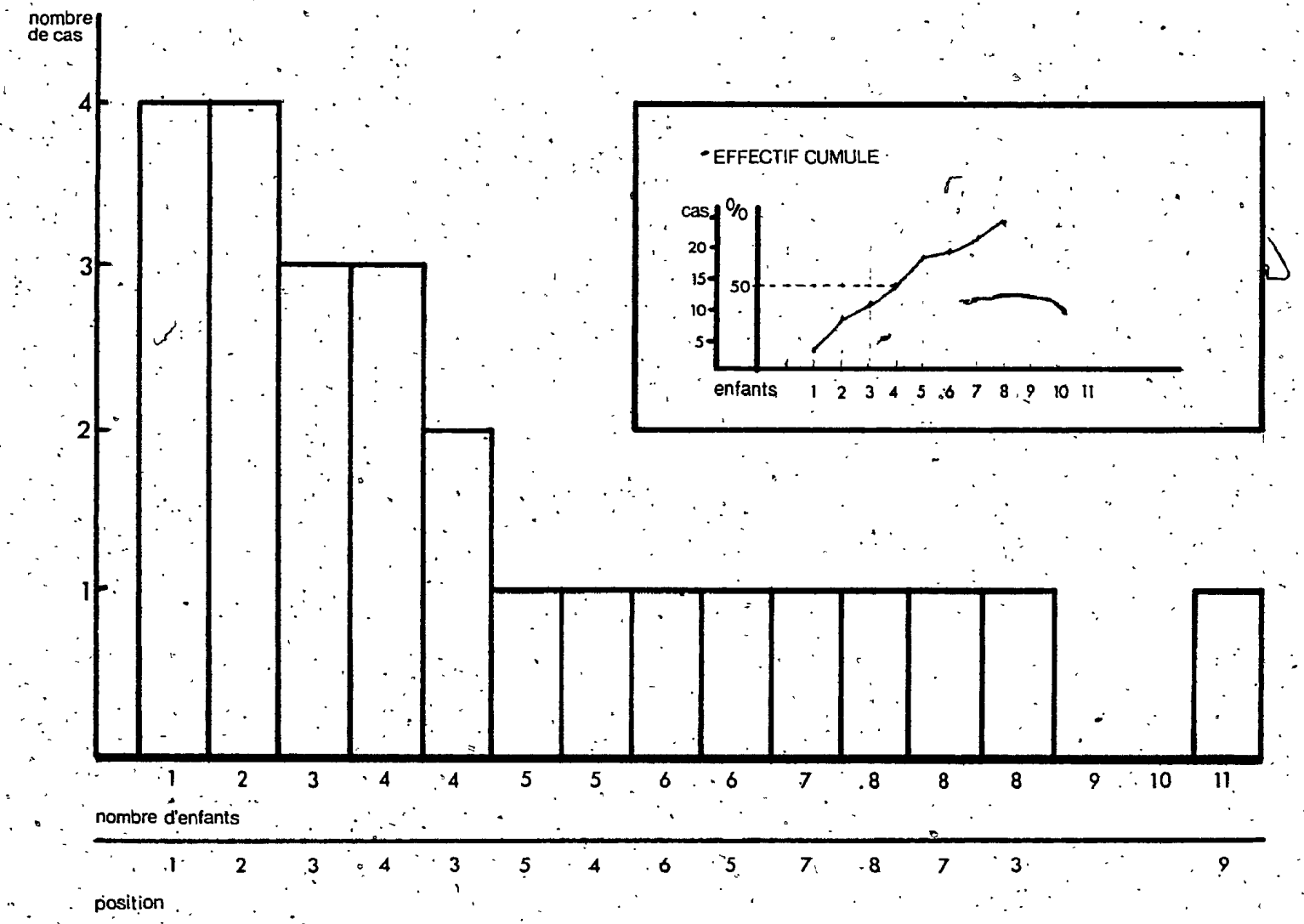

1) le cas 23 n'est pas inclus: jumeaux nés au premier rang

Enfin du tableau XI un "pattern" se dessine: dans 18 cas des 25 analysés, c'est le dernier enfant en liste qui est donné en adoption. Des sept autres, cinq sont les avant-derniers nés et, semble-t-il, furent abandonnés suivant la naissance du dernier enfant. Des deux autres, celui situé au 9ième rang fut donné à la naissance du onzième et celui situé au 3ième rang d'une famille de huit a été donné dans des circonstances et pour des motifs un peu confus sur lesquels nous reviendrons ultérieurement.

c) Age des parents donneurs lors de l'adoption.

La mère occupe sans doute un rôle plus important que le père dans l'adoption, cependant, à cause d'un considérable écart d'âge chez quelques-uns, nous avons cru bon de présenter des tableaux d'âges pour les deux groupes. (Tableaux XII et XIII).

Avant de se référer aux tableaux une hypothèse s'impose. Nous savons du point de vue médical, qu'en moyenne, une femme de moins de quarante-cinq ans peut procréer (sauf si elle est stérile) et une femme de plus de

XII

AGE DE LA MERE DONNANTE LORS DE L'ADOPTION

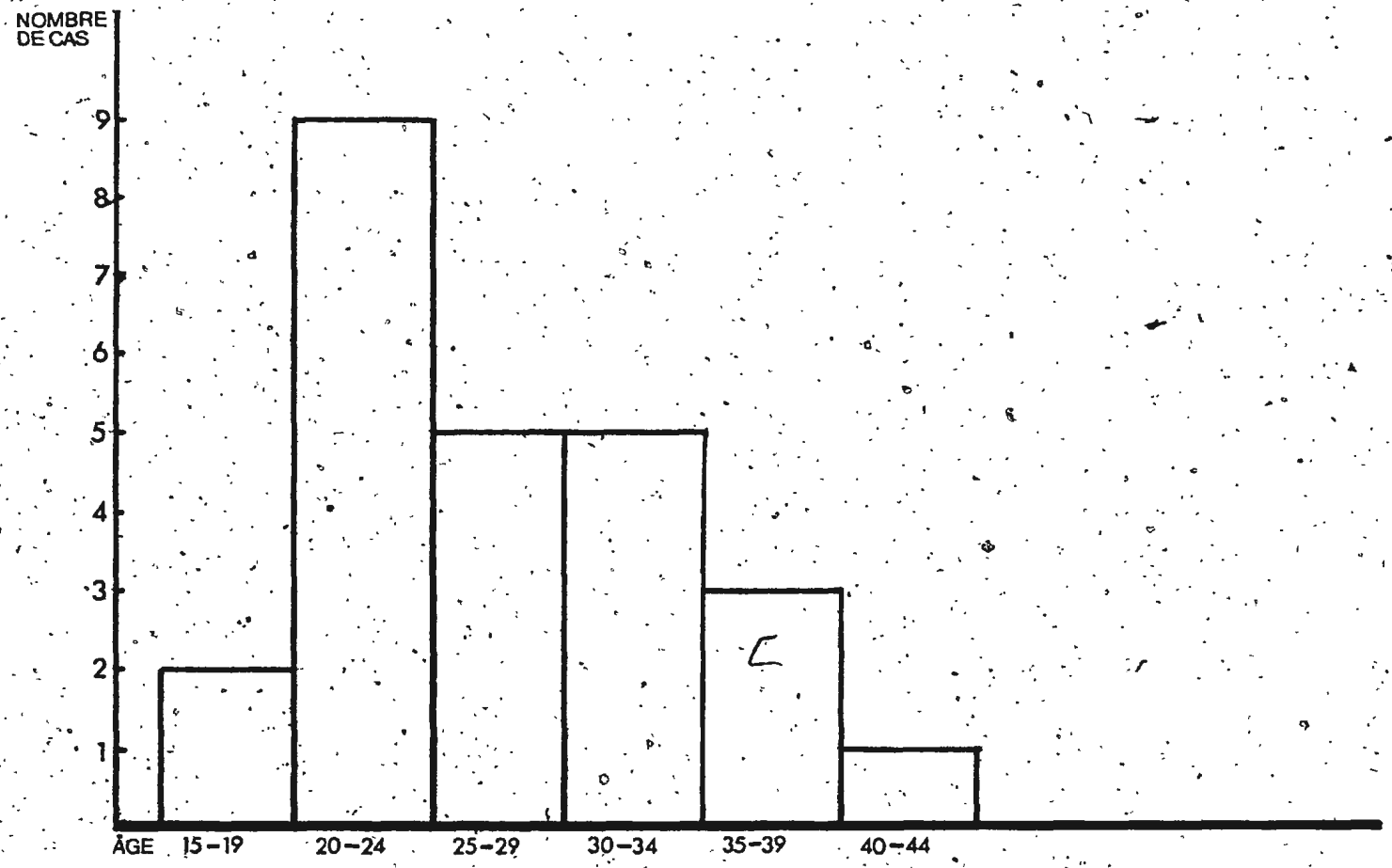

quarante-cinq ans ne le peut pas. (1) Cet énoncé permet de poser l'hypothèse suivante: Les femmes qui donnent des enfants sont généralement celles de moins de quarante-cinq ans et qui peuvent encore procréer.

Des vingt-cinq cas d'adoption considérés (tableau XII) toutes les mères qui font adopter ont moins de quarante-cinq ans. De plus, vingt et une se situent entre 15 et 34 ans, ce qui leur laisse encore plusieurs années de fertilité. La seconde partie de l'hypothèse (celles qui peuvent procréer) se corrobore facilement. Du tableau XIV (nombre d'enfants procréés par les donneurs après en avoir donné un en adoption) nous constatons, à l'exception

---

(1) Handler, Philip (éd.) Biology and the Future of Man. New York, Oxford University Press, 1970.

Handler écrit à ce sujet: une étude récente basée sur les données du "National Health Examination Survey" aux Etats-Unis (1960-62) décrit l'âge à la ménopause par une courbe logistique dont le sommet du 50% se situe à 49,7 ans. Ceci est de trois à cinq années supérieures à ce qui est communément accepté. Si les estimations précédentes étaient mal fondées où s'il y a eu changement est une question à laquelle on ne peut répondre (p.706). Puis plus loin dans une section portant sur la fertilité il écrit: le déclin dans la fertilité débute très tôt après l'âge de 30 ans. A partir de ce moment la possibilité de devenir enceinte diminue progressivement, elle est réduite à 50% à l'âge de 40 ans et est essentiellement absente à l'âge de 50. (p.707) (Traduction libre).

Pour la raison que l'âge de la ménopause a pu être changé chez l'Américaine, nous avons préféré nous en tenir à l'âge de 45. Prendre l'âge de 50 comme ligne de démarcation entre la fertilité et l'infertilité ne viendrait que renforcir notre thèse.

XIII

AGE DU PERE DONNANT LORS DE L'ADOPTION

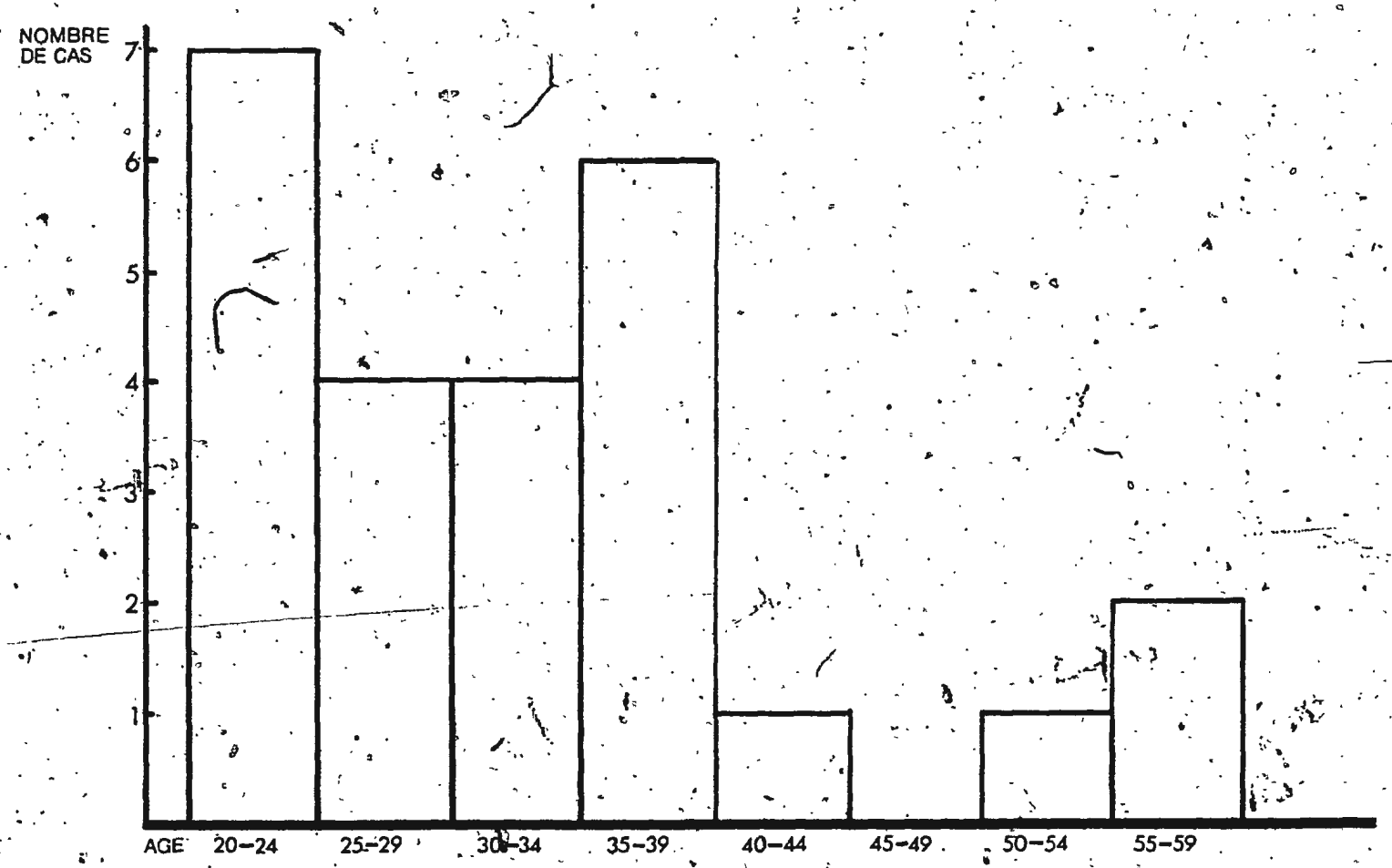

de trois femmes, que toutes ont eu des enfants même jusqu'à neuf après en avoir donné un.

Des trois femmes qui n'ont pas eu d'autres enfants après en avoir donné un, l'une (cas 3) était malade lors de l'adoption et l'est encore; pour l'autre cas (5) l'adoption a eu lieu en 1969 et il est donc trop tôt pour savoir si elle peut encore procréer. Enfin, dans le troisième cas (18), c'était des jumeaux de moins de deux ans (1) et ici également il est trop tôt pour décider de la fertilité ou non-fertilité de la mère.

Les mères donnantes se concentrent donc dans les groupes d'âges relativement jeunes (20 à 34 ans) et toutes ont moins de 45 ans. Les pères eux se trouvent surtout dans les groupes de 20 à 39 ans, donc concentration moins forte et même trois se situent dans les groupes allant jusqu'à 60 ans. Il faut noter ici qu'habituellement au mariage l'époux est plus âgé que l'épouse. Ainsi l'écart d'âge à l'adoption s'explique par cette différence d'âge au mariage. Le cas des hommes entre 55-59 qui sont beaucoup plus âgés que leurs épouses s'explique facilement: ils ont épousé en second mariage des femmes beaucoup plus jeunes qu'eux.

---

(1) Le cas des jumeaux sera traité plus loin.

XIV

NOMBRE D'ENFANTS PROCREES PAR LES DONNEURS APRES EN AVOIR DONNE UN EN ADOPTION

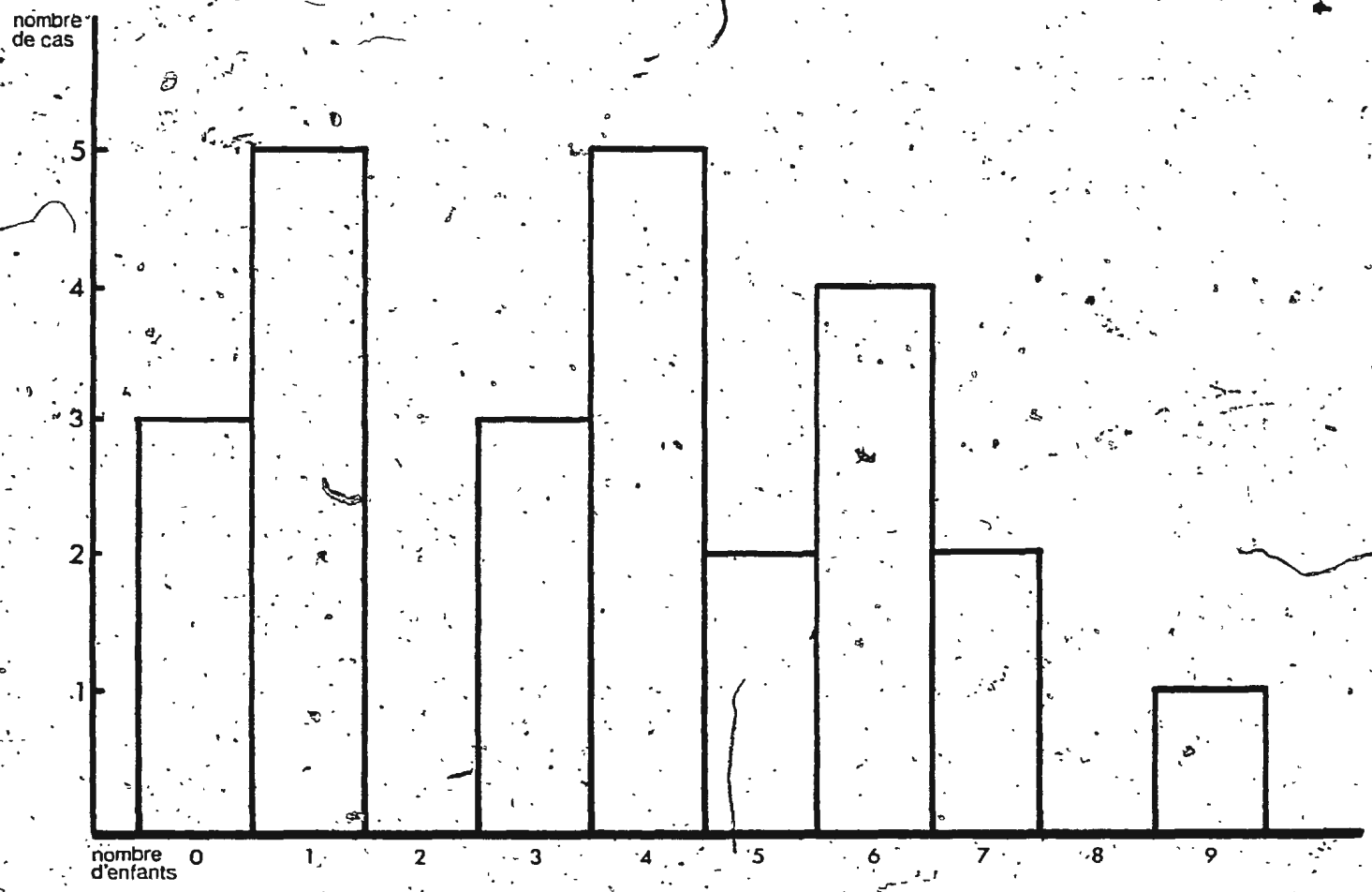

5. Les Adoptants.

a) Nombre de familles qui ont adopté des enfants.

D'une part, 19 familles participaient à l'adoption et 6 d'entre-elles donnaient 13 enfants. D'autre part, 18 familles y participaient en recevant au moins un enfant. De ces dernières 7 familles ont reçu 15 enfants: une famille a reçu 3 enfants et 6 familles en ont reçu deux chacune.

b) Nombre des enfants vivants chez les adoptants lors de l'adoption, et la position de l'adopté dans cette famille.

Le tableau XV indique que dans 20 cas les adoptants avaient au moment de l'adoption moins de deux enfants et dans les 5 autres cas de 3 à 5 enfants. De plus nous pouvons en soutirer une moyenne de 1,3 enfant par famille, un mode de 0 et de son effectif cumulé une médiane inférieure à 1.

Si l'on compare ces données à celles fournies par les tableaux IX "Effectifs des enfants naturels non-mariés par famille" et XI "Nombre des enfants chez les donneurs et position, lors de l'adoption, de l'adopté dans cette famille" le résultat est le suivant: la moyenne d'enfants

XV

NOMBRE DES ENFANTS VIVANTS CHEZ LES ADOPTANTS LORS DE L'ADOPTION ET LA POSITION DE L'ADOPTE DANS CETTE MEME FAMILLE

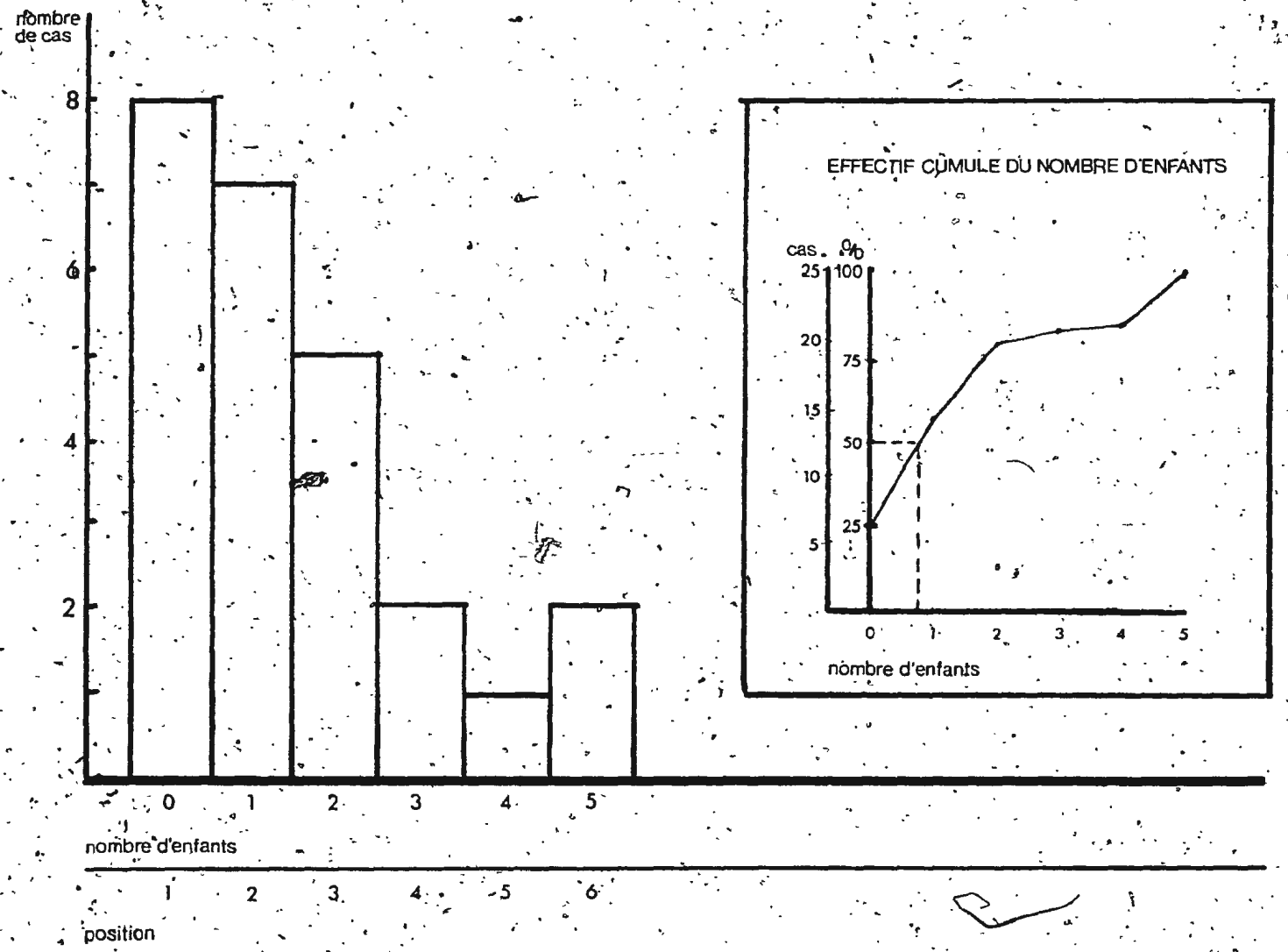

par famille chez les adoptants est inférieure aux deux précédentes qui étaient de 3,8 et 2,4 respectivement, le mode de 0 est semblable à celui du tableau IX mais inférieur à l'autre qui était de 2, et la médiane est inférieure à 3, ce qui valait dans les deux autres tableaux.

Donc il semble possible de dire que <u>les adoptants adoptent parce qu'ils ont peu ou pas d'enfants</u>.

c) <u>Age des parents adoptifs lors de l'adoption</u>.

Comme chez les donneurs, l'âge de la mère adoptive est plus important que l'âge du père adoptif. Mais ici aussi, vu les écarts parfois très prononcés, nous avons préféré présenter la répartition des deux groupes. (Tableaux XVI et XVII).

Avant d'entreprendre l'analyse du tableau XVI, posons une seconde hypothèse inverse de la première: <u>les femmes qui adoptent sont celles de plus de quarante-cinq ans et/ou qui ne peuvent plus procréer</u>.

Le tableau XVI indique premièrement, que 14 enfants ont été adopté par des femmes de plus de 45 ans et, deuxièmement, qu'à l'adoption l'âge de la mère importe peu.

XVI

AGE DE LA MERE ADOPTIVE LORS DE L'ADOPTION

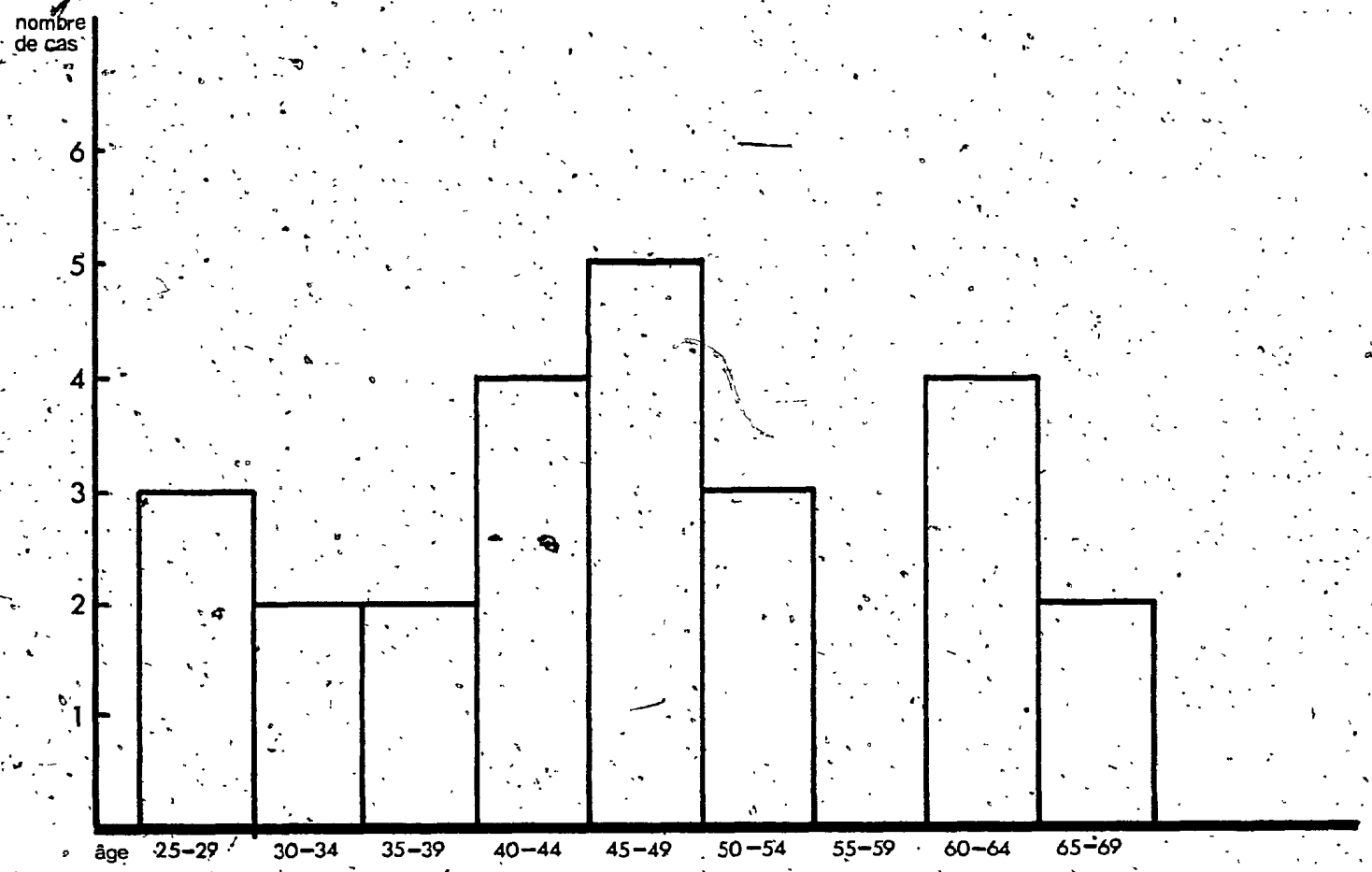

En effet, les mères adoptives se retrouvent sous tous les groupes d'âge de 25 à 65 ans avec, cependant, une légère concentration sous les groupes d'âge situés de 40 à 50 ans. Ceci va à l'encontre, du moins en partie, de la première section de cette seconde hypothèse. Nous y reviendrons après avoir vu la deuxième partie de l'hypothèse.

La deuxième partie de l'hypothèse est plus difficile à corroborer parce que plus complexe. Tout d'abord, pour le groupe de moins de quarante-cinq ans il faut analyser individuellement les onze cas d'adoption et, afin de montrer l'importance de la stérilité, il faut voir quand est né le dernier enfant. En une seconde étape, nous devons reprendre tout le groupe des adoptants et examiner pour chaque couple s'il y a eu naissance d'enfant depuis l'adoption.

Pour le groupe féminin de 25 à 29 ans, dans un premier cas (5) la date du mariage nous est inconnu. Il nous est donc impossible de savoir si le couple est fertile ou non. Dans un deuxième cas (19), il s'agit d'une veuve, mais nous ne connaissons pas la durée de son veuvage, enfin dans le troisième cas (24), le cou-

XVII

AGE DU PERE ADOPTIF LORS DE L'ADOPTION

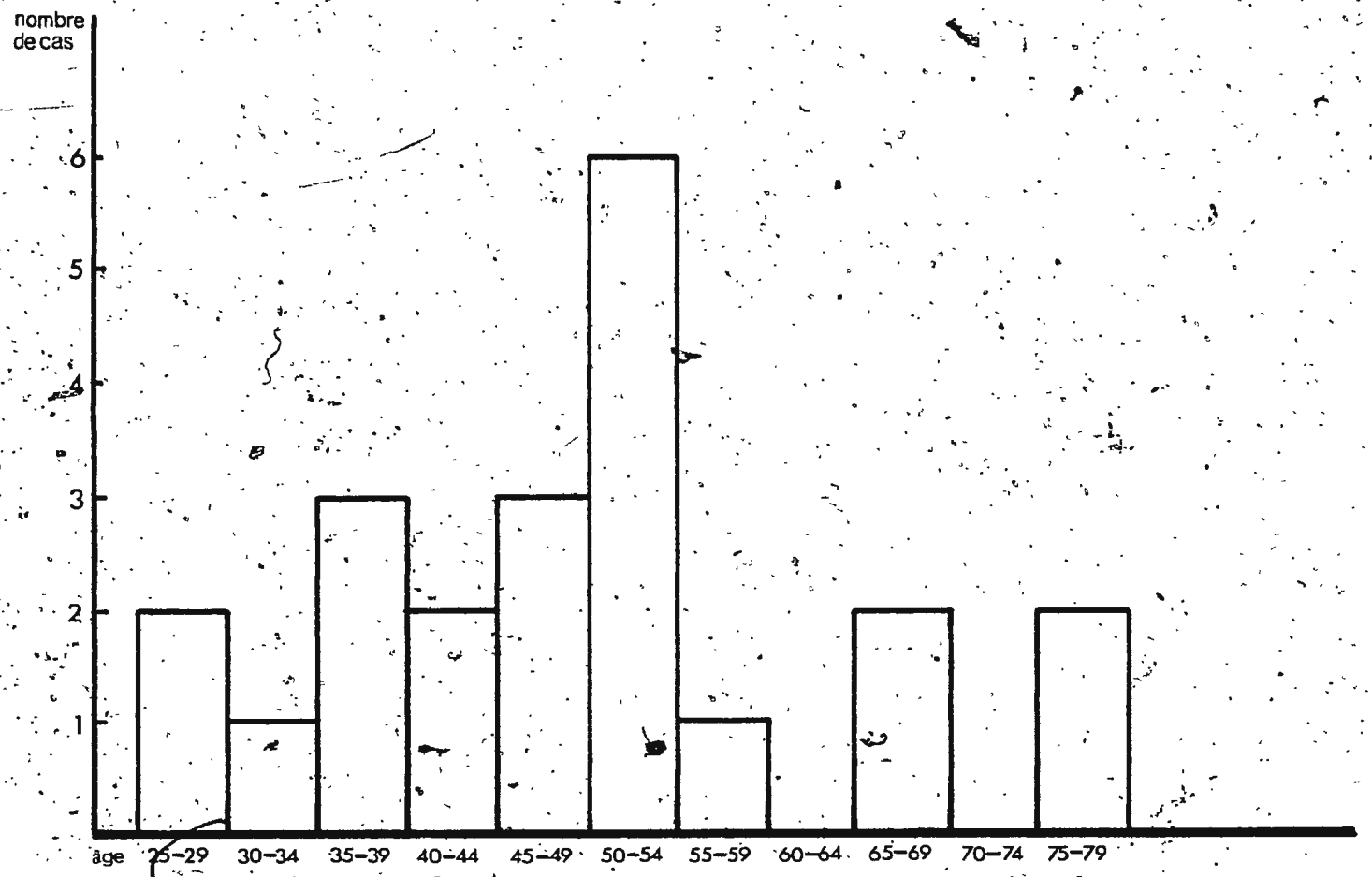

ple est stérile (1) et il a adopté un premier enfant lorsque la femme appartenait à ce groupe d'âge.

Pour le groupe de 30 à 34 ans il y a deux cas d'adoption (6-18). Dans les deux cas les couples n'ont pas eu d'enfants pendant les cinq ans précédent l'adoption.

Pour le groupe de 35 à 39 ans deux cas (10-17) s'y retrouvent également. Le premier enfant fut adopté par le même couple stérile qui a adopté un enfant lorsque la femme appartenait au groupe des 25 à 29 ans. Dans le second cas, le couple a eu un enfant le 15 août 1967, décédé le 23 du même mois et l'adoption a eu lieu environ deux mois après le décès. En conclure que le décès fut la cause de l'adoption serait injustifiable. En effet, la fiche familiale indique que les quatre premiers enfants de ce couple sont décédés peu après la naissance et il en fut ainsi du neuvième et du onzième. Nous voyons qu'au début du mariage le nombre répété de décès n'a pas incité le couple à adopter un enfant. Pourquoi alors aurait-il adopté un enfant à la mort du onzième? Pour l'ins-

---

(1) Dans le contexte de N.W.R. il est sans aucun doute justifiable (i.e. pour de bonnes raisons) de considérer stérile un couple qui n'a pas eu d'enfant depuis cinq ans.

tant cette question reste en suspens. Lors de notre enquête la naissance (et la mort) du dernier était trop recente, d'où l'impossibilité de reconnaître la fertilité ou non-fertilité de la mère.

Enfin, dans le dernier groupe à considérer, soit les femmes de 40 à 44 ans, il y a eu quatre cas d'adoption (8-16-22-25). Toutes n'avaient pas eu d'enfants depuis plusieurs années. Dans le premier cas, le couple n'en n'avait pas eu depuis six ans; dans le deuxième, depuis huit ans; dans le troisième, depuis six ans et enfin, dans le quatrième, depuis seize ans.

En une deuxième étape de vérification de stérilité chez les couples, il faut reprendre tout le groupe et voir pour chaque couple s'il y a eu naissance d'un enfant après une première adoption. A part le cas 17 (dont certains faits demandent vérification), il n'y a pas eu, après une première adoption, de naissance dans les familles qui ont adopté. Après une première adoption, dans dix-sept cas, les familles adoptives n'ont eu ni n'ont adopté d'autre enfant; dans sept cas, les familles en ont adopté un autre et dans un cas la famille adoptive en a adopté deux autres. Il ne s'agit pas de conclure de ceci qu'un couple stérile va nécessairement adopter; le besoin de l'adoptant semble être une condi-

tion nécessaire à l'adoption, mais pas nécessairement suffisante. Il faut considérer la situation du donneur (voir chap. 5, section 1).

De l'analyse des onze cas d'adoption par des femmes âgées de moins de quarante-cinq ans, il ressort que la stérilité de la mère adoptive est un facteur important. Et de l'analyse de tous les cas d'adoption nous déduisons qu'une femme adopte soit parce qu'elle a plus de quarante-cinq ans, soit qu'elle a de bonnes raisons de croire en sa stérilité, ou soit les deux.

Enfin, avant de voir les relations entre donneurs et adoptants, nous aimerions attirer l'attention du lecteur sur l'âge avancé de quelques parents adoptifs. Les tableaux XVI et XVII indiquent que lors des adoptions deux femmes et deux hommes se situaient dans le groupe des 65 à 69 ans et deux hommes dans le groupe des 75 à 79 ans.

L'adoption par des gens de cet âge nous amène à poser une question: à qui va incomber la responsabilité de l'enfant advenant le décès de la mère adoptive (1) ? Dans les deux cas présentés ci-haut nous ne le savons évidemment pas, et nous n'avons relevé aucun autre cas où la

(1) la même question se pose advenant le décès du père adoptif.

mère serait décédée. Cependant tout semble indiquer que la mère de l'enfant le reprendrait et que ce serait même un devoir pour elle de le reprendre. Un certain lien résiduel persiste; le lien biologique. Et ce lien a prééminence sur celui d'affiliation.

6. Relations entre donneurs et adoptants.

a) Relations parentales.

Dans seulement quatre (5,18,22,25) des vingt-six cas d'adoption relevés, les individus ne se reconnaissent aucun lien de parenté. Des vingt-deux autres enfants, la génération précédente aux parents biologiques y est allée de seize adoptions, et les siblings de l'un ou l'autre et parfois des deux parents des six autres adoptions.

Seize enfants furent adoptés par leurs grands-parents; neuf par les grands-parents maternels. Nous avons vu, (chapitre II, section 2) qu'à "North-West-River", du moins au point de vue terminologique, que le système de parenté est bilatéral. Nous venons de voir que l'adoption par les grands-parents ne déroge pas à cette bilatéralité, excepté pour une très légère préférence pour le côté maternel. Si l'on considère des autres cas, en excluant le

TABLEAU XVIII

REPARTITION DES ADOPTIONS SELON LES PARENTS ADOPTIFS ET LE NOMBRE ET LE SEXE DES ENFANTS

Parents adoptifs.	Enfants adoptés. F	M	T	Parents adoptifs.	Enfants adoptés. F	M	T
MoFa	4	3	7	FaFa	3	3	6
MoStepFa	1	-	1				
MoStepMo	1	-	1				
MoStepSi	-	1	1				
MoSi	1	-	1	FaSi	1	-	1
					4	3	7
				FaBr (1) ou Mosi	1	1	2
	9	4	13		5	4	9

(1) Deux frères mariés à deux soeurs.

cas des deux frères mariés à deux soeurs, sur un total de vingt adoptions, treize sont catégorisées du côté maternel contre sept du côté paternel. Ainsi, au total, la préférence pour le côté maternel s'accentue quelque peu. Cependant, cette préférence peut tout simplement être due au fait que la femme tient un rôle plus important que l'homme dans cette transaction.

b) Transactions.

Comme le fait remarquer Rousseau (1970:89), l'adoption doit être vue comme une forme de réciprocité généralisée (Sahlins, 1965). L'adoption est une transaction, une action qui fait partie d'un système d'échange. Cette action, comme toute autre doit être initiée. Le geste initial est posé par les parents donneurs ou par les adoptants ou par les deux parties. L'analyse de chaque cas révèle, a) que dans 18 des 26 cas, l'initiative d'adopter est venue des parents adoptifs, b) les parents biologiques ont pris l'initiative dans un cas (5) seulement (1), c) dans les sept autres cas le partage se fait difficilement: la mère biologique était malade dans les cas 3, 8, et 12; l'enfant était malade dans les cas 7 et 13 et enfin les deux autres enfants étaient des jumeaux. (cas 18, 23).

---

(1) Ce cas est également le seul dont les parents adoptifs sont beaucoup plus jeunes que les parents biologiques et un des quatre cas où il n'y a pas de relations parentales.

Ainsi les réponses aux questions permettent d'établir un schème de l'adoption. Usuellement l'adoption prend place avant que l'enfant n'atteigne l'âge de deux ans, donc le plus souvent cadet de la famille, laquelle généralement est peu nombreuse. La mère de l'enfant se trouve toujours dans les groupes d'âge de moins de quarante-cinq ans et peut encore procréer. La mère adoptive, qui a également une famille peu nombreuse et ne peut plus procréer, quelque soit son âge peut adopter: les mères adoptives se retrouvent dans tous les groupes d'âge de 20 à 65 ans. Enfin, habituellement, l'adoption se fait par un proche parent, lequel prend l'initiative.

Ce schème établi il nous reste à voir, au moyen des réponses recueillies à la question sept, l'interprétation indigène de l'adoption ou, en d'autres termes, les raisons pour donner ou adopter un enfant. Cependant, avant d'aborder ce sujet, nous croyons préférable d'insérer, puisque nous aurons besoin des données au chapître qui suivra, un court chapître sur l'adoption des enfants illégitimes.

Chapitre quatrième

ENFANTS ILLEGITIMES

1. Introduction.

Plusieurs enfants illégitimes ont été adoptés. Vu le comportement quelque peu différent à l'égard de ces enfants, nous croyons préférable de traiter ce sujet à part.

D'après Guemple l'illégitimité dans la société Euro-Américaine:

> "describes a situation in which a child is born out of wedlock or where the genitor of the child is declared to be someone other than the mother's husband" (1970:165)

Ce concept d'illégitimité est toujours, selon Guemple (1970:166)

> "Pervasive in Euro-American culture and it would be surprising if it had not been carried into the Artic by missionnaries or other agents of change and there used as a basis for judging Eskimo behavior".

Effectivement, ce concept d'illégitimité a été apporté chez les Amérindiens de l'Arctique et aussi, comme nous allons le voir, chez ceux du sub-arctique.

Selon la définiton précédente de l'illégitimité et en considérant toujours le même groupe d'âge que pour les enfants légitimes, soit 0-19 ans, nous avons recueilli à "North-West-River" sept cas d'illégitimité. C'est peu, mais il est nécessaire d'en faire l'étude puisque ces enfants ont presque tous, six de sept, été adoptés et c'est l'adoption que nous étudions d'abord, non l'illégitimité.

Au chapitre précédent, nous avons exposé le schème de l'adoption des enfants légitimes; il faut maintenant analyser les cas d'adoption des enfants illégitimes afin d'en dégager le schème et ainsi comparer les deux l'un à l'autre pour en voir les similitudes et les différences.

Le schème peut s'établir comme suit: premièrement nous présentons une liste d'enfants illégitimes; deuxièmement, nous analysons ces cas avec la même approche utilisée précédemment dans l'étude des cas des enfants légitimes, c'est-à-dire nous voyons la situation des parents donneurs, puis dans les cas d'adoption la situation des adoptants et les relations de ces derniers avec les premiers; troisièmement, le schème ainsi établi, il nous reste à le comparer avec celui de l'adoption des enfants légitimes.

2. <u>Liste des enfants illégitimes.</u>

a) P...Simun: Age: 3 ans

Né : Davis Inlet

Mère: P..Rose,
habite Davis Inlet et est
mariée à un autre que le
père de l'enfant.

Père: A..Etienne,
habite "North-West-River",
marié.

Adopté: par grands-parents maternels
qui habitent "North-West-River".

b) M...Dominique:
Age: 2 ans

Né: "North-West-River"

Mère: N..Rose,
habite avec ses parents.
Mariée tout dernièrement avec
père de l'enfant.

Père: M..Herman.
Blanc qui habite de l'autre
côté de la rivière.

Adopté: par grands-parents maternels
qui habitent "North-West-River".

c) G...Marie: Age: 2 mois

Né: "North-West-River"

Mère: G..Marie-Anne.
Habite avec ses parents.

Père: P..Fortunat.
Habite avec ses parents.

Adopté: par grands-parents maternels.

d) A...Agnes: Age: 14 ans

Né: Davis Inlet

Mère: R..Thérèsa.
Habité "North-West-River" et est mariée à un autre que le père de l'enfant.

Père: N..Sam. Habite "Davis Inlet" et est marié.

Gardé: par sa mère.

e) A...Vivianne: Age: 7 ans

Né: "North-West-River".

Mère: A..Maggie.
veuve qui habite "North-West-River"

Père: M..Philip (jr) Marié

Adopté: par K..William de "Davis Inlet".

f) As...Anne-Marie:
Age: 12 ans

Né: ?

Mère: G...Marie, Mariée et habite North-West-River.

Père: A...de Schefferville. Marié

Adopté: Par ?

g) P...: Age: 7 ans

Né: North-West-River

Mère: Habite North-West-River avec ses parents et est célibataire

Père: (un soldat américain selon un informateur)

Adopté: par I.G.A.

3. Parents biologiques des enfants illégitimes.

A la suite de cette présentation des cas d'illégitimité nous devons tourner notre regard vers les parents biologiques de ces enfants. Tout d'abord durant la période de temps écoulée entre la naissance de l'enfant et notre enquête, ceux-ci ont probablement changé de statut social, ensuite, comme dans les cas des enfants légitimes, nous devons aborder la question de la fertilité de la mère. Seulement ces deux points sont considérés, car combinés à la situation des adoptants (section suivante) ils suffisent à montrer le degré d'importance accordé par la société à l'illégitimité, et ainsi permettent de rejoindre l'hypothèse du "Stigma" social de l'illégitimité" telle qu'exprimée par Guemple (1970).

Le statut social respectif de l'un et l'autre des parents des enfants illégitimes lors de la naissance de l'enfant est indiqué à la section "A" du tableau XIX. L'on y remarque une forte concentration dans la catégorie "célibataire": dans 5 cas (A,B,C,D,G) les mères s'y retrouvent contre 3 (A,B,C) pour les pères. En second lieu viens le statut de "marié(e)": un cas (F) seulement pour les femmes contre 3 (D,E,F) pour les hommes. Enfin, troi-

TABLEAU XIX

STATUT SOCIAL RESPECTIF DE CHACUN DES PARENTS DES ENFANTS ILLEGITIMES:

A) LORS DE LA NAISSANCE DE L'ENFANT;
B) LORS DE NOTRE ENQUETE EN 1969.

A) Lors de la naissance de l'enfant.

Statut des parents		Enfants illégitimes.
Célibataire	Mère	A B C D G
	Père	A B C
Marié(e)	Mère	F
	Père	D E F
Veuf(ve)	Mère	E
	Père	
Inconnu	Mère	
	Père	G

B) Lors de notre enquête en 1969-70.

Statut des parents		Enfants illégitimes.
Célibataire	Mère	C* G
	Père	C
Marié(e)	Mère	A* B* D* F
	Père	A* B D E F
Veuf(ve)	Mère	E
	Père	
Inconnu	Mère	
	Père	G

---

* Par souci de précision notons:

A) Dans les cas des mères de A et D et du père de A le mariage a eu lieu avec un autre individu que celui avec qui l'enfant fut conçu.
B) Les parents de B se sont mariés l'un à l'autre.
C) Au sujet des parents de C il y avait rumeur de mariage en juin 1970.

sièmement, une veuve (cas E) a enfanté et dans le cas de (G) le statut du père nous est inconnu.

La section "B" de ce même tableau présente le statut social respectif de ces mêmes parents lors de notre enquête en 1969. La concentration ne se trouve plus au statut "célibataire" mais plutôt sous celui de "marié(e)": les mères de A,B,D,F (cette dernière était mariée lors de l'enfantement) s'y trouvent ainsi que les pères de A,B,D,E, F (ces trois derniers étaient mariées lors de l'enfantement). Puis le statut de "célibataire" vient en second lieu avec les mères de C et G et le père de C, donc aucun changement de statut dans ces cas. Enfin la mère de E est demeurée veuve et le statut inconnu du père de G nous est resté inconnu.

Donc de la comparaison des deux sections du tableau une constatation s'impose: <u>les parents des enfants illégitimes peuvent par la suite soit garder leur statut particulier ou soit s'ils sont célibataires accéder au statut de gens mariés.</u>

Il s'agit maintenant d'établir si la mère biologique peut encore procréer après la naissance de l'enfant illégitime. A l'aide des cas présentés précédemment et en

ajoutant quelques renseignements recueillies par ailleurs revoyons la situation de chacune d'elles. D'abord étant donné leur jeune âge les filles-mères (cas A,B,C,D et G) peuvent toutes avoir d'autres enfants. Ensuite dans le cas F, la mère, mariée lors de la naissance de l'enfant, a eu des enfants depuis. Enfin, dans le cas E, lors de l'enfantement, il y a sept ans, la mère était veuve et avait environ quarante-cinq ans; elle est encore veuve et n'a pas eu d'autres enfants. Cette situation montre deux choses. Une première, évidente, qu'il y a plus de jeunes filles que de femmes mariés qui ont des enfants illégitimes. Une seconde, que la mère ait ou non la possibilité de procréer par la suite, qu'il est préférable de donner l'enfant en adoption.

4. Parents adoptifs des enfants illégitimes.

Pour continuer la présentation du schème de l'adoption des enfants illégitimes dans le contexte établi à l'introduction du présent chapitre, l'analyse des trois facteurs suivants s'avère nécessaire. Premièrement, nous devons connaître le nombre des enfants chez les parents adoptifs lors de l'adoption. Deuxièmement, connaître si la mère adoptive est fertile ou non et, troisièmement, corollaire du précédent, connaître l'âge de la mère adoptive lors de l'adoption.

Lors des adoptions des enfants A,B,C et E dans les deux premiers cas les familles adoptives avaient chacune trois enfants à la maison, dans le troisième cas elle en avait neuf et enfin pour E, aucun. Dans le cas de D, la mère biologique a gardé l'enfant, dans le cas de F la situation nous est inconnue et enfin G fut reçue par une institution. Il ne semble donc pas que le nombre d'enfants résidant dans leur maison soit pris en considération par les adoptants lors de l'adoption d'un enfant illégitime.

Les deux autres facteurs peuvent être abordé ensemble puisque le second est corollaire du premier. Comme dans le cas des enfants légitimes l'approche, pour connaître si la mère adoptive peut encore procréer lors de l'adoption, se fait en deux étapes: a) il faut connaître le temps écoulé depuis la naissance du dernier enfant et b) connaître l'âge de la mère adoptive lors de l'adoption.

Tout d'abord trois cas ne peuvent être considérés pour les raisons suivantes: dans le cas D, la mère biologique a gardé son enfant; dans le cas F, les renseignements font défaut, et dans le cas G cet enfant fut adopté par une institution. Pour les autres cas d'adoptions la situation des mères adoptives est la suivante. Pour le cas A, la mère adoptive a eu un dernier enfant il y a dé-

jà quatre années; pour le cas B il y a plus de quinze années d'écoulées depuis la naissance du dernier; pour le cas C un enfant est né il y a seulement deux ans, et enfin pour E la mère adoptive n'a jamais enfanté. D'autre part si l'on considère l'âge lors de l'adoption de ces mêmes mères, nous avons dans le cas A, B et C des femmes dont l'âge indique un état de stérilité; elles étaient lors des adoptions respectivement âgées de 45,42, et 49 ans. Dans le cas de la mère adoptive de E, la situation diffère. Cette femme n'était âgée que de 28 ans lors de l'adoption mais étant mariée depuis une douzaine d'années et n'ayant jamais eu d'enfants elle est considérée stérile. Ceci suit donc le même pattern que dans les cas d'adoption des enfants légitimes.

5. Relations parentales entre donneurs et adoptants.

Un troisième point à considérer est celui des relations parentales entre les parents donneurs et adoptifs. Si on se rappelle les trois premiers cas, A, B et C ce sont les grands-parents maternels de l'enfant qui l'ont adopté. Cette forme d'adoption est similaire à celle des enfants légitimes. Cependant, dans le cas D, tel que déjà mentionné, la mère biologique, célibataire lors de la naissance de l'enfant, a gardé celui-ci même après s'être mariée. Et enfin dans les cas E,F et G il n'existe aucun lien de

parenté entre donneurs et adoptants.

6. Lieu de résidence des parents biologiques et lieu de résidence des parents adoptifs.

Ce dernier facteur, non mentionné lors de l'analyse de l'adoption des enfants légitimes, doit être introduit. L'adoption des enfants légitimes se fait entre des membres d'une même communauté tandis que l'adoption des enfants illégitimes se fait parfois entre des gens habitant différentes communautés. Ce comportement est très important dans notre analyse de l'adoption des enfants illégitimes.

Des six enfants illégitimes adoptés, quatre le furent par des gens habitant une communauté autre que celle de la mère biologique. En effet, tel que mentionné plus haut, l'enfant A fut adopté par ses grands-parents maternels qui demeurent à N.W.R., il faut ajouter que le père habite également N.W.R. mais la mère la communauté de "Davis-Inlet". Dans le cas E, la mère biologique est veuve, habite N.W.R., tandis que les parents adoptifs demeurent à "Davis Inlet". Dans le cas F, la mère biologique habite N.W.R. tandis que le père ainsi que les parents adoptifs sont à Schefferville. Enfin dans le cas G, la mère habite N.W.R. et l'enfant fut adopté par la I.G.A.

7. Schème de l'adoption des enfants illégitimes comparé à celui des enfants légitimes.

Il est maintenant possible de comparer le chème de l'adoption des enfants illégitimes à celui des enfants légitimes.

Il y a tout d'abord des similitudes: a) les grands-parents adoptent, même si ici ce ne sont que les grands-parents maternels de l'enfant; b) habituellement la mère biologique est de beaucoup plus jeune que la mère adoptive; c) celle qui adopte ne peut plus procréer. Ces similitudes ne nous permettent pas de voir le statut spécial attaché aux enfants illégitimes et/ou à leurs parents et ne justifient certainement pas le fait de les étudier séparément des autres adoptions.

Cependant, en deuxième lieu, il y a certaines différences entre ces deux types d'adoption. Les particularités de l'adoption des enfants illégitimes sont les suivantes: a) l'adoption par des gens habitant une autre communauté; b) l'adoption par une institution et; c) six sur sept des enfants illégitimes furent adoptés. Ces particularités justifient le fait de les étudier séparément et aussi nous permettent de spéculer sur ce statut spécial accordé à ces enfants et/ou à leurs parents.

Ces particularités laissent entrevoir un certain stigma attaché, si non au fait d'être un enfant illégitime, du moins au fait d'avoir un enfant illégitime. Il y a eu entrave de certaines règles culturelles et

> "It (adoption) removes the child from the control of the "irresponsible" mother and places it in the hands of socially approved, responsible parents". (Guemple,1970:166)

En même temps que la société enlève l'enfant de sa mère pour le protéger en lui donnant des parents responsables, elle protège la mère en lui redonnant un statut de fille sans enfant, qui est le statut normal d'une jeune fille. (Guemple,1970:166). De fait, l'enfant est enlevé à sa mère, et nous avons vu précédemment que celles et aussi ceux qui ont eu des enfants illégitimes peuvent par la suite se marier et avoir une vie normale au sein de la société.

Il semble, cependant, que dans cette explication de l'adoption des enfants illégitimes, Guemple oublie la définition. Dans cette dernière, il considère toutes les femmes, quelque soit leur statut, et ici il ne s'occupe que de célibataires. L'explication devient autre si l'on considère le cas de gens mariés. Prenons, par exemple, le cas F, le père et la mère étaient tous deux mariés et l'enfant fut adopté par un couple de Schefferville. Cette

femme avait déjà des enfants, il devient donc un peu plus difficile de la considérer "irresponsable". De plus l'adoption ne la renvoit pas à une situation de fille sans enfant mais plutôt à sa situation première d'épouse avec enfants légitimes seulement: l'adoption sauvegarde la famille nucléaire.

Ainsi, cette brève incursion dans l'illégitimité permet d'établir et comparer le schème de l'adoption des enfants illégitimes à celui des enfants légitimes. Il nous est maintenant possible d'analyser les réponses à la question 7, réponses qui laissent à l'indigène le soin d'interpréter l'adoption.

- - - - - - -

Chapitre cinquième

RAISONS ET MOTIFS POUR DONNER UN ENFANT ET RAISONS ET MOTIFS D'ADOPTION D'UN ENFANT.

A la suite du schème établi aux chapitres précédents, l'interprétation indigène du système d'adoption doit maintenant retenir notre attention pour les raisons suivantes: premièrement, pour compléter l'analyse du questionnaire, c'est-à-dire voir les réponses à la question sept mises à part jusqu'à présent. Deuxièmement, pour donner une meilleure perception d'un fait social et ainsi rendre possible, au chapître "discussion", la corroboration de certaines hypothèses émisent au sujet de l'adoption par Dunning et Rousseau.

A la première section de ce chapître, nous traiterons des raisons formulées dans chaque cas d'adoption par les parents donneurs. A l'aide de ces raisons, et en nous référant aux chapitres précédents, nous attribuerons à chacun de ces cas un motif raisonnable. Afin de faciliter la tâche et de voir certaines tendances de ces motifs, ces dérniers sont regroupés sous des catégories adéquates à l'identification des principales variétés de ces motifs. Puis, en deuxième section de ce chapître le même procédé sera repris dans l'analyse des raisons d'adoption des adoptants.

Afin d'éviter certaines confusions, notons que nous utiliserons comme suit les termes "raison" et "motif": raison représente l'énoncé des raisons que donne un informateur. A la question sept "pourquoi avez-vous donné ou adopté (selon le cas) cet enfant?" les parents biologiques et/ou adoptifs formulèrent une réponse. Celle-ci est entendue comme raison mais cette raison, qui est en quelque sorte une abréviation d'une longue histoire par l'informateur, n'explique pas toute la situation. Alors nous introduisons le motif, ce qui porte à faire une chose. Ce dernier nous le trouvons à l'aide de la raison telle qu'exprimée par l'informateur et surtout dans la situation socio-économique des deux familles en cause lors de l'adoption.

Les raisons pour donner un enfant et les raisons d'adoption sont présentées aux tableaux XX et XXI. Ces tableaux possèdent des qualités et des faiblesses évidentes. Premièrement, au point de vue quantitatif: pour chaque cas il y a au minimum une raison inscrite soit celle pour donner soit celle pour adopter, mais pas toujours les deux. Ainsi, au tableau "raisons pour donner un enfant" se trouvent 22 réponses sur une possibilité de 26 et à celui de "raisons d'adoption" seulement 20 réponses sur une possibilité de 26. (1)

---

(1) Cette carence est due à l'auteur qui pour de multiples raisons n'a pas toujours interrogé et les parents biologiques et les parents adoptifs.

TABLEAU XX

RAISONS POUR DONNER UN ENFANT EN ADOPTION

RAISONS	CAS	TOTAL
Les parents adoptifs voulaient l'enfant.	1-2-4-6-7-10-11-14-17-18-19-20-21-22-24-25-26.	17
Mère biologique de l'enfant était malade (hospitalisée)	3-8-12	3
Enfant mourrant.	13	1
Jumeaux	23	1
		22

- - - - - - -

Deuxièmement, au point de vue qualitatif: les raisons vagues telles que "Nous/Ils voulaient l'enfant" retiennent plus particulièrement notre attention. Ceci parce que dans chaque cas ce fut la première réponse obtenue et même en insistant les informateurs n'arrivaient pas à formuler d'autres réponses. Pour expliciter la situation de l'ethnographe lors de l'interview, prenons l'exemple suivant:

> Pourquoi avez-vous donné cet enfant en adoption?
>
> Parce que grand-père et grand-mère le voulaient.
>
> Pourquoi voulaient-ils l'enfant?
>
> Je (père ou mère de l'enfant selon le cas) ne sais pas. Va le leur demander.
>
> Pourquoi vouliez-vous un enfant?
>
> Pour prendre soin de lui. Peut être que nous allons le rendre plus tard. Nous ne le savons pas. Cela dépend de l'enfant...

Cette conversation, qui ne semble conduire à nulle part, est peut-être due au trop peu d'insistance et aussi à un manque d'expérience dans l'art de construire et de poser un questionnaire. La question "Pourquoi avez-vous donné ou adopté un enfant?" est une question très générale qui entraîne une réponse générale. Il aurait fallu des questions plus précises non seulement sur l'adoption, mais sur toutes les étapes qui la précèdent et la suivent.

TABLEAU XXI

RAISONS D'ADOPTION D'UN ENFANT

RAISONS	CAS	TOTAL.
Nous (parents adoptifs) voulions l'enfant.	1-2-9-11-15-16-17-21-23.	9
Mère biologique de l'enfant était malade (hospitalisée).	3- 8-12	3
Les parents biologiques nous ont donné l'enfant	5-	1
Stérilité de la mère adoptive.	10-24	2
Maladie de l'enfant	7-	1
Enfant mourant	13-	1
Jumeaux	18-	1
Disette de nourriture dans la famille d'orientation de l'enfant.	22-	1
Nombreux enfants dans la famille d'orientation de l'enfant.	25-	1
		20

- - - - - - -

Nous avons recueilli des renseignements sur ces étapes, mais rien de systématique, de quantifiable sur lequel on puisse se baser pour en arriver à une conclusion quelconque. Contentons-nous donc de ces raisons, de ces réponses qui sont peut-être beaucoup plus une façon de placer l'initiative lors de l'adoption qu'une explication, et essayons avec les moyens de bord de trouver les motifs qui se profilent derrière ces raisons.

Les tableaux des motifs pour donner et adopter un enfant (tableaux XXII, XXIII) présentent une précision plus grande par rapport aux tableaux précédents. Au point de vue quantitatif, la presque totalité des cas y sont présents. Au point de vue qualitatif la question des catégories doit être soulevée. Ces catégories, établies par nous afin d'avoir un outil de travail, permettent de regrouper sous une même rubrique des variétés de motifs. Il faut ajouter cependant que ces catégories sont nées par déductions du schème établi aux chapîtres précédents et de la compilation des raisons mais, logiquement parlant, ce ne sont ni les seules possibles ni les seules utiles.

Il ne sagit pas ici de discréditer les individus et de n'attacher aucune importance à leurs dires. Au contraire, les raisons telles qu'énoncées par les individus servent de

TABLEAU XXII.

MOTIFS POUR DONNER UN ENFANT EN ADOPTION.

CATEGORIES	CAS.	TOTAL.
1- Economie:		
Nombreux enfants	10	1
Jumeaux	17-18-23	3
Un des conjoints malade.	3- 8-12	3
2- Rites	7-13	2
3- Obligations parentales	1-2-4-6-11-14-19-20-24-26-(9-15-16) (1)	13
		22 (2)

(1) Ces cas sont placés sous cette catégorie avec réserve: les raisons pour donner n'ont pas été recueillies mais nous ne pouvons trouver d'autres motifs que celui d'une obligation parentale (voir section "cas frontières").

(2) Les cas suivants sont absents:

a) 5-22-25: pas de relation parentale.

b) 21 : Les raisons pour donner et adopter sont "Nous/Ils voulaient l'enfant" cependant il peut y avoir un autre motif pour l'adoption: la disette (voir "Disette" p.,121).

base, de matière première pour trouver les motifs. Les motifs furent établis à la suite d'une recherche systématique des raisons d'adoption et des autres données nécessaires à la connaissance de la situation socio-économique de chaque famille: recensement, généalogies, travail salarié etc... Donc, même si les motifs sont regroupés sous des catégories partiellement inventées par l'auteur, il est cependant possible que ce soit là qu'on puisse trouver réponse à plusieurs questions, et aussi la corroboration de plusieurs hypothèses dont en autre l'hypothèse démographique de Dunning.

1- Raisons et motifs pour donner un enfant.

Tel que mentionné dans l'introduction, notre but est de trouver les motifs qui se cachent derrière les raisons. Pour l'atteindre, dans cette première section nous utilisons trois catégories: "Économie", "Rites" et "Obligations parentales".

A. Economie.

Un couple peut juger, selon son schème de valeurs, avoir de nombreux enfants ou bien, dû à la maladie ou la mort de l'un des conjoints, l'autre reconnait son incapacité

TABLEAU XXIII

MOTIFS D'ADOPTION D'UN ENFANT

CATEGORIES.	CAS.	TOTAL.
1. Carence d'enfant.		
- Mère adoptive stérile.	10-11-16-24	4
- Le couple adoptif n'a plus d'enfant avec lui.	7-13-(19-20)	4
- Le couple adoptif n'a pas enfanté depuis longtemps.	1-6-8-14-18-23-26	7
2. Aide apportée aux donneurs.		
- Enfants illégitimes	A-B-C.	3
- Disette	21-22	2
- Maladie de la mère biologique des enfants	3-12	2
- Nombreux enfants dans la famille d'orientation biologique de l'enfant.	25	1
- Cas frontières	2-4-5-9-15-17	6
		29

de subvenir aux besoins essentiels de ses enfants..

Analysons une à une chacune des situations précitées.

a) Nombreux enfants.

Comme nous venons de mentionner, il est concevable que des parents jugent, selon leur schème de valeurs, avoir de nombreux enfants. Cependant à la question "pourquoi avez-vous donné votre enfant en adoption?" les parents n'ont jamais répondu avoir de nombreux enfants. Et en réalité la majorité des familles (13 sur 19) qui font adopter ont moins de quatre (1) enfants lors d'une première adoption.

Même si l'on n'utilise jamais cette raison et qu'habituellement les familles donnantes possèdent peu d'enfants celà n'élimine pas la possibilité que le nombre d'enfants puisse parfois être un facteur d'adoption. Dans les cas

---

(1) Ce nombre est inférieur à la moyenne de 3,8 enfants par famille (voir chapitre II, section 2).

10,21,22,25 (1) ces enfants viennent de familles de plus de cinq enfants et dans ces cas le nombre a peut-être influencé la décision des parents, mais celà semble peu probable. Pour en faire foi considérons le cas des jumeaux.

Lors de la naissance de jumeaux la tradition veut que l'un des deux soit adopté. Les gens semblent croire que deux enfants ensemble devient pour la mere une tâche très lourde: pour les cas 18 et 23, les parents donneurs pour l'un et adoptif pour l'autre mentionnèrent qu'on ne peut garder deux enfants et que leurs raisons pour l'adoption étaient le fait des jumeaux. Pour le cas 17, cette raison ne fut pas mentionnée mais on peut facilement soupçonner la même que pour 18: tous deux proviennent de la même famille. Toutefois, ces enfants (cas 17 et 18)sont nés au septième et huitième rang et celà a peut-etre influencé les parents biologiques dans leur décision. Par ailleurs le cas 23, un couple de garçons nés les premiers d'une famille par la suite nombreuse, l'un des deux fut donné en adoption. Et enfin, des deux couples de jumeaux gardés par leurs parents respectifs l'un occupait le troisième rang et l'autre le cinquième. Donc dans ces cas d'adoption de jumeaux la tradition importe plus que le nombre des enfants.

---

(1) Les cas 21,22 et 25 seront repris à la section suivante: Raisons et motifs d'adoption d'un enfant.

Ainsi dans ce système d'adoption que ce soit dans les cas d'enfants seuls ou de jumeaux, la position numérique de l'adopté et le nombre des enfants au sein de la famille d'orientation biologique ne semblent pas être des motifs très importants pour donner. Que la famille soit nombreuse ou pas, que l'enfant soit premier ou cinquième celà importe peu, l'on donne. Et ce en dépit de la valeur accordée aux enfants dans cette société. A ce sujet McGee écrit:

> "...these people have a great desire for children. To have no offspring or to lose too many is a source of dishonor. To have many is a source of high regard and respect; for children are considered a blessing, a mark of divine pleasure, and a reward of goodness. Parents of numerous children are listened to and given more consideration than those least fortunate. If someone mentions, in a group of men that there are no children in such and such a tent, the owner is quick to remark: "But my woman is expecting". (McGee, 1961:44).

En ajoutant à cette observation les nôtres, nous pouvons dire que la société Montagnais-Naskapi considère l'enfant comme un don plutôt qu'un fardeau, (1) mais l'on doit donner même si l'enfant naît au premier rang.

b) Un des conjoints malade.

La majorité des malades sont soignés à l'hôpital de

---

(1). Pour Mistassini, Rogers (1960:16) note: "Children are desired, and in the past this was one reason for polygyny".

"North-West-River". En cas de maladie grave nécessitant une opération majeure ou des soins médicaux spécialisés, ils sont transportés à l'hôpital de Saint-Anthony dans l'île de Terre-Neuve. Dans ces cas les gens sont habituellement absents pendant une période assez prolongée.

D'après le tableau XX la raison de donner dans les cas 3-8 et 12 est l'état de santé de la mère biologique de l'enfant. Cette raison semble équivaloir au motif; la maladie de la mère crée une situation qui conduit les parents à vouloir donner.

Il faut enfin mentionner que dans les trois cas, le retour de la mère n'a rien changé; les enfants sont demeurés avec leurs parents adoptifs.

c) Un des conjoints décédé.

Lors de notre présence à N.W.R., il y eut seulement un décès: une mère de deux jeunes enfants, et mère par alliance d'une fille de 24 ans non-mariée. Le père, deux fois veuf, a donc avec lui sa fille de son premier mariage et les enfants adoptés lors de son deuxième mariage. Dans ce cas il est trop tôt pour connaître la suite de l'histoire: le père peut se marier à nouveau

et garder ou donner en adoption ses enfants; la fille de 24 ans peut elle aussi se marier et ainsi le père, se trouvant seul pour garder les enfants, peut les donner en adoption. Quelque soit la décision, nous ne pouvons pas la prévoir. Mais il existe d'autres individus qui sont veufs (1) ou veuves depuis plusieurs années et ceci peut nous donner une certaine perspective, une certaine idée des solutions possibles.

Des quatre veuves, deux décidèrent de garder leurs enfants et les deux autres d'en adopter. La situation de chacune suit:

a) L'époux est décédé peu après la naissance de leur seul enfant. Elle l'a élevé et actuellement cet enfant est marié, père d'un enfant et habite chez sa mère. Après le décès de son mari, elle a eu un autre enfant qui fut adopté par un coupe de Davis-Inlet (cas d'illégitimité E).

b) Le mari est décédé il y a cinq ans. Elle a gardé ses quatre enfants âgés de huit à dix-sept ans.

c) Le mari est décédé depuis environ vingt ans. Par la suite elle adopta un enfant et vit actuellement avec la fille du premier mariage de son mari. Cette dernière, veuve depuis sept ou huit ans, a également adopté un enfant.

---

(1) En plus du veuf déjà mentionné, il y en a un autre dont tous les enfants sont mariés et actuellement il habite chez l'un de ses garçons.

d) Nous venons de le présenter en c.

Donc dans ces cas de veuves qui suffisent à la tâche de garder leurs enfants et même d'en adopter, il ne semble pas que la répartition population-production soit respectée.

En résumé cette catégorie "Economie" présente trois points: premièrement, le nombre des enfants dans une famille n'est pas une raison ni un motif de donner en adoption; deuxièmement, la maladie de la mère biologique tout particulièrement l'hospitalisation de celle-ci, est une raison et un motif d'adoption. Cependant, celà se présente seulement dans trois cas. Troisièmement, la mort de l'époux présente une situation où des veuves gardent leurs enfants tandis que d'autres en adoptent.

Continuons notre analyse avec la catégorie nommé "Rites".

B. Rites

D'après le tableau XX les raisons énoncées pour donner furent dans le cas 7 "Ils (les grands-parents) voulaient l'enfant" et dans le cas 13 "l'enfant était mourant". En anticipant sur la section suivante, nous voyons au tableau des raisons d'adoption qu'en 7 la raison d'adoption fut

"la maladie de l'enfant" et qu'en 13 la raison fut la même que précédemment, "l'enfant était mourant". A ceci ajoutons que les parents adoptifs (grands-parents dans les deux cas) du premier nous firent remarquer que l'enfant naquit avec une difformité à l'un de ses pieds et que celui-ci était maintenant rétabli; dans le second cas, que de toute évidence l'enfant était bel et bien vivant.

Nous n'avons pas poussé la recherche, mais puisque les défauts à la naissance chez un enfant sont attribués aux imprudences de la mère (Rogers,1960:16), il y a peut-être similitude avec certaines croyances retrouvées chez les Esquimaux:

> "If the child becomes ill this will sometimes be diagnosed as a case of soul incompatibility or loss, and the child's ritual relations will be changed". (Guemple,1970:46).

Et ainsi cette croyance, ou une similaire, serait dans ces cas le motif du don des enfants.

C. <u>Obligations parentales.</u>

Le tableau XX réuni 17 cas de 22 sous la raison "Les adoptants voulaient l'enfant", ce qui laisse supposer une certaine obligation de donner. Cependant, au tableau des motifs pour donner la catégorie "Obligations parentales"

ne réunie que 13 cas et pas nécessairement les mêmes que précédemment. Cette situation ne montre pas très bien l'obligation de donner qui existe. Toutefois, elle vient confirmer nos doutes du début, que les raisons émisent par les informateurs n'étaient, généralement, qu'une façon de placer l'initiative dans l'adoption.

L'obligation de donner se vérifie plus facilement à l'aide des deux autres tableaux. En effet le tableau XXI "raisons d'adoption" indique que les parents adoptifs apportaient, habituellement, une réponse très précise au pourquoi de l'adoption: maladie de la mère ou de l'enfant, jumeaux etc. Et le tableau XXIII des motifs d'adoption présente des catégories dont la principale "Carence d'enfants", montre (voir section suivante) que l'adoptant a pris l'initiative parce qu'il avait "besoin" d'un enfant. Ainsi, dans ce contexte, un couple se trouvant dans une situation de donner (avoir un enfant suffit) doit donner à celui qui en fait la demande.

Donc de cette section divisée en trois catégories, "Economie", "Rites" et "Obligations parentales", dégageons ceci: jusqu'à présent tout semble indiquer que les plus intéressés dans l'adoption ne sont ni les parents donneurs, ils donnent par obligation sociale (1) et non à cause

---

(1) Obligation sociale par opposée à obligation économique. Ceci est l'objet de notre travail et sera donc repris à la troisième partie.

d'une situation économique, ni les enfants, ils n'ont mot-à-dire et les informateurs s'y réfèrent rarement, mais bien les adoptants.

2. Raisons et motifs d'adoption d'un enfant.

Les raisons et motifs d'adoption diffèrent parfois de ceux pour donner un enfant. Or les catégories utilisées, afin de classifier chaque cas d'adoption, sont au nombre de deux: "Carence d'enfants" et "Aide apportée aux donneurs".

A. Carence d'enfants.

A la section précédente, nous remarquions que le nombre d'enfants n'est ni raison ni motif pour donner un enfant en adoption. Pour compléter voyons si la contrepartie "Carence d'enfants" chez les adoptants est raison et/ou motif.

Nous supposons qu'une carence d'enfants existe lorsque:

a) un couple est stérile et n'a donc pas procréé;

b) le couple a déja procréé mais aucun enfant ne réside chez lui;

c) un ou des enfants habitent chez le couple mais ce dernier n'enregistre aucune naissance depuis un minimum de cinq années (voir page 78).

A l'aide de cette définition procédons à l'analyse:

a) Le couple est stérile.

Le tableau XXIII indique quatre cas (1) (cas 10-11-16-24) dont le motif d'adoption est la stérilité de la mère. Les cas 10 et 24 furent adoptés par un même couple qui reconnait sa stérilité et que celle-ci est le motif des deux adoptions. D'autre part dans les cas 11 et 16 la raison fut "Nous voulions un enfant" mais le motif de la stérilité doit leur être imputé, car dans les deux cas c'est un deuxième mariage de l'un ou l'autre des conjoints; chacun avait eu des enfants lors de son premier mariage mais aucun au deuxième. Donc la stérilité d'un couple l'incite à l'adoption.

b) Le couple adoptif n'a plus d'enfants résidant avec lui.

D'après les tableaux précédents cette situation d'un couple n'est jamais utilisée en tant que raison d'adopter. Cependant, dans les cas 7 et 13 ce motif peut être utilisé. Les adoptants étant d'âge avancé se voient, s'ils veulent (2) des enfants, dans l'obligation d'adopter. A

---

(1) Deux autres couples sans enfants ont adopté. L'un des enfants étant maintenant d'âge adulte, ce cas a été exclus de cette étude. L'autre, le cas E traité au chapitre des enfants illégitimes, fut adopté par des parents stériles.

(2) Les enfants sont très valorisés dans cette société. (voir catégorie économique, page 110).

nouveau la carence d'enfants due à la stérilité est motif.

En outre le tableau XXIII indique sous cette rubrique, avec réserve, les cas 19 et 20. Ces enfants furent adoptés par deux veuves habitant une même maison. Malheureusement les données font défaut; nous ne connaissons pas les raisons des adoptions, si elles habitent ensemble depuis avant ou après l'adoption, bref toute une série de renseignements que nous ne possédons pas. Toutefois dire que la situation de veuve sans enfants fut le motif de l'adoption dans chaque cas serait très peu hasardeux.

c) Le couple adoptif n'a pas procréé depuis un minimum de cinq années.

Le tableau XXIII indique sept cas (1-6-8-14-23-26) d'enfants adoptés par des couples ayant déjà des enfants avec eux. Dans ces cas, tel qu'indiqué au tableau XXI, les raisons invoquées par les parents adoptifs furent dans les cas 1 et 23, "Nous voulions l'enfant", dans le cas 8 "maladie de la mère biologique", dans le cas 18, "des jumeaux" et enfin dans les cas 6-14-26 les données manquent. Cependant, tous ces couples, même s'ils ont des enfants, n'ont pas enfanté depuis plus de cinq années et ce lapse de temps (à ce sujet voir chapitre "adoption") serait le motif de l'adoption dans chaque cas. En effet au tableau des motifs pour donner les cas 1--6-14-26 furent catégorisés "Obligations parentales"

et selon la définition de cette obligation le motif de l'adoption résiderait dans la stérilité des adoptants. Ensuite dans le cas 8, la maladie de la mère biologique, et dans les cas 18 et 23, le fait des jumeaux, sont des motifs pour donner: ils créent une situation dans laquelle les parents veulent donner. En meme temps celui qui n'a pas eu d'enfants depuis longtemps est dans une situation de vouloir adopter. Donc la stérilité est à nouveau le motif d'adoption.

La carence d'enfants est donc motif d'adoption dans 15 cas, et cela semble en accord avec l'hypothèse démographique. Toutefois à la catégorie "nombreux enfants" des donneurs nous avons vu que celle-ci n'était ni raison ni motif de donner. Donc nous avons la situation suivante: l'on donne pour des raisons et motifs autre que le nombre, mais l'on adopte pour des motifs de nombre. L'hypothèse démographique devient utilisable mais à sens unique seulement.

La catégorie "Carence d'enfants" est motif mais on a peu ou pas d'enfants parce qu'on ne peut en concevoir. De l'importance de cet état de stérilité des adoptants et en nous référant aux tableaux XII, XIV et XVI une perspective autre apparaît: <u>L'adoption devient une redistri-</u>

bution d'enfants de ceux qui peuvent procréer vers ceux qui ne le peuvent plus ou pas. En effet, d'une part, les tableaux XII et XIV montrent le jeune âge des donneurs et, habituellement, qu'après le don d'un enfant un autre naîtra. D'autre part, le tableau XVI et son analyse montrent que, chez les adoptants, reparti plus équitablement selon les groupes d'âge, aucun donnera naissance après une première adoption.

Cette perspective rend une dimension toute autre à l'adoption. Elle n'est plus simplement une question de chiffre, de répartition population-production. Elle devient un moyen de pallier à un défaut et/ou un processus biologique normal, pour des raisons de cohésion du groupe: nous verrons au chapitre suivant que l'intensification des liens de parenté et d'amitié entre diverses familles nucléaires est de prime importance. Auparavant terminons celui-ci avec la deuxième catégorie "Aide apportée aux donneurs".

B. Aide apportée aux donneurs.

Nous réunissons sous cette catégorie certaines familles qui avaient des enfants, soit naturels et/ou adoptifs, qui ne cherchaient pas en avoir d'autres mais qui adoptèrent quand même. Elle inclue les adoptions de certains enfants illégitimes, les adoptions dues à une situation de

disette et des cas de deuxième et même de troisième adoption par une même famille. Enfin, avant de conclure ce chapitre, nous présenterons sous la rubrique "cas frontières" les cas offrant des difficultés particulières.

a) Enfants illégitimes.

Au chapitre "Enfants illégitimes", il fut question de trois cas (A,B et C) où des couples adoptèrent l'enfant de leur fille afin de dépanner cette dernière. Nous ne reprendrons pas ici l'analyse de ces cas, il s'agit simplement d'ajouter que lors de l'adoption les parents adoptifs ne cherchaient pas d'enfant, ils en avaient suffisamment, trois chacun pour A et B et neuf dans le cas de C et ainsi l'adoption fut pour venir en aide à la fille-mère.

b) Disette.

Le tableau XXI "raisons d'adoption" indique sous la rubrique "disette" un cas seulement, le cas 22. Deux facteurs portent à croire que la situation de disette fut non seulement raisons mais aussi motif de l'adoption. Le premier tient au nombre des enfants dans les deux familles tout particulièrement chez les adoptants; les donneurs comptaient dix enfants, les adoptants trois. Nous avons vu que pour les adoptants avoir peu ou pas d'enfant est un motif d'adoption. Or dans ce cas ils ont trois enfants. Le

deuxième facteur concerne les relations entre donneurs et adoptants: aucune relation parentale existe. Et nous savons qu'habituellement l'adoption se fait entre parents. Donc nous pouvons poser que la raison de disette est aussi le motif de l'adoption.

Enfin, notons qu'au tableau XXIII "motifs d'adoption" en plus du cas précédent nous avons le cas 21. Dans ce cas les raisons pour donner et adopter furent "Nous/Ils voulaient l'enfant", cependant grâce à des renseignements recueillis par ailleurs nous le plaçons dans cette catégorie.

Donc dans certains cas d'illégitimité et de disette des couples ayant des enfants vont adopter même si cela n'est pas entièrement à leur avantage. Dans d'autres cas des couples ayant déjà adopté vont adopter à nouveau. Cela tient de la situation précaire de la famille d'orientation biologique de l'enfant. Ce sont les cas 3 et 12 qui furent adoptés à cause de la maladie de leur mère respective et le cas 25 dont la raison d'adoption fut le nombre d'enfants dans sa famille d'orientation biologique. Ce cas unique d'adoption d'un enfant âgé de onze ans, pose des problèmes particuliers que nous ne pouvons traiter mais que nous classons sous cette catégorie pour les raisons suivantes: premièrement, l'enfant vient d'une famille de huit enfants,ce

qui peut être considéré comme nombreux; deuxièmement, il fut adopté par une famille de deux enfants âgés de 17 et 11 ans, ce dernier fut adopté; troisièmement nous pouvons ajouter que c'est peut-être un cas où l'on a voulu établir une relation avec une famille non parente et voisine, nous avons noté de nombreuses visites entre les deux familles.

c) Cas frontières.

Les cas placés sous cette rubrique le sont à cause d'une carence de données qui nous assureraient de la catégorisation exacte de ceux-ci.

Premièrement, trois cas (2-4-15) chez lesquels il ne semble y avoir derrière la raison "Nous voulions un enfant", d'autres raisons et/ou motifs qui nous laisseraient d'une part soupçonner une aide apportée aux donneurs, et, d'autre part, les classifier sous "carence d'enfants" semble impossible. Deuxièmement, le cas 5 dont les raisons et motifs sont incertains parce que: a) les parents adoptifs mentionnent que les parents biologiques leurs ont donné l'enfant, situation unique il va sans dire; b) c'est aussi le seul cas dont les parents adoptifs sont plus jeunes que les parents donneurs et c) c'est un des rares cas ou il n'existe pas de relations parentales entre donneurs et

adoptants. Troisièmement deux cas, 9 et 17, dont la raison "Nous voulions l'enfant" semble en être aussi le motif mais nous pouvons en douter. Dans le cas 9, le couple adoptif a donné naissance un peu plus de trois ans avant cette adoption et (nous avons établi cinq ans pour reconnaître la stérilité d'un couple) avec cinq enfants déjà en liste il semblerait que c'est dans la situation économique très précaire des parents biologiques de l'enfant et dans la situation économique très bonne des parents adoptifs que pourrait se trouver le motif de cette adoption. Au cas 17, les raisons pour donner et adopter furent "Nous/ils voulaient l'enfant". Dans ce cas-ci deux points sont à considérer. D'une part les adoptants ont eu un cinquième et dernier enfant quatre ans avant l'adoption et d'autre part l'enfant situé au huitième rang de sa famille d'orientation biologique appartenait à un deuxième couple de suite de jumeaux. Ce cas présente donc quelques difficultés mais aussi un très bel exemple que le nombre d'enfants chez les adoptants n'est pas pris en considération et que les jumeaux incitent à l'adoption.

Donc brièvement et de manière générale, en résumé de ce chapitre nous avons ceci: d'une part, habituellement, les donneurs donnent non parce qu'ils ont une famille nombreuse mais bien parce qu'ils sont obligés de donner. Le fait d'avoir un enfant et de pouvoir procréer suffit à placer un couple dans l'obligation de le donner à celui,

habituellement un parent, qui en fait la demande. D'autre part les adoptants adoptent parce qu'ils ont peu ou pas d'enfants et aussi parce qu'ils ne peuvent plus procréer. Ainsi ce système semble fonctionner, en grande partie du moins, à l'avantage des adoptants: ils adoptent par besoin. Mais lequel? Jusqu'à présent tout semble indiquer que le besoin économique ou démographique tel qu'entendu par Dunning ne peut suffire à l'explication. Il faut la chercher ailleurs; soit dans les relations sociales. C'est ce que nous allons tenter de faire au prochain chapitre.

- - - - - -

Troisième Partie

SYNTHESE

Chapitre sixième

DISCUSSION

Jusqu'à présent l'analyse des données indique une voie à suivre, la voie du social à l'encontre de celle de l'économie. Mais ce n'est qu'une indication. Empruntons cette voie du social et voyons si l'explication du système d'adoption s'y trouve. Pour cela trois points demandent démonstration: a) ceux qui adoptent sont favorisés dans l'adoption par rapport aux donneurs et adoptés; b) que l'adoption est un phénomène de "réciprocité généralisée" qui fonctionne à divers niveaux; au niveau parents-enfants et aussi à celui entre siblings; c) l'hypothèse de parenté tient dans ce système une place plus importante que l'hypothèse démographique.

Selon Meier (1929:39) et Rousseau (1970:86) l'adoption favorise d'abord et avant tout ceux qui adoptent au détriment et de ceux qui donnent et de celui qui est donné. Pour en arriver à cette conclusion Rousseau procède par trois modèles de relations entre donneurs et adoptants.

Soit x les raisons pour donner, y les raisons d'adoption.

1) $x<y$: Les motifs des donneurs sont moins importants que ceux des adoptants.
Ex.: Les donneurs avaient un ou plusieurs enfants mais ne songeaient pas à l'adoption. Les adoptants, à cause d'une "carence d'enfant" prenaient l'initiative et adoptaient.

2) $x=y$: de part et d'autre les motifs se valent.
Ex.: mère malade, jumeaux et les adoptants cherchaient un enfant depuis longtemps.

3) $x>y$: Les motifs des donneurs sont plus importants que ceux des adoptants.
Ex.: Jumeaux, disette, etc...

Puis à l'aide des raisons de donner un enfant et des raisons d'adopter un enfant, Rousseau établit une corrélation entre donneurs et adoptants qui fournie quatre combinaisons: (Rousseau, 1970:84).

1) Adoption découlant de la situation de la famille adoptive, mais non de celle de la famille biologique.
$x<y$

2) Motifs relevant aussi bien des donneurs que des adoptants.
$x=y$

3) Adoption découlant de la situation de la famille biologique, mais peut-être étrangère à celle de la famille adoptive.
$x>y$

4) Motifs extérieurs aux donneurs et aux adoptants.

Afin de voir lequel du donneur ou de l'adoptant est favorisé dans ce système d'adoption, nous allons utiliser ces trois modèles, ces quatre combinaisons et à l'aide des tableaux XX, XXI, XXII, XXIII établir une corrélation entre donneurs et adoptants.

Il est difficile de déceler comment Rousseau arrive à déterminer dans ces combinaisons 34 cas sous $x<y$, 17 cas sous $x=y$, 7 cas sous $x>y$ et 10 cas sous motifs extérieurs aux donneurs et adoptants. Nous allons essayer d'être plus clair que lui en procédant comme suit à partir du tableau "Motifs d'adoption d'un enfant" lequel comprend tous les cas, ceux-ci seront pris un à un et comparé avec leur situation au tableau "Motifs pour donner un enfant en adoption". Puis pour plus de sureté ils seront comparés avec leurs situation aux tableaux "Raisons d'adoption" et "Raisons pour donner un enfant en adoption". Donc avant de placer un cas dans l'une des quatres combinaisons, sa situation dans chacun des quatre tableaux est prise en considération.

L'exemple suivant facilitera la compréhension. Prenons le cas 24, ce cas se trouve au tableau "Motifs d'adoption d'un enfant" sous la rubrique de "Mère adoptive stérile", au tableau des motifs pour donner sous "Obligations parentales", au tableau des raisons d'adoption sous "stérilité de la mère adoptive" et enfin au tableau des raisons

pour donner un enfant sous la rubrique "Les adoptants voulaient l'enfant". Reprenons cet exemple sous forme de schéma ou "x" représente ceux qui donnent et "y" ceux qui adoptent.

-X-	-Y-
Motifs pour donner (XXII) -Obligations parentales-	Motifs d'adoption (XXIII) -Mère adoptive stérile-
Raisons pour donner (XX) -Les adoptants voulaient l'enfant-	Raisons d'adoption (XXI) -Stérilité de la mère adoptive-

De toute évidence cette adoption découle de la situation de la famille adoptive et doit aller dans la combinaison 1, soit x<y. En effet les parents biologiques de l'enfant donnent par "obligation". En ce sens leur raison et motif sont minimaux. D'autre part les adoptants prennent à cause de leur stérilité, et ainsi leur raison et motif sont considérés comme maximaux. Donc cette adoption découle de la situation de la famille adoptive, soit la combinaison x<y.

Certain cas ont soulevé quelques difficultés. Une discussion immédiate de ceux-ci s'avère nécessaire.

A) <u>Le cas 10</u>.

Ce cas est placé sous x<y et celà même si au ta-

leau "motifs pour donner" il est sous la rubrique "nombreux enfants". Si on se réfère au chapitre V ont voit que ce cas a été placé sous cette rubrique par précaution, c'est-à-dire que le fait d'avoir de nombreux enfants peut avoir été un facteur dans l'adoption mais c'est peu probable.

B) Les cas 2-4-15.

Ces cas sont placés avec réserve sous x=y au-lieu de sous "motifs extérieurs aux donneurs et adoptants" parce que ce sont trois des cas "frontières" mentionnés au Chapitre V sur lesquelles il nous manque des données mais toutefois il semble que d'autres données ne viendraient que confirmer notre choix.

Ainsi en suivant ce procédé nous avons obtenu pour les quatre combinaisons la situation suivante:

1. Adoption découlant de la situation de la famille adoptive mais non de celle de la famille biologique.

   Cas: 1-6-10-11-14-16-19-20-24-26 $x<y$

2. Motifs relevant aussi bien des donneurs que des adoptants.

Cas. 8-18-23-(2-4-15) (1) $x=y$

3. Adoptions découlant de la situation de la famille biologique, mais peut-être étrangère à celle de la famille adoptive.

Cas. 3-12-21-22-25 $x>y$

4. Motifs extérieurs aux donneurs et aux adoptants.

Cas. 5-7-9-13-17

Donc de la concentration des cas sous $x<y$, ce qui est même que chez les Esquimaux de Pond-Inlet, une conclusion s'impose: il existe plus de motifs valables pour adopter un enfant que pour le donner.

Cette conclusion ne répond cependant qu'à une partie de ce que nous cherchons. D'abord elle ne nous explique pas pourquoi les familles s'engagent à donner un ou plusieurs enfants, surtout lorsque la transaction n'est pas à leur avantage, et ensuite elle n'indique pas de quel ordre est cet avantage de ceux qui adoptent: économique ou social?

---

(1) Avec certaines réserves, voir b) précédemment.

b) <u>L'adoption est un phénomène de réciprocité généralisée qui joue à plusieurs niveaux.</u>

Nous venons de montrer qu'une dissymétrie existe dans la transaction: ceux qui adoptent sont avantagés. Avant de discuter de l'ordre de cet avantage nous devons pour des raisons de compréhension de la structure sociale introduire cette section sur le phénomène de réciprocité généralisée.

La question, pourquoi les donneurs donnent-ils leurs enfants? ne peut rester sans réponse. Pour y répondre nous devons montrer la place que tient le phénomène de réciprocité généralisée dans ce système d'adoption. Ceci à l'aide du tableau XXIV construit à partir des quatre combinaisons de la section précédente et d'une hypothèse de travail empruntée à Rousseau (1970:87), qui se lit comme suit:

a) Les liens parentaux qui confirment l'autorité (parents) seront en plus grand nombre dans le premier groupe soit ($x<y$).

b) Les liens qui supposent l'égalité entre les parties (Siblings, cousins germains, parent éloigné) dans le deuxième, soit ($x=y$)

c) Les liens qui placent les adoptants dans une position de dépendance, dans le troisième ($x>y$)

En d'autres termes les grands-parents des enfants adoptés de par leur position sociale, qui leur confère une

certaine autorité, (1) devraient se trouver en plus grand nombre dans la combinaison x<y et peu ou pas dans les deux autres, car leur autorité leur donne un pouvoir sur les autres membres de la communauté et ceux-ci doivent acquiescer à la demande de ceux-là. Les siblings des donneurs devraient se trouver sous x=y, car ils sont sur un pied d'égalité avec les donneurs et enfin les étrangers sous x>y. (voir tableau XXIV).

Analysons ce tableau en inversant l'ordre d'importance numérique, c'est-à-dire commençons par les étrangers lesquels selon le tableau adoptèrent trois enfants, puis les siblings des parents que l'on retrouve dans six cas et enfin les grands-parents des enfants dans les dix autres cas.

a) <u>Étrangers.</u>

Les trois cas présentés se retrouvent sous deux groupes (cas 18, sous x=y et 22-25 sous x>y) et vu ce nombre très limité de cas il est, nous croyons, impossible dans ce contexte d'en tirer quoi que ce soit.

---

(1) Nous reprendons pour l'expliquer le concept d'autorité à la suite de l'analyse du tableau XXIV. Pour l'instant acceptons le comme Rousseau le présente dans son hypothèse.

TABLEAU XXIV

DISTRIBUTION DES CAS D'ADOPTION SOUS CHACUNE DES COMBINAISONS DE RELATIONS SELON LE STATUT DES ADOPTANTS PAR RAPPORT AUX PARENTS BIOLOGIQUES ET AUX ENFANTS. (CE DERNIER RAPPORT EST PRESENTE ENTRE PARENTHESES). (1)

Statut des adoptants.	Combinaisons de relations.			Total des cas.
Parents	x<y	x=y	x>y	
(Grands-parents)	1-6-11-14-20-26	2-4-23	12-3-21	12
Siblings (oncles,tantes)	10-16-19-24-	8-15		6
Pas de relation		18	25-22	3
TOTAL:	10	6	5	21

(1) Les cas (5-7-9-13-17) de la combinaison "Motifs extérieurs aux donneurs et aux adoptants" ont évidemment été omis.

b) Siblings des parents.

Le groupe de siblings des parents, oncles et tantes de l'enfant adopté, est le deuxième groupe favorisé numériquement dans ce système d'adoption. Il y a six cas, en incluant le cas 15 avec les réserves mentionnées précédemment dont quatre sous le groupe $x<y$ et deux sous $x=y$. De ceci, comme "y" représente les adoptants, il semble que les siblings des parents adoptent habituellement lorsque c'est à leur avantage (nous reviendrons sur le sujet à la suite de c).

c) Grands-parents des enfants adoptés.

La prépondérance des grands-parents des enfants sous les trois groupes: six de dix sous le groupe $x<y$; trois de six sous $x=y$ (1) ; trois de cinq sous $x>y$, nous amène à constater que d'une part les grands-parents, s'ils veulent des enfants, sont en état de dépendance vis-à-vis de leurs enfants. D'autre part, ils adoptent un ou des enfants de leurs enfants quand ces derniers sont dans une situation précaire. Ils sont ainsi en état de les aider.

Il y a donc comme prévu prépondérance des grands-parents sous le groupe $x<y$. Là s'arrête la continuité.

---

(1) Prépondérance si l'on compare chaque groupe séparément.

entre les données et l'hypothèse. En effet, les grands-parents se retrouvent dans les autres groupes et même que pour x=y ils sont en nombre supérieur aux siblings; d'après l'hypothèse l'inverse aurait dû être obtenu. Puis la concentration des siblings sous x<y au lieu de x=y va également à l'encontre de l'hypothèse du début.

Il semble donc qu'il ne soit possible d'admettre qu'en partie seulement l'hypothèse du départ. Nous croyons cependant que celà n'est pas le cas. En effet, premièrement, le fait de retrouver les grands-parents dans les trois groupes nous a amené à constater que les grands-parents sont en état de dépendance vis-à-vis de leurs enfants et en même temps en état de les aider. Or, l'adoption en plus d'être un échange entre deux individus (familles) d'une tierce personne doit être vue comme un chaînon, comme une transaction dans une série d'échanges au sein d'un complexe de droits et d'obligations. Vue de cette façon l'adoption peut être comprise au moyen du modèle de "réciprocité généralisée" (Sahlins 1965:147) dans lequel les enfants sont obligés de donner puisque les grands-parents ont le droit de seigneur mais aussi et surtout des responsabilités, noblesse oblige (Sahlins 1965:159), qui font qu'ils adoptent même si ce n'est pas à leur avantage, du moins dans l'immédiat.

Ceci pour les grands-parents. Mais comment expliquer au moyen du modèle de réciprocité généralisée la situ-

ation majoritaire des siblings dans le groupe x<y au lieu de celui de x=y? Comment peut-on utiliser un "droit de seigneur" et de "noblesse oblige" entre siblings? Existe-t-il même une forme d'autorité entre siblings? L'explication de cette situation des siblings se trouve dans la réponse à la dernière question.

A "North-West-River" une hiérarchie existe au sein d'une unité domestique: le père, la mère, l'aîné(e), le cadet ou la cadette. Cependant cette hiérarchie est sans doute une évidence et pas tellement utile pour comprendre le fonctionnement de l'autorité. Pour le comprendre il faut étudier:

> "The relations of individuals who are not in the same domestic unit and who are outside the forms of authority that exist within it" (Service, 1962:48).

Suivons ce conseil et voyons si à la suite de Radcliffe-Brown nous pouvons admettre à l'aide du système d'adoption que dans une société de chasseurs l'âge d'un individu soit à la base de son autorité.

> "Generation-ranking, with the elders the privileged parties, may be of significance among hunters and gatherers not merely in the life of the family but in the life of the camp as a whole, and generalized reciprocity between juniors and seniors a correspondingly broad rule of social exchange" (Radcliffe-Brown, 1948:42-43, dans Sahlins, 1965:160).

Mis à part le cas 20 dont nous sommes incertain de sa situation il y a seulement deux cas, le 5 et le 18, ou les adoptants soient plus jeunes que les donneurs et dans les deux cas il n'existe aucune relation parentale entre donneurs et adoptants. Dans tous les autres cas d'adoption le parent sibling qui adopte est toujours plus vieux que son sibling qui lui donne l'enfant. Ainsi la hiérarchie qui existe au sein d'une unité domestique est respectée lors de l'adoption d'un enfant, qui passe d'une unité domestique à une autre, et ceci nous amène à conclure que dans cette société égalitaire (sans classe sociale, ni leaders, Leacock, 1958:200-209; Henriksen, 1969:32-39) l'âge semble jouer un rôle très important en donnant à l'individu une certaine autorité (droit de seigneur) sur les plus jeunes, un certain droit qui place le cadet dans l'obligation de donner.

Donc la situation diffère de celle présentée par Rousseau. L'hypothèse du début présentait une égalité entre siblings, nous venons de voir qu'il existe entre siblings d'âge différent une même relation d'autorité qu'entre parents et enfants: autorité du plus âgé sur le plus jeune. Ce qui montre pourquoi les siblings qui adoptent, de même que les parents, sont concentrés dans le groupe $x<y$ au lieu de $x=y$.

En résumé jusqu'ici nous avons vu que les grands-parents des enfants et les siblings des parents gravitent dans une relation de réciprocité généralisée. Ceux qui adoptent ont, habituellement, avantage à adopter et l'adoption est soumise à un système d'autorité basé sur l'âge.

Un dernier point reste: il faut savoir à quel niveau se situe cet avantage de ceux qui adoptent, c'est-à-dire est-ce un avantage d'ordre économique, d'ordre social ou encore des deux?

Débutons par la dernière partie de la question. Les facteurs économiques et sociaux sont de toutes évidences indissociables dans la réalité et les deux ensembles créent une situation favorable ou défavorable à l'adoption. Leur dissociation se veut pour montrer la priorité de l'un ou de l'autre. Abordons donc le facteur économique.

Traditionnellement le rôle économique de l'enfant au sein de l'unité domestique était de beaucoup plus important que celui qu'il détient actuellement. A la participation à bas âge, à la chasse, la pêche et la trappe (Rogers 1960: 30, McGee,1961:48-49) il faut ajouter diverses tâches telles que, ramasser et fendre le bois de chauffage, quérir l'eau, aider à la préparation des repas, cueillir la plaquebière (bake-apple) etc. (Rogers, 1960:30). La famille

nucléaire était donc une unité de production qui rivalisait avec le groupe de chasse (Rogers,1960:30) et un couple sans enfantspouvait avoir certaines difficultés à remplir les tâches quotidiennes. L'adoption (1) servait alors à former artificiellement si l'on peut dire une famille nucléaire, une unité domestique de production qui pouvait se suffire à elle-même, du moins pour ces tâches quotidiennes et nécessaires. Cette importance économique de l'enfant dans la société traditionnelle peut facilement nous amener à conclure selon"l'Hypothèse Démographique", hypothèse de répartition de population en relation avec la production des biens de consommation.

De nos jours cependant avec la disparition quasi-totale de la chasse, la pêche et la trappe comme mode de vie et comme source principale de revenu, les fonctions productives de l'enfant diminuent de beaucoup et celà peut faire de l'enfant une dépense beaucoup plus qu'un gagne. En outre, il semble, si l'on en juge par notre société, qu'un revenu sous forme monétaire élimine progressivement cette nécessité d'avoir des enfants. Le travail rémunéré des parents combiné à la disparition quasi-totale de la chasse, pêche et trappe, diminue d'autant plus les fonctions productives de l'enfant et donne aux parents la responsabilité entière de l'unité domestique. L'assistance sociale,

---

(1) Traditionnellement "l'adoption" était habituellement temporaire, à ce sujet voir chapitre III section I.

les allocations familiales, les pensions de vieillesse et autres sont tous des revenus financiers. Ils sont utilisés pour l'achat de nourriture, vêtements etc. et ils ont sur l'unité domestique une même influence que le travail rémunéré.

Malgré cette transition de l'enfant d'un être producteur à un être consommateur, les familles qui donnent ne le font pas parce qu'elles ont de nombreux enfants (p 64), celles qui adoptent le font souvent à cause d'une"carence d'enfants" (p 72) et il y a même des veuves qui ont adopté des enfants (p.112).

De cette situation il devient évident que ce n'est plus cette relation population-production ou "hypothèse démographique" qu'il faut considérer mais plutôt les relations sociales ou si l'on préfère "l'hypothèse sociale".

Le social tient une place de prime importance dans la majorité des cas étudiés et cette affirmation peut être soutenue en trois points, Premièrement, le schème montre une situation assez rigoureuse de qui adopte qui et dans quelles circonstances. Pour ne mentionner que quelques points de ce schème établi ultérieurement disons qu'habituellement l'adoption se fait par les grands-parents, qui souvent adoptent un premier-né. Le nombre d'enfants tant

chez les donneurs que chez les adoptants n'est pas un facteur incitant à l'adoption. Les mères donnantes peuvent procréer tandis que les adoptantes ne le peuvent pas ou plus. Deuxièmement, l'adoption semble être un moyen utilisé afin de prévenir la situation qu'un couple, quel que soit son âge, soit sans enfant. Nous venons de mentionner que les mères donnantes sont fertiles tandis que les adoptantes ne le sont pas ou plus, joignons à ceci le rôle social de l'enfant au sein de ce groupe. Avoir au moins un enfant est important car, comme nous l'avons vu, l'enfant donne aux parents un statut sous forme de respect des autres membres de la communauté. L'enfant est aussi un moyen de communication des plus efficace: tout est connu des enfants et tout se sait par eux. D'ailleurs l'entrainement à servir de véhicule d'information débute très tôt:

> "By the time children are beginning to walk, they are given commands and sent on errands by their elders, children or adults". (Rogers,1960:20)

Et cela s'applique littéralement à la communauté de "North-West-River".

Troisièmement, dans le modèle de réciprocité généralisée le fait d'adopter est sans doute un moyen d'affirmer son autorité. Ajoutons à ceci en faisant, mutatis mutandis, un parallèle avec l'infanticide. Freeman (1971) analyse l'infanticide des filles chez les Esquimaux Netsilik. Il

met en doute ces théories qui attribuent l'infanticide au climat rude, au peu de nourriture, bref à l'écologie et croit que les réponses aux questions se rapportant à l'infanticide se trouvent surtout dans le social. Il croit que c'est dans le prestige du mâle, de l'époux envers son épouse que se trouvent ces causes de l'infanticide. Il en est de même pour l'adoption. Les théories actuelles, exemple l'hypothèse démographique, se tournent vers l'écologie pour en trouver les causes tandis qu'il semble que ce soit dans le social qu'elles se trouvent. Adoption et infanticide ne sont pas primordialement des moyens de contrôle démographique versus production. Ce sont plutôt des moyens pour l'un d'affirmer son prestige en liquidant un enfant, pour l'autre d'affirmer et d'affermir son autorité en adoptant un enfant.

Par l'adoption l'individu (le couple) maintient donc son autorité, son statut, il appartient au réseau de communication, bref l'individu joue un rôle au sein du groupe. Pour reprendre les termes de Dunning, l'adoption permet de se rétablir au sein du "cercle" familial, lieu d'échange et de réciprocité. Et ce droit de participation à l'échange est d'une importance capitale car, comme le montre Stanning (1958), sans lui on est banni (soit physiquement soit psychologiquement soit les deux) de la société et ainsi

condamné à une mort lente mais certaine. L'adoption se présente donc au couple comme moyen de repousser la mort, si non physique en tous les cas sociale. D'où une première tentative de définition de "l'hypothèse sociale", que l'on peut qualifier de subjective c'est-à-dire du point de vue des adoptants: l'adoption est perçue par les parents adoptifs comme moyen de se rétablir ou de se maintenir au sein du "cercle". De ce rétablir pour ceux qui n'ont pas ou plus d'enfants et de se maintenir pour ceux qui ont encore des enfants mais sont devenus infertiles. L'adoption devient donc une prolongation, un sursis à la participation à la vie sociale accordé aux condamnés à l'infertilité et à la vieillesse.

En bref nous acceptons donc l'hypothèse de parenté telle qu'émise par Dunning à savoir que l'adoption est un moyen de rétablir les familles adoptives sans enfants au sein du "cercle" familial. Cependant nous y ajoutons les parents adoptifs ayant déjà des enfants avec eux. Et enfin terminons par une "hypothèse sociale" qui veut se lire non du point de vue des parents adoptifs mais de celui de la société Montagnais-Naskapi en général. Cette hypothèse est la suivante: l'adoption est un moyen de rétablir les parents sans enfantsau sein du "cercle" familial et également un moyen de garder au sein de ce "cercle" les parents adoptifs ayant déjà des enfants mais qui ne peuvent plus procréer.

CONCLUSION

Cette étude synchronique de l'adoption des enfants chez les Montagnais-Naskapi de "North-West-River" Labrador nous a permis d'établir, a) un schème de l'adoption, b) de connaître les raisons de l'adoption et d'en déduire les motifs, c) d'avancer l'hypothèse de la prédominance du social sur l'économique.

Dunning dans "A Note on Adoption among the Southampton Island Eskimo"(1962) propose les trois hypotheses suivantes, par ordre d'importance: hypothese démographique, hypothèse de parenté et hypothese de statut. L'hypothese de statut est une hypothese corrective qui vient compléter l'explication des cas délaissés dans les deux premières. L'hypothese de parenté s'applique dans les cas d'adoption par des familles qui n'ont pas d'enfants, surtout les grands-parents des enfants adoptés, et d'apres cette hypothèse l'adoption est un moyen de rétablir ces familles au sein du "cercle" familial. L'hypothèse démographique est plus générale et considere l'adoption comme un moyen de répartir population et production.

Guemple (1970) et surtout Rousseau (1970) refusent

l'hypothèse démographique en montrant que l'adoption dans des communautés esquimaudes est beaucoup plus un comportement social ayant peu de liens avec la production de biens de consommation. Ne pouvant accepter à priori ni l'un ni l'autre de ces points de vue, pour la simple raison que notre étude porte sur une société autre et située dans un contexte écologique et économique très différent des précédentes, il nous fallu faire une étude complète du système d'adoption. Etant donné que l'étude de Rousseau est l'analyse ethnologique d'un groupe seulement, comme dans notre cas, et quelle est à nos yeux la plus systématique, la plus perspicace, nous avons cru bon d'emprunter en grande partie sa méthodologie pour étudier le système d'adoption à "North-West-River".

L'hypothèse que le social tient une place plus importante que l'économique a été corroborée. En effet, l'étude socio-démographique des deux familles en cause dans chaque cas d'adoption nous a révélé, a) que l'on donne parce que l'on a la possibilité de procréer et l'on adopte parce qu'on ne l'a pas; b) que le nombre des enfants dans une famille, donnante et adoptive importe peu et c) que ni les raisons ni les motifs sont d'ordre économique. Cette situation nous a amené à considérer l'adoption au sein du modèle de réciprocité généralisée (Sahlins,1965) dans lequel l'adoptant a plus d'avantage que le donneur.

L'adoption lui permet d'affirmer et d'affermir son autorité et ainsi de se maintenir au sein du groupe. Donc "l'hypothèse sociale", l'adoption est un moyen de rétablir les parents sans enfants au sein du "cercle" familial et également un moyen de garder au sein de ce "cercle" les parents adoptifs ayant déjà des enfants mais qui ne peuvent plus procréer, a préséance sur "l'hypothèse démographique" qui veut que l'adoption soit une redistribution des enfants en relation avec la production de biens de consommation.

- - - - - -

REFERENCES

Balikci, Asen
1959 Relations Inter-ethniques à la Grande Rivière de la Baleine, Baie-d'Hudson, 1957. Musée Nationale du Canada, Contributions to Anthropology, Bull.173, A.S.50: 64-107.

1964 Development of Basic Socio-economic Units in Two Eskimo Communities. Musée Nationale du Canada, Bull., 202, Anthro. Ser. No.69.

Ben-Dor, Shmuel
1966 Makkovik: Eskimos and Settlers in a Labrador Community. Institute of Social and Economic Research, Memorial University, St-John's Newfoundland. Newfoundland Social and Economic Studies, No.4.

Carrière, G.O.M.I.
1960 L'Oeuvre des Oblats de Marie-Immaculée dans le Nord Canadien Oriental p.395-425. Dans le Nouveau-Québec: Contribution à l'Etude de l'occupation Humaine, Malaurie. J.et J. Rousseau (ed.) Mouton, Paris,1964.

Carroll, Vern (éd.)
1970 Adoption in Eastern Oceania. Honolulu, University of Hawaii Press.

Compagnie de la Baie d'Hudson.
1963 Northern Quebec and Labrador Journals and Correspondence: 1819-35. The Hudson's Bay Record Society. London.

Cooper, J.M.
1969 Is the Algonkian Family Hunting Ground System Precolombian? American Anthropologist, volume,41:66-90.

Damas, David
1969 Contributions to Anthropology: Band Societies. Proceedings of the Conference on Band Organization, Ottawa, du 30 août au 2 septembre,1965. Musée Nationale du Canada, Bull. No.228.

Dunning, R.W.
1960 Differentiation of Status in Subsistence Level Societies. Transaction of the Royal Society of Canada, vol. LIV, Series III, Section II: 25-32.

1962 A Note on Adoption among the Southampton Island Eskimo. Man, No.259:163-167.

1966 An Aspect of Domectic Group Structure among Eastern Canadian Eskimo. Man, vol.1, no.2: 216-25.

Dyke, A.P.
1970 Montagnais-Naskapi or Montagnais and Nascaupi? An Examination of Some Tribal Differences. Ethnohistory, vol.17, No.1-2: 43-47

Filipovié Sarajévo, Milenko S.
1965 Symbolic Adoption among the Serbs. Ethnology, vo. IV, No.1:66-71

Flannery, R.
1938 Cross-Cousin Marriage among the Cree and Montagnais of James Bay. Primitive Man, vol.II: 29-33.

Freeman, Milton M.R.
1971 A Social and Ecologic Analysis of Systematic female Infanticide Among the Netsilik Eskimo. American Anthropologist, vol.73, no.5:1011-1017

Goode, W.J.
1960 Illegitimacy in the Carribean Social Structune. American Sociological Review, No.25:21-30

Great-Britain.
1927 Privy Council. Judicial Committee In the Matter of the Boundary Between the Dominion of Canada and the Colony of Newfoundland in the Labrador Peninsula. W.Clowes & Sons Ltd. London. 12 volumes.
Vol. VI partie XVII, No.1062: 2655-2702,
VII partie XIX, No.1234: 3131-3143,
No.1277: 3280-3303

Guemple, D.L.
1970 Eskimo Adoption. Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, St-John's, Newfoundland. Manuscrit dactylographié.

Hallowell, A.Irving
1928 Was Cross-Cousin Marriage Practised by the North-Central Algonkian? International Congrees of Americanists, vol.23, :519-544, New-York.

1929 The physical Characteristics of the Indians of Labrador, Journal de la Société des Américanistes Tome XXI: 337-71.

Henriksen, G.
1969 The Naskapi Indians on the Edge of the White Man's World, University of Bergen. Manuscrit dactylographié.

Hind, Henry Y.
1863 Explorations in the Interior of the Labrador Peninsula, the Country of the Montagnais Naskapi. 2 vol. Longman, Green & Compagnie, Londres.

Honigmann, John,J.
1952 Intercultural Relations at Great Whale River. American Anthropologist, vol.54, No.4: 510-522.

1961 Indians of Nouveau-Québec, pp.315-373. Dans le Nouveau-Québec: Contribution à l'étude de l'Occupation Humaine, Malaurie, J. et J. Rousseau (ed.), Mouton, Paris,1964.

Hubbard, Mina,B. (Ellis)
1908 A Woman's Way Through Unknown Labrador; An Account of the Exploration of the Nascaupi and George Rivers, Londres.

Hurlbert, Janice
1962 Age as a Factor in the Social Organization of the Hare Indian of Fort Good-Hope, North-West-Territories. Department of Northern Affairs and National Resources. NCRC 62-5.

Innis, Harold A.
1962 The Fur Trade in Canada. University of Toronto Press. Toronto.

Keesing, Roger M.
1970 Kwaio Fosterage. American Anthropologist, Vol.72, No.5: 991-1019.

Lambert, Bernd
1964 Fosterage in the Northern Gilbert Islands, Ethnology, Vol. III, No.3: 232-258.

Leacock, Eleanor
1954 The Montagnais "Hunting Territory" and The Fur Trade. American Anthropologist, Vol.56, Memoir No.78.

1958 Status among the Montagnais-Naskapi of Labrador. Ethnohistory, Vol.V, no.3:200-209.

Lévi-Strauss, Claude
1958 Anthropologie Structurale. Plon, Paris.

Low, A.P.
1895 Report on Explorations in the Labrador Peninsula along Eastmain, Koksoak, Hamilton, Manic and Portions of other Rivers. Annual Report. Geology Survey of Canada, Vol.8, Report 2.

Mailhot, J. et Michaud, A.
1965 Etude Ethnographique. North-West-River. Centre d'Etudes Nordiques, Travaux divers 7, Université Laval, Québec.

McGee, John T.
1961 Cultural Stability and Change among the Montagnais Indians of the Lake Melville Region of Labrador. The Catholic University of America Press Washington, D.C.

Meier, Joseph, M.S.C.
1929 Adoption among the Gunantuna. Catholic Anthropological Conference, Vol.I;No.I:1-6.

1938 Illegitimate Birth among the Gunantuna. Catholic Anthropological Conference,Vol.II, No.1: 1-61.

1939 The Orphan Child among the Gunantuna, Catholic Anthropological Conference,Vol.II, No.2: 63-128.

Mercier, Paul
1968 Anthropologie Sociale et Culturelle, Dans Ethnologie Générale. Encyclopédie de la Pléiade: 881--1036.

Monberg, T.
1970 Determinants of Choice in Adoption and Fosterage on Bellona Island. Ethnology, vol. XIX, no.2:99-136.

Murdock G.P.
1949 Social Structure. The Free Press, New-York.

Pothier, Roger.
1967 Relations Inter-Ethniques et Acculturation à Mistassini. Centre d'Etudes Nordiques, Travaux divers 9, Université Laval, Québec (deuxième tirage).

Recensements Terre-Neuve.
Newfoundland Census. Government of Newfoundland 1874-1945.

Rogers, Edward S.
1963 The Hunting Group-Hunting Territory Complex among the Mistassini Indians. Musée Nationale du Canada. Bull.195.

Rogers, Edward, S. et Rogers Jean, H.
1960 The Individual in Mistassini Society from Birth to Death. Dans Contributions to Anthropology Part II, National Museum of Canada, Bull.190, Anthropological Series No.60:14-36.

Rousseau, Jérome
1970 L'Adoption chez les Esquimaux Tununermiut, Pond-Inlet, Territoires du Nord-ouest. Centre d'Etudes Nordiques, Travaux Divers 28, Université Laval, Québec.

Sahlins, Marshall D.
1965 On the Sociology of primitive Exchange. Dans The Relevance of Models for Social Anthropology: 139-236. Association of Social Anthropologists, Monograph No.1 Londres.

Service, Elman R.
1962 Primitive Social Organization. An Evolutionary perspective. Random House, New-York.

Speck, F.G.
1918 Kinship Terms and the Family Band among the Northeastern Algonkians. American Anthropologist, vol.20:143-161.

1931 Montagnais-Naskapi Band and the Early Eskimos Distribution in the Labrador Peninsula. American Anthropologist vol.33:557-600.

1935 Naskapi, The Savage Hunters of the Labrador Peninsula. University of Oklahoma Press.

Stenning, D.J.
1958 Household Viability among the Pastoral Fulani. Dans The Developmental Cycle in Domestic Groups, Ed.Jack Goody, Cambridge Papers in Social Anthropology No.1, Cambridge University Press.

Strong, W.D.
1929 Cross-Cousin Marriage and the Culture of the Northeastern Algonkian. American Anthropologist, Vol.31:277-88.

Terray, Emmanuel
1969 Le Marxisme Devant les Sociétés "Primitives" Deux Etudes. François Maspéro, Paris.

Tiecher, M.J.
1953 Adoption Practices among the Eskimos on Southampton Island. Canadian Welfare Journal, 29:32-37.

Weckler, J.E.
1953 Adoption on Mokil. American Anthropologist. Vol.55, No.4: 555-568.

Wolf, Arthur P.
1968 Adopt a Daughter-in law, Marry a Sister: A Chinese Solution to the Problem of the Incest Taboo, American Anthropologist, Vol.70, No.5: 864-874.

- - - - - - - -

APPENDICES

APPENDICE I

TAUX EN o/oo
DE LA MORTALITE INFANTILE.

XXV

TAUX EN ‰ DE LA MORTALITE INFANTILE

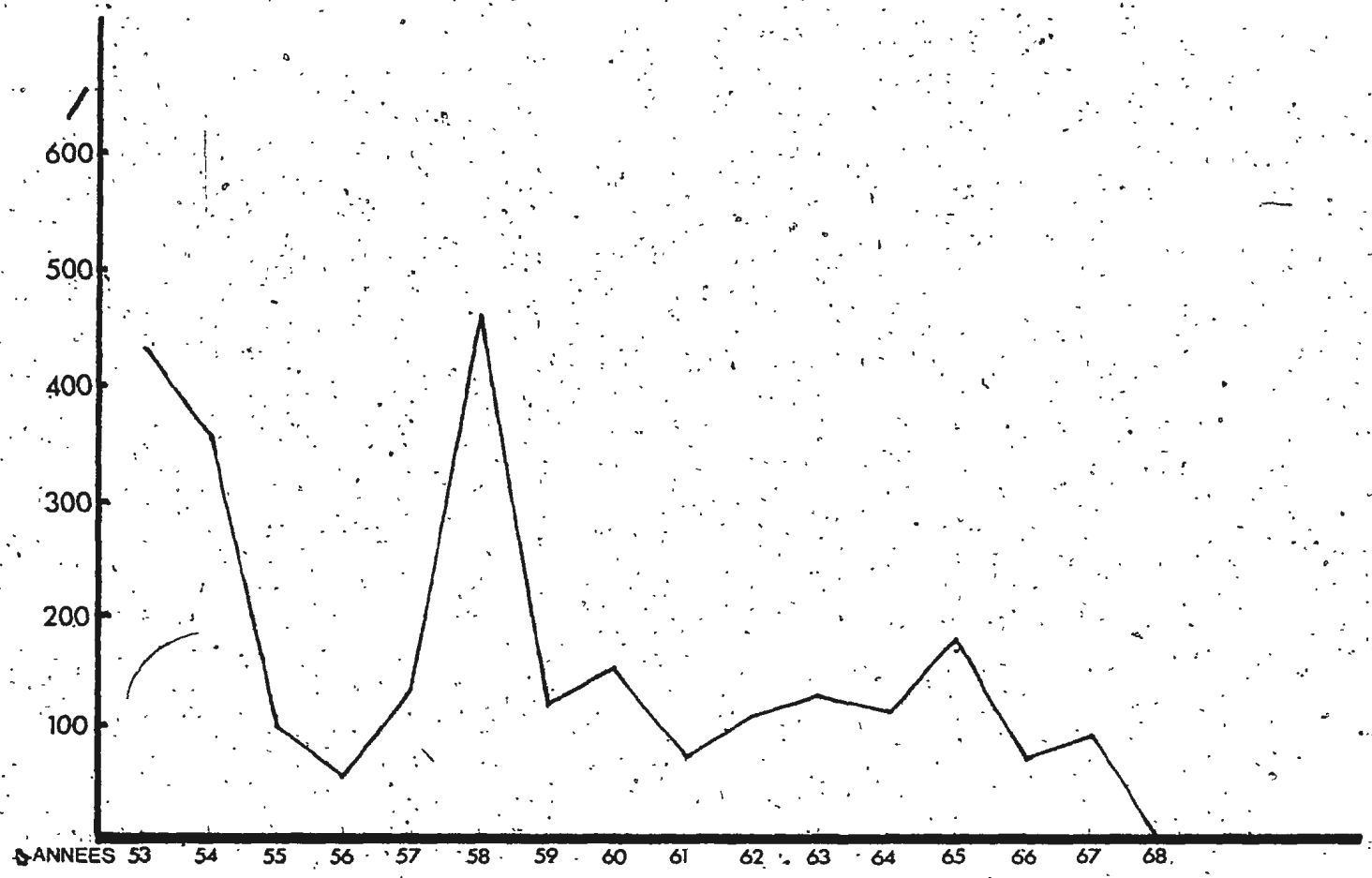

APPENDICE II

DECES ET NAISSANCES DES ENFANTS EN CHIFFRES ABSOLUS.

XXVI

DECES ET NAISSANCES DES ENFANTS EN CHIFFRES ABSOLUS

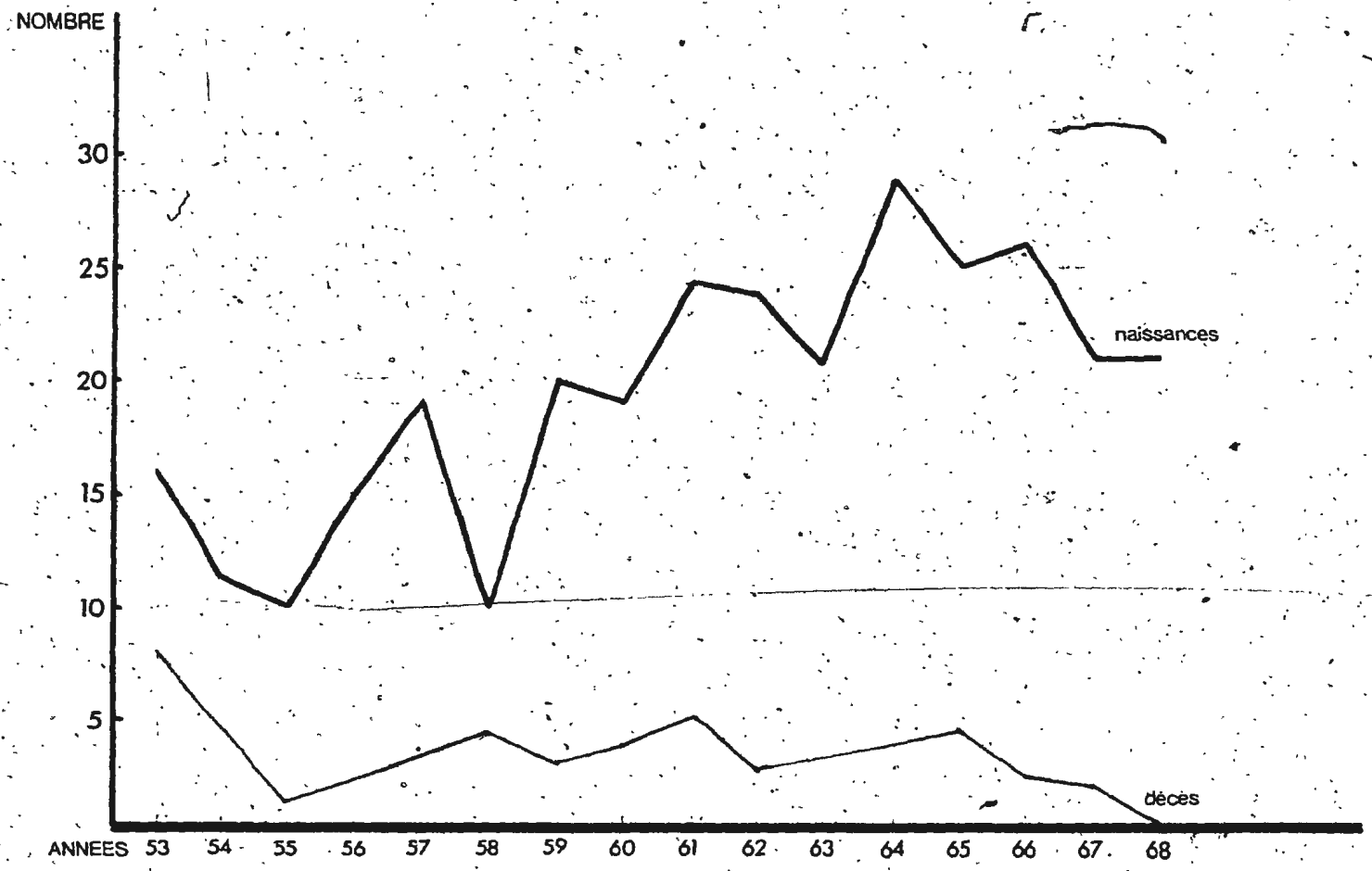

APPENDICE III

LES CAS D'ADOPTIONS

Cet appendice est une reproduction des fiches utilisées lors de l'enquête.

Pour plus de clarté et pour garder l'anonymat des individus considérés, des chiffres (numéros des cas utilisés dans le texte) tiennent la place des noms. Les mêmes raisons justifient l'omission des questions deux "Noms des parents biologiques", trois "Noms des parents adoptifs" et des notes supplémentaires.

- - - - -

I. Nom - sexe - endroit de naissance.

1 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant
Adopté: Nous voulions l'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Quatrième

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième.

3- Nom - sexe - endroit de naissance.

2 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux semaines.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Elle voulait l'enfant
Adopté: Mon épouse voulait cet enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Première.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

3 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents du père

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un mois.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Mon épouse était malade.
Adopté: La mère de l'enfant était malade.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Troisième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Troisième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

4 - F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: La grand-mère voulait l'enfant.
Adopté:

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

première.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

5 F N.W.R.

4- Il y.a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Aucun lien reconnu

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné:
Adopté: Les parents nous ont tout simplement donné l'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Cinquième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Première.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

6 F Davis-Inlet

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an.

7- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

Davis-Inlet

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Les grand-parents voulaient l'enfant.

Adopté:

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Première

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Troisième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

7 M N.W.R.

4 Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: les grands-parents voulaient l'enfant.
Adopté: L'enfant avait un pied difforme

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Deuxième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Premier.

I- Nom - Sexe - endroit de naissance.

8 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Adopté par le frère de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

A la naissance.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Mon épouse fut hospitalisée.
Adopté: La mère de l'enfant fut hospitalisée.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Quatrième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

9 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Trois semaines.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

Happy Valley

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné:
Adopté: Nous voulions l'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Deuxième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Sixième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

10 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Mère adoptive et demi-soeur de la mère biologique.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté: Nous n'avons pas (et ne pouvons avoir) d'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Sixième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième (le premier est aussi adopté).

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

11 F Mulligan

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté: Nous voulions un enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Troisième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Première.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

12 F Muskrat Falls

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents du père.

5-- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Trois Mois.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Mon épouse fut hospitalisée
Adopté: La mère de l'enfant fut hospitalisée.

8 - Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Troisième

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance

13 M Mud Lake

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

Muskrat Falls.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: L'enfant était mourant alors je (père) l'ai donné.
Adopté: L'enfant m'aimait beaucoup et aussi il était malade.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Premier

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Première.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

14 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6 A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté:

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Troisième

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Premier.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

15 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont respectivement soeur de la mère et frère du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné:
Adopté: Nous voulions l'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Cinquième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Deuxième (le premier est aussi adopté).

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

16 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens dw parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont respectivement soeur de la mère et frère du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux mois.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné:
Adopté: Nous voulions un enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Quatrième.

9 Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Première.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

17 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

L'adoptant est le frère de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Trois mois.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7 Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté: Nous voulions l'enfant.

8 Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Septième (jumeaux).

9 Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Sixième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance

18 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Aucun lien connu

5 Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an

6 A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7 Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant
Adopté: Parce que des jumeaux.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Huitième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Quatrième.

I- Nom- sexe- endroit de naissance.

19 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

L'adoptant est la soeur de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Elle voulait l'enfant.
Adopté:

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Deuxième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Première.

I- Nom - séxe - endroit de naissance

20 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

L'adoptante est la deuxième mère (Step-mother) de la mère de l'enfant.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

?

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption.

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Elle voulait l'enfant.
Adopté:

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Deuxième

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Incertain

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

21 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant
Adopté: Nous voulions l'enfant.

8 Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Septième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Troisième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

22 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Aucune relation

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Deux ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté: La famille n'avait pas de nourriture alors nous avons pris l'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Neuvième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Quatrième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

23 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Les adoptants sont les parents de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Quelques jours.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Nous ne pouvions garder les deux jumeaux.
Adopté: Nous voulions l'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Première (jumeaux)

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Troisième.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

24 F N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Adopté par la soeur du père.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Quatre mois.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté: Nous n'avons pas (et ne pouvons pas) avoir d'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Quatrième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Première.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

25 M N.W.R.

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Aucun lien

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Onze ans.

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté: Elle (la mère) a beaucoup trop d'enfant.

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Troisième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Troisieme.

I- Nom - sexe - endroit de naissance.

26 F Happy Valley

4- Il y a-t-il des liens de parenté entre donneurs et adoptants?

Adopté par la mère (mariée deux fois) de la mère.

5- Quel âge avait l'enfant lors de l'adoption?

Un an

6- A quel endroit a eu lieu l'adoption?

N.W.R.

7- Pourquoi avez-vous donné ou adopté, selon le cas, cet enfant?

Donné: Ils voulaient l'enfant.
Adopté:

8- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation biologique?

Troisième.

9- Quelle est la position de l'enfant dans sa famille d'orientation adoptive?

Cinquième.